



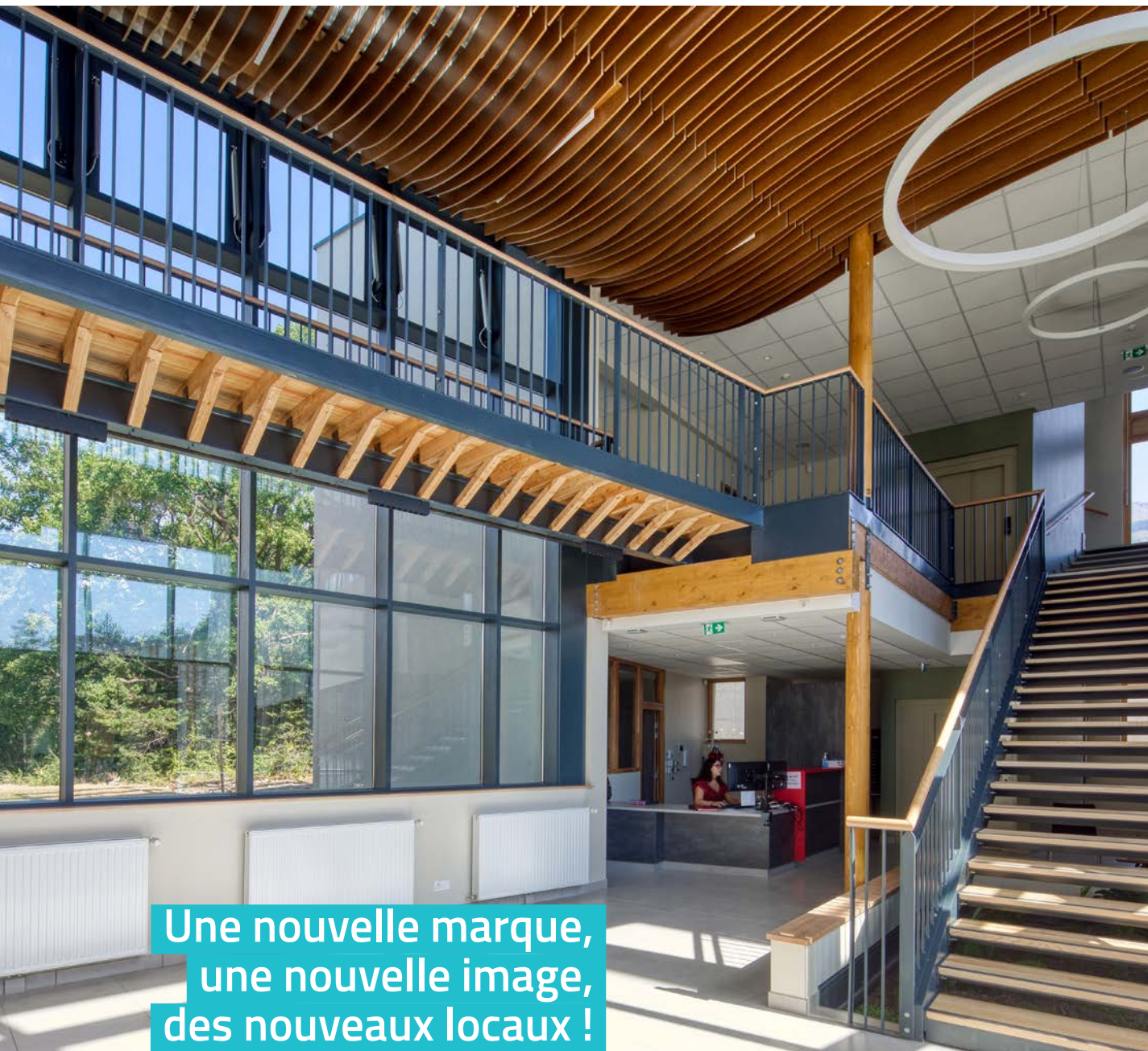
MAÎTRISER NOS ÉNERGIES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

MAÎTRISER NOS ÉNERGIES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022





**Une nouvelle marque,
une nouvelle image,
des nouveaux locaux !**

Siège social Territoire d'énergie Hautes-Alpes

Photo de couverture: siège social Territoire d'énergie Hautes-Alpes



En cette année 2022, nous avons modifié notre dénomination en adhérant à la marque «territoire d'énergie», développée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Cette marque intègre de manière prépondérante la dimension environnementale dans nos actions. En devenant TE05, notre syndicat confirme son engagement en faveur de la transition énergétique et s'impose comme un acteur incontournable de l'énergie dans les Hautes-Alpes.

Au début de l'année 2022, le déménagement de nos équipes vers nos nouveaux locaux à Chorges nous a offert un cadre de travail exceptionnel, dans des conditions nettement améliorées par rapport à celles que nous connaissions auparavant. Parallèlement à notre investissement continu de près de 6 millions d'euros dans les réseaux de distribution d'électricité et les communications électroniques, nous avons également donné la possibilité à nos communes de confier la gestion de leur réseau d'éclairage public à notre syndicat. Quatre communes nous ont fait confiance à cet égard, et je tiens à exprimer ma gratitude envers les Maires et leurs conseils municipaux pour la confiance qu'ils portent aux équipes de notre syndicat.

Depuis la mise en place de notre bouquet de services axé sur la «transition énergétique», nous avons consolidé notre présence au sein de nos communes et démontré notre disponibilité et notre expertise dans des domaines qui vont au-delà de notre mission régionale. En effet, nous avons accompagné nos collectivités dans des initiatives et des projets visant à réduire leur consommation énergétique, à mettre en œuvre un suivi énergétique, à investir dans la production d'énergie renouvelable, à promouvoir la mobilité décarbonée, à entreprendre des rénovations thermiques et à diversifier leurs sources énergétiques, dans une optique vertueuse intensifiée par la crise énergétique qui secoue notre époque. Nous avons également proposé aux communes, face à la hausse des prix de l'énergie, de mutualiser leurs achats d'électricité et de gaz. Cette

démarche d'achat groupé a été réalisée dans le cadre de l'Entente Régionale Énergies Sud (ERES), mise en place en collaboration avec nos homologues syndicaux de la région Sud PACA.

Dans un contexte difficile de l'envolée des prix de l'énergie, nous avons pu constater la volonté de nos communes à maîtriser leur consommation énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le but de répondre aux objectifs de réduction de notre empreinte carbone et de diminuer notre dépendance aux matières premières carbonées.

Face à l'expiration du contrat de délégation de service public de distribution d'électricité, prévue pour le 28 février 2024, nous avons engagé des négociations avec les concessionnaires obligés par la loi du 8 avril 1946: EDF, en charge de l'assurance du service public des tarifs régulés de vente, et Enedis, chargé de la gestion du réseau et des installations techniques nécessaires au maintien de la qualité du service de distribution de l'électricité. Je tiens à souligner l'engagement des élus qui m'accompagnent dans cette négociation en vue du futur contrat de délégation, et à insister sur le fait que nous avons mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir des négociations profitables aux habitants et au territoire haut-alpin.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude envers le personnel et envers nos élus qui restent fortement impliqués dans la vie de notre syndicat, notamment au sein de nos instances

Jean-Claude DOU, Président



06	1▪ LA GOUVERNANCE	
	1.1. Les instances de TE05	07
	1.2. Les compétences au plus près des besoins des communes	12
	1.3. Les partenariats départementaux et territoriaux	14
	1.4. TE05 au cœur de l'organisation régionale de l'énergie	16
18	2▪ PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2022	
24	3▪ L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX, CŒUR DE MÉTIER DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUTES-ALPES	
	3.1. La concession de TE05 et son contrôle	26
	3.2. Les travaux de TE05 sur le réseau de distribution d'électricité	31
	3.3. Les études préalables	33
	3.4. Le guichet urbanisme	34
	3.5. L'action du syndicat en matière de télécommunications et de communications électroniques	36
	3.6. Les travaux de communications électroniques et d'éclairage public	39
46	4▪ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
	4.1. Le bouquet de services transition énergétique	50
	4.2. La mobilité électrique durable	52
	4.3. La production d'énergie renouvelable - vue globale	58
	4.4. Les projets et réalisations de production photovoltaïque	59
	4.5. Les projets et réalisations de production hydroélectrique	62
	4.6. Les réseaux de chaleur : Saint-Jean-Saint-Nicolas et Baratier	65
	4.7. L'alimentation en sites isolés	67
	4.8. Une nouvelle compétence : la rénovation énergétique des bâtiments	68
	4.9. TE05, exemplaire dans son projet de construction de nouveaux locaux avec un bâtiment à énergie positive	69
70	5▪ LE FONCTIONNEMENT	
	5.1. Une équipe compétente au service des communes et du territoire	72
	5.2. Les finances de TE05	75
80	ANNEXES	
	Liste des bornes de recharge	80

1. LA GOUVERNANCE

Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) est un syndicat de communes regroupant 159 communes des Hautes-Alpes qu'il accompagne dans différents domaines d'actions liés à l'énergie, à la distribution d'électricité à la production d'énergie renouvelable locale, la mobilité, les réseaux de chaleur, les réseaux de communications électroniques ou encore la maîtrise de la demande énergétique. Les élus, engagés et attachés au service public, ont œuvré tout au long de l'année 2022 dans les différentes instances. Le syndicat a maintenu ses partenariats avec les intercommunalités et les territoires, mais également avec un grand nombre d'acteurs locaux, départementaux et régionaux. Cette approche élargie de la gouvernance vise à renforcer nos actions et nos initiatives, à favoriser des synergies et à conforter notre territoire, notre département et notre région dans une dynamique vertueuse porteuse de développement dans une logique durable en circuit court.

1.1. LES INSTANCES SYNDICALES

Le fonctionnement de TE05 est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. Sa particularité est d'avoir mis en place, en raison de sa dimension départementale, des collèges territoriaux. Ces instances représentent les différents territoires; ils garantissent au syndicat un fort ancrage local et une proximité qui sont largement appréciés des communes membres.

L'année 2022 a été marquée par :

- **une modification statutaire** créant le nouveau collège Éclairage Public,
- **la création une commission concession** afin d'associer les élus aux négociations du futur contrat de concession avec Enedis et EDF.

Le rythme de l'année 2022 n'a pas faibli puisque ce sont au total **33 réunions** des instances et collèges qui ont été organisées.

19	RÉUNIONS DE COLLÈGES
6	COMITÉS SYNDICAUX
86	DÉLIBÉRATIONS
5	BUREAUX
26	DÉLIBÉRATIONS
2	COMMISSIONS CONSULTATIVES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
1	COMMISSION DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

LES COLLÈGES

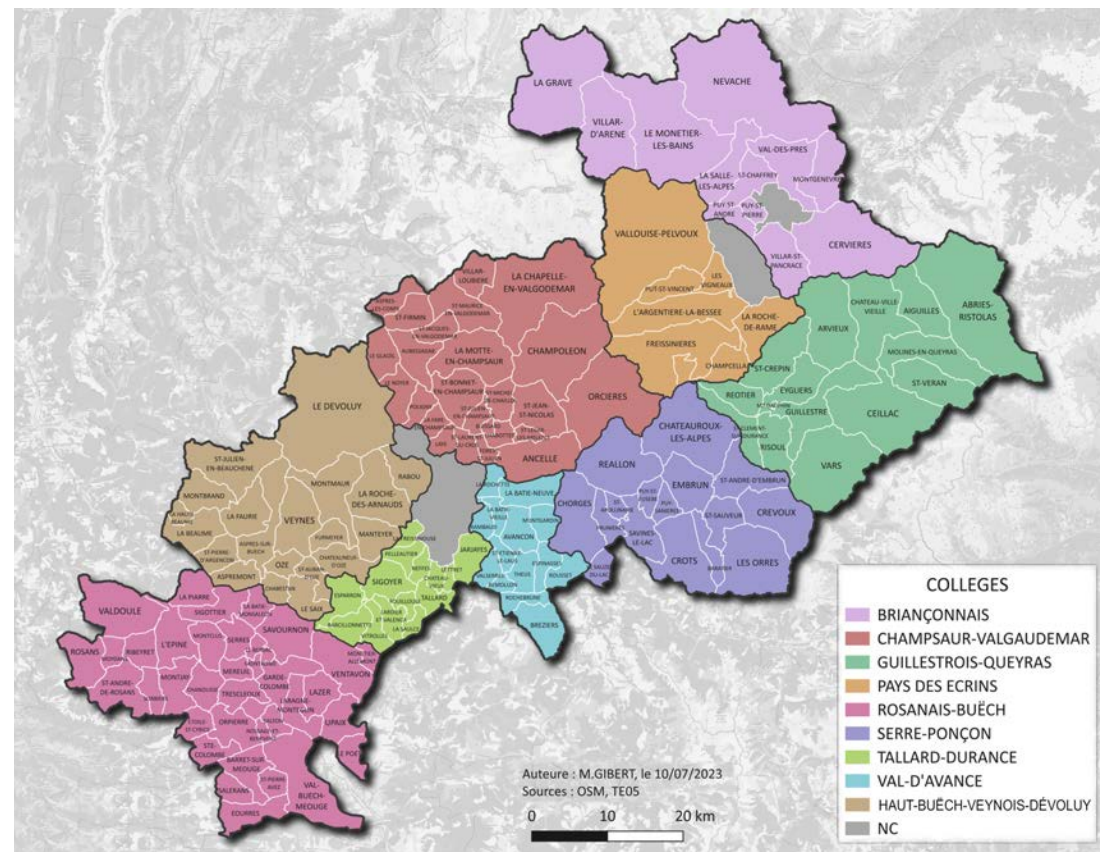
Par sa dimension départementale et sa volonté de préserver un lien étroit avec ses communes membres, le syndicat présente une organisation territoriale qui assure la participation du plus grand nombre de délégués communaux, avec la mise en place de collèges territoriaux.

Le syndicat s'organise autour de ses neuf collèges territoriaux dont les

contours sont calqués sur ceux des communautés d'agglomération et de communes. S'y sont ajoutés un collège lié à la compétence optionnelle Réseau de chaleur et un lié à la compétence optionnelle Éclairage Public.

Les collèges se sont réunis deux fois, avec une première vague en avril-mai 2022 puis une seconde en septembre-octobre 2022, soit au total 19 réunions.

Ces moments d'échanges revêtent une importance capitale. Ils permettent d'analyser les besoins, de proposer un arbitrage sur les affaires en cours, de suivre l'avancement des travaux, de répondre aux interrogations relatives aux différentes compétences et à l'activité du syndicat, d'assurer les remontées d'informations des usagers du service public et de partager des informations sur l'actualité du syndicat.



DES AGENCES AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Le syndicat a mis en place trois agences locales : sud, centre et nord, avec trois responsables qui sont au plus près du terrain. Pour les contacter :

AGENCE NORD - Cyrille Fardella
cyrille.fardella@syeme05.fr | Tel. 06 31 29 26 20

AGENCE CENTRE - Pierre-Jean Leclere
pierrejean.leclere@syeme05.fr | Tel. 06 24 35 60 51

AGENCE SUD - Clément André
clement.andre@syeme05.fr | Tel. 06 50 62 69 64

LE COMITÉ SYNDICAL

représente l'organe délibérant du syndicat. Il assure la gestion et la direction générale de l'organisation en fixant les orientations politiques. Ses attributions incluent l'approbation des budgets, des comptes administratifs et le règlement des affaires du syndicat par ses délibérations.

Au 31 décembre 2022, le Comité syndical était composé de 53 délégués titulaires et 50 délégués suppléants. Sa composition reflète la diversité du territoire et son activité traduit une forte dynamique départementale.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Collège du Briançonnais (6)	Corinne CHANFRAY Jean-Michel DELBANO Pierre SENNERY Georges POUCHOT ROUGE BLANC Fabrice LOISEAU Michel GONNET	Michel PIQUEMAL Georges CORDIER Alain DOMMANGE Jean Franck VIOUJAS
Collège du Champsaur Valgaudemar (6)	David BOREL Dominique GOURY Bruno SARRAZIN Jean-Luc ALLUIS	Jean-Jacques BICAIS Charles PARAVISINI Gilles VINCENT Daniel AUBERT
	Christophe BOYER	Eric BERDIEL
Collège du Guillestrois-Queyras (6)	Hervé WADIER Jean-Marc BERNAUDON Frédéric JEHAN Jean-Pierre CLAEYMAN Jean-Denis PRAT Claire MARTIN	Serge CHALLOT Philippe BOULET Lucie FEUTRIER Joseph DEVEVEY Renaud BLANC Marcel CANNAT
Collège du Haut-Buëch Veynois Dévoluy (5)	Louis LEYDON René AMOURIQ Jean-Pierre BRIOULLE Serge EYSSERIC	Hélène SALETTI Marie-Josèphe VERBAUWEN Dominique TRUC Jean ROUSS EAU Raymond ROSA
Collège du Pays des Écrins (4)	Michel FRISON Jean-Claude MAGNE Alain SANCHEZ Philippe SEMIOND	Cyrille DRUJON D'ASTROS Jean-Paul REY Patrick LETESSIER
Collège Rosanais - Buëch (5)	Lionel TARDY André AUBEPART Jérôme CHEVAL Michel JOANNET Luc DELAUP	Gérard NICOLAS Julie BERTRAND ROUX Gilles CREMILLIEUX Olivier STRENS Alain MASCIOCCHI
Collège Serre-Ponçon (7)	Albert GALDI Jean-Pierre GANDOIS Jean-Claude DOU Pierre VOLLAIRE Olivier VANNIER Jacques BILLON TYRARD Frédéric ARNOUX	Josiane BERAUD Michel MONTABONE Claude BACHENET Didier ELZEARD Olivier BERGERETTI René YARIC
Collège Tallard - Durance (3)	Jean-Michel ARNAUD Louis MIOULANE Michel BERAUD	Sophie DESCHAMPS Patric ALLEC Serge AYACHE
Collège Val d'Avance (3)	Joël BONNAFFOUX Alain BETTI Catherine SAUMONT	Francis CESTER Gérard MICHEL Francine MICHEL
Collège Réseau de chaleur (4)	Claude GUET Kevin LEMONNIER Guy HERMITTE Jean-Luc VERRIER	Déborah BELIN Damien CRAISSE Alexandra JANION Pierre DOUSSOT
Collège du Éclairage public (6)	Olivier FONS Jean-Pierre PIC Estelle ARNAUD Guy HERMITTE Marie-Paule ROGOU Vincent FAUBERT	Michel GONNET Philippe SIONNET Alain PROUVE Alexandra JANION Alexandra BUTEL Christophe BRUNEAU

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau est l'organe de réflexion et de proposition du syndicat. Il dispose également, par délégation du comité syndical, de l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues par la loi. Les délibérations du Bureau sont présentées systématiquement en ouverture de chaque réunion du comité syndical.

Le Bureau du syndicat est composé de 9 membres dont le Président, 7 Vice-Présidents et un membre chargé des relations avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Le Bureau assure une parfaite représentation territoriale puisqu'il est composé d'un représentant par collège.

LES MEMBRES DU BUREAU AU 31/12/2022



JEAN-CLAUDE DOU
PRÉSIDENT
DE TERRITOIRE
D'ÉNERGIE
HAUTES-ALPES



Dominique GOURY
1^{er} vice-président
délégué aux travaux



Corinne CHANFRAY
2^e vice-présidente
déléguée à la
rénovation thermique
des bâtiments



Joël BONNAFFOUX
3^e vice-président
délégué aux finances



Lionel TARDY
4^e vice-président
délégué à la gestion
du service public de
l'électricité



Jean-Pierre CLAEYMAN
5^e vice-président
délégué à la transition
énergétique et aux
nouvelles technologies



René AMOURIQ
6^e vice-président
délégué à la
gestion du service
de recharges
de véhicules
électriques et eborn



Jean-Claude MAGNE
7^e vice-président
délégué aux relations
avec les opérateurs
de communication
électroniques et THD



Jean-Michel ARNAUD
Membre du bureau
délégué aux relations
avec la FNCCR

LA COMMISSION TRAVAUX

Avant la réforme statutaire de 2020 qui visait à garantir la représentation de chaque collège au sein du Bureau syndical, la Commission Travaux jouait un rôle spécifique en se réunissant en fin d'année pour établir la planification des travaux pour l'année suivante. Suite à la réforme, cette responsabilité a été transférée au Bureau qui s'est alors réuni à deux reprises en 2022 pour prendre des décisions d'arbitrage et planifier les programmes de travaux pour les années 2022 et 2023. Ces réunions ont eu lieu le 20 mai et le 15 novembre.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est constituée d'un Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, tous issus de l'assemblée délibérante, ayant une voix délibérative. Il est également possible que des membres à voix consultative soient autorisés à participer à ses travaux. En 2022, la commission n'a pas été réunie. La C.A.O. est composée de :

Président : Jean-Claude DOU
Membres titulaires : Dominique GOURY, Jean-Pierre CLAEYMAN, Joël BONNAFFOUX, Jean-Claude MAGNE, Jean-Jacques BICAIS
Membres suppléants : Lionel TARDY, René AMOURIQ, Jean-Michel ARNAUD, Claude BACHENET, Olivier VANNIER

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cette commission a été instaurée en vertu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et a pour principal objectif de faciliter le dialogue entre le syndicat et les établissements publics à fiscalité propre. Elle a été mise en place à la fin de l'année 2017 par TE05. La composition de cette commission est équilibrée puisqu'elle est constituée de manière paritaire,



Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

avec des représentants du syndicat et des neuf communautés de communes et d'agglomération. Cette structure permet ainsi de favoriser les échanges constructifs et la coopération entre les différentes entités concernées. En 2022, la commission n'a pas été réunie.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été établie dans le but de fournir aux usagers une information et une participation à la gestion des services publics qui les touchent. La CCSPL du syndicat a été mise en place à la fin de l'année 2018. Elle se compose de **12 membres**, répartis de manière équitable entre des membres issus du comité syndical et des représentants d'associations et d'organismes désignés par le comité syndical de TE05 :

- **UFC Que Choisir** (Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir),
- **CLCV** (Association Consommation, Logement et Cadre de Vie),
- **AFOC** (Association Force Ouvrière Consommateurs),
- **UDAF** (Union Départementale des Associations Familiales),
- **CCI 05** (Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes),
- **AVEM** (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile) qui représentera les utilisateurs de véhicules électriques.

La commission a été réunie les 27 janvier et 10 novembre 2022, au cours desquelles ont été présentés les rap-

ports d'activité des concessionnaires Enedis et Edf pour le service public de l'électricité, le rapport du délégataire Easycharge/SPBR1 pour le réseau eborn et le rapport d'activité du réseau de chaleur de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

LA COMMISSION DE CONCESSION

Le comité syndical du 3 novembre 2022 a acté la création d'une commission spécifique pour négocier le futur contrat de délégation de service public de distribution d'énergie électrique avec les concessionnaires obligés par la loi du 8 avril 1946 : EDF pour assurer le service public des tarifs régulés de vente et Enedis pour assurer la gestion du réseau et des installations techniques nécessaires à la tenue et la qualité du service de distribution de l'électricité.

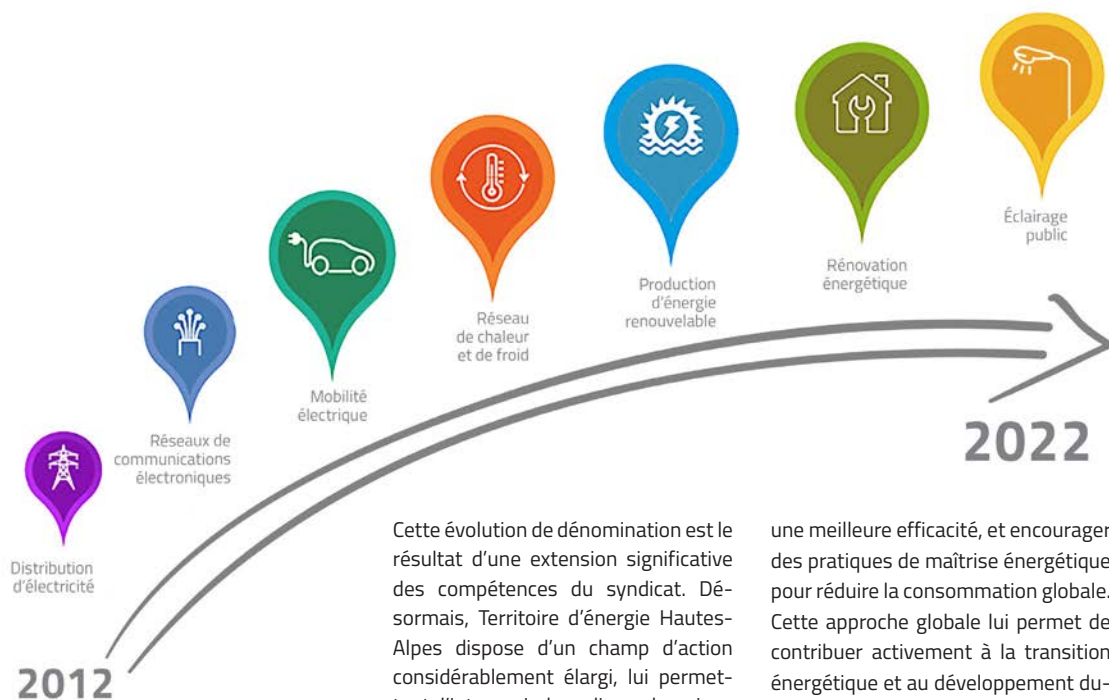
Conformément au règlement intérieur du Syndicat, le Président, Jean-Claude DOU est membre de droit et préside les débats. En cas d'empêchement du Président, M. TARDY Lionel, 4^eème Vice-Président, en charge du suivi de la délégation du service public d'énergie électrique, a pouvoir du Président pour convoquer et présider la commission. La Commission comprend 17 membres répartis de la façon suivante :

- 9 représentants du Bureau exécutif,
- 5 représentants du comité syndical,
- 3 membres experts du domaine des concessions ou œuvrant directement dans les actions de transition énergétique proposés par le Président.

Cette commission s'est réunie le 25 novembre 2022.

1.2. LES COMPÉTENCES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES COMMUNES

Depuis 2012, le syndicat départemental créé à la suite de la fusion des anciens syndicats d'électrification est devenu successivement le Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes, puis le SyMÉnergie05 et devient enfin, Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05).



Cette évolution de dénomination est le résultat d'une extension significative des compétences du syndicat. Désormais, Territoire d'énergie Hautes-Alpes dispose d'un champ d'action considérablement élargi, lui permettant d'intervenir dans divers domaines en lien avec l'énergie. Ce changement marque l'engagement et l'implication croissante du syndicat dans la gestion et le développement des initiatives énergétiques sur le territoire des Hautes-Alpes.

C'est en effet désormais sur l'ensemble de la chaîne énergétique et différentes sources techniques que le syndicat peut intervenir : production, distribution, maîtrise de la dépense énergétique. En intervenant tout au long de cette chaîne, Territoire d'énergie Hautes-Alpes peut jouer un rôle essentiel dans la gestion globale de l'énergie sur son territoire. Il peut promouvoir des initiatives visant à augmenter la production d'énergie durable, améliorer la distribution pour

une meilleure efficacité, et encourager des pratiques de maîtrise énergétique pour réduire la consommation globale. Cette approche globale lui permet de contribuer activement à la transition énergétique et au développement durable du territoire des Hautes-Alpes.

La réforme statutaire de 2020 a permis d'ajouter de nouvelles compétences au syndicat avec notamment la rénovation thermique des bâtiments, l'utilisation mutualisée de l'informatique (SIG et systèmes cartographiques). Elle a confirmé la compétence du syndicat en matière d'Aménagement et exploitation d'installations utilisant les énergies renouvelables. Ces compétences optionnelles développées en 2021 permettent aux communes d'y adhérer « à la carte ». Cette évolution a été confirmée début 2022 par une modification statutaire, avec la possibilité pour les communes d'adhérer à la compétence éclairage public.

LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

L'article 2 des statuts liste l'ensemble des compétences du syndicat et distingue les compétences obligatoires et les compétences optionnelles.

Dans les compétences obligatoires, figurent les compétences exercées au titre de l'électricité – le cœur de métier du syndicat – et celles liées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques :

- **Au titre de l'électricité**, le Syndicat est autorité organisatrice de la distribution d'électricité et il est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il a été maître d'ouvrage. Il partage d'ailleurs la maîtrise d'ouvrage avec le concessionnaire (voir Partie II).
- **Au titre de la mobilité électrique**, le Syndicat exerce la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT : Création et entretien et exploitation des infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette compétence a permis la création du réseau et du service eborn (voir partie IV).

Ainsi, le Syndicat est pleinement investi dans le domaine de l'électricité en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et propriétaire d'ouvrages, tout en jouant un rôle crucial dans la promotion de la mobilité électrique par la création et la gestion des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Les compétences optionnelles de TE05 se sont étendues au fil de son évolution, en passant d'une compétence initialement restreinte au domaine de l'électricité à une compétence élargie dans le domaine de l'énergie. Le syndicat est compétent dans les domaines suivants :

- **Réseaux publics de chaleur et de froid**
Le syndicat est compétent pour la création et l'exploitation des réseaux de chaleur et de froid destinés à fournir de l'énergie thermique aux bâtiments communaux, résidentiels, commerciaux ou industriels.
- **Réseaux d'éclairage public**
TE05 intervient dans le développement, le renouvellement et l'exploitation des installations d'éclairage public à la demande des communes qui, pour cela, mettent à disposition du syndicat leurs réseaux d'éclairage public, veillant ainsi à l'efficacité énergétique de l'éclairage et à son bon fonctionnement.
- **Réseaux et services locaux de communications électroniques**
TE05 intervient dans la gestion et le développement des infrastructures de communications électroniques pour assurer une meilleure connectivité sur son territoire.
- **Mise en commun de moyens et activités accessibles.** TE05 dispose de cette compétence pour engager diverses actions, notamment :
 - Engager les études et assurer la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux publics d'électricité,
 - Aménager et exploiter des installations utilisant les énergies renouvelables, comme le Gaz et l'Hydrogène.
 - Mener des actions visant à une utilisation rationnelle de l'énergie et à la maîtrise de la demande en énergie.
 - Mettre en œuvre une utilisation mutualisée de l'informatique (système d'informations géographiques ou cartographiques)
 - Apporter conseil et assistance administrative, juridique et technique à ses communes membres pour sécuriser leurs projets et leur gestion.



La mise en œuvre des compétences statutaires du syndicat a abouti à la délibération d'un **bouquet de services Transition énergétique** le 12 février 2021. Ce bouquet de services a été spécialement conçu pour offrir aux communes un ensemble complet d'assistance et d'accompagnement dans leurs démarches liées à la transition énergétique. Qu'il s'agisse de projets de production d'énergie, de mobilité durable ou de rénovation énergétique, ce bouquet de services vise à soutenir au mieux les communes dans leur engagement en faveur de la transition énergétique (voir p. 50).

1.3. LES PARTENARIATS DÉPARTEMENTAUX & TERRITORIAUX

Une collaboration étroite avec les autres entités territoriales est rendue indispensable par la réalité de l'organisation territoriale. En effet, les enjeux énergétiques et environnementaux dépassent souvent les limites administratives des communes, et il est essentiel de coopérer et de travailler ensemble pour aborder de manière efficace les problématiques communes liées à l'énergie, à la mobilité et à la préservation de l'environnement. Effectivement, TE05 s'inscrit dans un réseau global qui rassemble de nombreux acteurs engagés dans le développement et l'aménagement du territoire. Chacun de ces acteurs opère dans ses domaines de compétences spécifiques, contribuant ainsi à la réalisation d'objectifs communs en matière de développement durable et de transition énergétique. A l'échelle locale, départementale et régionale, ces partenariats ont été consolidés et développés tout au long de l'année 2022. Cela a permis d'accroître l'efficacité et l'impact des actions entreprises, tout en favorisant une cohérence globale dans les efforts déployés pour le développement durable du territoire.



AVEC LE CAUE05

Le partenariat entre le CAUE05 et TE05 a démarré en 2012, lors de l'élaboration du plan stratégique du syndicat en matière d'énergie renouvelable. Il s'est conforté avec le projet de construction du siège à Chorges et depuis se poursuit au travers de différentes missions. Les deux entités continuent de collaborer à travers différentes missions et initiatives communes. L'adhésion du syndicat a été renouvelée en mars 2022, témoignant ainsi de l'importance de cette coopération.

Les deux structures ont l'intention d'approfondir leurs collaborations afin de fournir un soutien optimal à nos communes membres et d'encourager l'innovation tout en assurant une intégration harmonieuse des bâtiments dans les paysages haut-alpins.

Les principales missions du CAUE05 se manifestent à travers son rôle de conseil aux particuliers et aux collectivités territoriales pour leurs projets de construction et d'aménagement. Il joue un rôle crucial en tant que partenaire de TE05 et nous a accompagnés dans la réalisation de notre bâtiment à énergie positive à Chorges, qui abrite nos locaux (voir p. 69). Ce projet, remarquable dans sa conception, implique la collaboration de plusieurs acteurs et a été récompensé du label or Bâtiment Durable Méditerranéen.

Le syndicat et le CAUE05 entretiennent également des échanges réguliers, notamment en ce qui concerne l'assistance des communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU. Le guichet urbanisme du syndicat est régulièrement invité à proposer ses services, et notamment l'étude gratuite du réseau électrique en fonction des projets de zonage.



AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Depuis 2017, les Communes forestières et TE05 collaborent étroitement pour promouvoir le développement de la filière bois énergie et assurer un approvisionnement local sécurisé en ressources énergétiques, garantissant ainsi un service public de chaleur de qualité. La concrétisation du réseau de chaleur de Saint-Jean-Saint-Nicolas a marqué une étape significative dans l'engagement de ces deux entités.

Après quatre années d'échanges fructueux, ce partenariat affiche aujourd'hui un bilan très positif. Dans l'optique d'aller encore plus loin, une convention a été signée le 10 novembre 2021. Cette convention vise à favoriser et développer la mutualisation des connaissances, des compétences et des réseaux nécessaires à l'utilisation du bois local dans les domaines de la construction, de la rénovation et du chauffage. L'objectif est ainsi d'utiliser la forêt et ses ressources polyvalentes pour contribuer aux objectifs de développement durable des territoires et relever les défis de la transition énergétique et du changement climatique.



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

AVEC LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT ET SERVICES DE L'ÉTAT

L'État et le Territoire d'énergie des Hautes-Alpes se sont mobilisés, avec l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux, pour accompagner les gardiens et propriétaires de refuges dans leur souhait de transition et d'autonomie énergétique. Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche globale engagée par l'État pour soutenir les refuges des Hautes-Alpes.

Une étude relative à la production d'énergie renouvelable a ainsi été menée sur 6 refuges pilotes volontaires (Buffère, Chamoissière, Chardonnet, Dormillouse, Prê de la Chaumette, Ricou), financée par le Fonds National pour l'Aménagement du Territoire et TE05. L'ensemble des informations relatives aux démarches à entreprendre se trouve sur le site internet de TE05.



TE05 et le Département des Hautes-Alpes partagent un territoire commun et partagent une ambition commune de promouvoir des systèmes vertueux, l'utilisation d'énergie locale et la mise en œuvre d'aménagements favorables au développement durable du territoire.

En 2021, un partenariat a été établi dans le cadre du Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), dédié à la rénovation énergétique. Le groupement haut-alpin a été sélectionné et se donne pour objectif de mettre en œuvre plusieurs actions d'ici mars 2023. Ce groupement rassemble une vingtaine de partenaires, dont TE05 qui supervise deux initiatives : le recrutement d'un économiste de flux et l'acquisition de capteurs pour suivre et analyser les consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux. Le Département des Hautes-Alpes assure le rôle de chef de file pour ce programme ACTEE Sequoia. En parallèle, les équipes des deux structures maintiennent un dialogue constant dans le cadre de la programmation de travaux, notamment en ce qui concerne les permissions de voirie et les différents chantiers entrepris de part et d'autre. Cette collaboration étroite permet de coordonner efficacement les activités et de garantir une mise en œuvre harmonieuse des projets.

L'année 2022 aura été décisive dans la collaboration des deux structures par la volonté des Présidents du Département et de Territoire d'énergie des Hautes-Alpes de créer une société d'économie mixte (SEM) ayant pour mission d'in-

vestir dans des projets de production d'énergie renouvelable. La concrétisation de cet outil commun devrait être effective dans le courant de l'année 2023.



AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

TE05 joue un rôle essentiel dans le secteur de l'énergie et aspire à mettre à disposition son expertise et sa capacité d'action au profit de tous les acteurs. Au fil des années, TE05 a su tisser des partenariats solides avec différents acteurs institutionnels et économiques, démontrant ainsi sa volonté de collaborer avec l'ensemble des acteurs du territoire, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Fédération du Bâtiment BTPO5, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. En mutualisant les compétences et les efforts, ces collaborations contribuent à accélérer la transition énergétique et à construire un avenir plus durable pour le département.



AVEC LES TERRITOIRES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Les partenariats avec les intercommunalités et les territoires ont été une priorité en 2022 pour Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05). Ces collaborations se sont avérées de plus en plus présentes et actives dans le domaine de la transition énergétique et du développement économique, contribuant ainsi à renforcer l'impact du syndicat sur le territoire des Hautes-Alpes. Parmi les principaux échanges, on peut citer :

- **projets énergétiques et rénovations** : TE05 a eu de nombreux échanges avec les communes, les intercommunalités et les territoires au sujet de projets de production

d'énergie, de rénovation énergétique, de suivi des consommations et de mise en place de réseaux de chaleur.

- **Mobilité durable** : le syndicat a collaboré avec le réseau eborn pour le développement de la mobilité électrique, notamment en étudiant l'équipement en bornes pour les vélos à assistance électrique (VAE).
- **Logiciel de planification énergétique** : TE05 a mis à disposition du logiciel de planification énergétique, PROSPER, à toutes les intercommunalités et territoires, permettant ainsi une meilleure gestion et une vision globale de l'énergie sur le territoire.
- **Convention avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales** : un partenariat a été établi avec le Parc naturel régional des Baronnies Provençales et le syndicat d'énergie de la Drôme pour aborder des thèmes majeurs tels que la production d'énergie renouvelable, la mobilité durable, la maîtrise des consommations énergétiques et la qualité de l'air.
- **Une collaboration active avec le PETR Briançonnais - Écrins-Guillevins-Queyras** dans le cadre de projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le PETR a alloué en 2020 une aide financière à TE05 pour la mise en place de l'opération : efficacité énergétique : Expérimentation au service de la rénovation des bâtiments à l'échelle du GAL Pays du Grand Briançonnais (programme LEADER).

Le programme LEADER par l'intermédiaire du GAL DU PAYS GRAND BRIANCONNAIS a permis de balayer et de dégager les axes de rénovation énergétique que peuvent entreprendre les communes.

Le territoire couvert par le GAL DU PAYS GRAND BRIANCONNAIS comporte beaucoup de très petites communes qui n'ont pas les moyens financiers et administratifs de faire réaliser des audits énergétiques sur leur patrimoine communal.

TE05, grâce aux financements perçus, apporte une aide à la décision gratuite sur des programmes de travaux réalistes en vue de réaliser des travaux de rénovation thermiques et des économies d'énergie.

1.4. TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUTES-ALPES AU CŒUR DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE

Les syndicats d'énergie se trouvent placés au cœur du nouveau paysage institutionnel en matière de réforme territoriale et de transition énergétique. Territoire d'énergie Hautes-Alpes s'emploie ainsi à affirmer son positionnement aux côtés de la Région Sud, chef de file dans ce domaine du climat, de l'énergie, du développement durable et de la protection de la biodiversité. Il s'installe durablement dans le nouveau cadre administratif et politique régional. Il est également en lien étroit avec la Direction régionale de l'ADEME qui accompagne le syndicat dans plusieurs projets.

Cette nouvelle organisation à l'échelle régionale et les enjeux communs ont favorisé le rapprochement entre les syndicats d'énergie de la région. Initié en 2017, ce partenariat s'est concrétisé en 2019 avec la création de l'Entente Régionale Énergies SUD (ERES). En 2022, de nouvelles opportunités de mutualisation ont été explorées, notamment pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.



LA RÉGION SUD ET LES ACTEURS RÉGIONAUX

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur joue un rôle de partenaire essentiel en apportant un soutien considérable au syndicat dans ses projets de transition énergétique. Ces dernières années, la Région a accompagné activement le déploiement complémentaire des bornes de recharge, la réalisation de l'ombrière de Baratier, ainsi que l'installation du superchargeur sur la commune de Montgenèvre. En 2022, TE05 a perçu une subvention pour la partie Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) de nos locaux ainsi que le solde des subventions pour le superchargeur de Montgenèvre et des bornes complé-

mentaires ainsi que pour le module de dématérialisation ADS.

Le 5 octobre 2022, Monsieur Stéphane RAIZIN est intervenu en tant que Directeur Général des Services de Territoire d'énergie Hautes-Alpes lors d'un atelier organisé à Marseille, sur le thème de la conciliation entre préservation des paysages et des patrimoines naturels et respect des objectifs de développement des énergies. Un événement organisé sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, Vice-Présidente de la région en charge de l'agriculture, de la viticulture et de la ruralité du territoire. Au-delà des Instances territoriales de dialogue, la Région a décidé d'organiser un atelier de concertation spécifiquement dédié à la prise en compte des enjeux et objectifs des territoires ruraux qui doivent pouvoir trouver une cohérence entre développement et sobriété.



De son côté, TE05 participe à toutes les dynamiques régionales et apporte sa contribution à de nombreuses réflexions et actions. Il participe ainsi régulièrement à la Conférence régionale de la transition énergétique et il est membre de l'Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) et au comité de pilotage du 22 septembre 2022.



L'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'environnement, à l'énergie et au développement durable. Pour accompagner les entreprises, les collectivités locales, les pouvoirs publics et le grand public dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition son expertise et ses conseils. Elle contribue également au financement de projets, depuis la phase de recherche jusqu'à leur concrétisation, dans les domaines d'intervention de l'agence. Dans ce contexte, l'ADEME a apporté son soutien à TE05 dans plusieurs projets spécifiques, notamment :

- Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques qui a été achevé en 2019 et dont le solde de subvention a été perçu en 2020.
- Plan VAE05 (Vélo à Assistance Électrique) : le syndicat a été retenu fin 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et territoires » pour déployer un réseau de bornes pour vélo à assistance électrique et développer les usages ; le schéma directeur a été adopté en novembre 2021.
- Sensibilisation et accompagnement



des élus sur la mise en place d'installations photovoltaïques ou éoliens sur leur territoire dans le cadre du programme les générateurs. Le syndicat bénéficie d'un soutien financier, pendant 3 ans, pour la création d'un poste d'animateurs éoliens et photovoltaïques sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2024. Cet animateur analyse le potentiel de la commune, participe à l'animation de réunions avec les élus et riverains des futurs projets, aide au montage d'opérations collectives. C'est un conseiller de premier niveau auprès des collectivités.

- Pour la région PACA, l'entente ERES est lauréate de ce programme et portera la mission au sein de chaque département. Territoire d'énergie Hautes-Alpes en est le coordonnateur régional.



CRÉATION D'UNE ENTENTE RÉGIONALE

Les évolutions législatives ont considérablement remodelé le positionnement des syndicats d'énergie au sein de l'organisation régionale, conférant ainsi une nouvelle dimension à leurs actions. Dans cette dynamique, les syndicats de la région ont intensifié leurs échanges informels et collaboratifs, aboutissant finalement à la création de l'Entente Régionale Énergies Sud (ERES) en juin 2019.

L'ERES représente une union régionale solide, regroupant cinq des six autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie en Provence-Alpes Côte d'Azur. Son objectif principal est de s'investir pleinement dans l'examen et l'approfondissement des aspects stratégiques liés au service public de distribution d'énergie. De plus, elle se focalise également sur les

enjeux de la production d'énergie et de la maîtrise de la demande en énergie dans la région.

Cette alliance régionale offre une plateforme d'échanges et de réflexion essentielle pour anticiper et relever les défis énergétiques actuels et futurs, tout en améliorant la qualité des services énergétiques proposés aux citoyens.

Un aspect remarquable de l'Entente Régionale Énergies Sud est son système de Présidence tournante. Chaque membre a ainsi l'opportunité de prendre la tête de l'organisation à tour de rôle. En l'année 2022, la Présidence a été confiée au Président de TE05, qui a su apporter sa vision et son expertise au service de l'ERES.



Le SyMEnergie 05, acteur incontournable de la transition énergétique

Le syndicat d'électrification multiplie les projets en matière d'énergie renouvelable, et ne compte pas en rester là, vu la demande croissante en électricité d'ici quelques années.



L'économie d'énergie était à l'ordre du jour des élus

Christian Durand, maire de Chorges, a abordé, en ouverture du conseil municipal lundi 10...

Le bâtiment communal va être rénové grâce à une convention

Rochebrune est la première commune du département à signer une convention avec le SyMEnergie05. Ce qui va lui permettre de rénover son bâtiment communal en optimisant les coûts et l'énergie.

Mardi 23 août, la municipalité de Rochebrune, représentée par son maire, Christian Durand, a signé une convention d'un nouvel accord avec le SyMEnergie05, syndicat mixte d'énergie des Hautes-Alpes et son président, Jean-Claude Dou.

Ce dernier propose un nouveau dispositif d'accompagnement des communes "SyMEnergie" qui prévoit la rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux. Ce service a pour objectif d'optimiser les coûts de construction et de rénovation en mutualisant les compétences.

C'est ainsi que le conseil municipal de Rochebrune a décidé de profiter de ce dispositif pour rénover le bâtiment qui regroupe la mairie, les logements sociaux, la salle communale, l'école et le bâtiment technique.

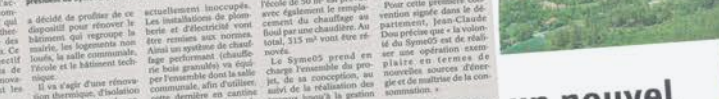
Il va s'agir d'une rénovation thermique, d'isolation et de réhabilitation des équipements communaux, actuellement inoccupés.

Les installations de plomberie et d'électrification seront réalisées selon les normes. Ainsi un système de chauffage performant (chauffage bois granulé) va équiper l'ensemble des bâtiments communaux, afin d'optimiser cette dernière en matière de réhabilitation des équipements communaux.

École de 50 m² est prévue avec également le remplacement du chauffage au sol par une chaudière. Au total, 215 m² vont être rénovés.

Le SyMEnergie05 prend en charge l'ensemble du projet, de sa conception, suivi de la réalisation des travaux jusqu'à la gestion énergétique.

Il va s'agir d'une rénovation thermique, d'isolation et de réhabilitation des équipements communaux, actuellement inoccupés.



Enthousiasme des réseaux : un nouvel accord entre SyMEnergie05 et Orange

Le syndicat mixte d'énergie des Hautes-Alpes et l'opérateur Orange ont signé, jeudi 20 janvier, un nouveau protocole pour l'entouffement des réseaux télécom, notamment la fibre.

Ce jeudi 20 janvier après plus d'un an de négociation, le SyMEnergie05 et Orange se sont retrouvés dans les locaux de Synergie Alpes à La Roche-Vermeil pour signer le nouveau protocole d'accord pour la mise en œuvre de l'entouffement des réseaux télécom.

Des accords de location des infrastructures

Pour ce qui concerne les communications électroniques, le SyMEnergie05 réalise environ 6 km de câbles pour les opérateurs tels qu'Orange. Ce sont plus de 40 km d'infrastructures qui sont mutualisées.

Voitures électriques : le premier chargeur ultra-rapide de la région est à Montgenèvre

Quinze minutes de charge pour 100 kilomètres d'autonomie : le premier chargeur ultra-rapide pour véhicules électriques est désormais en service à Montgenèvre. Mardi 1er février, l'inauguration et la mise en service de la station multimodale de recharge et du premier chargeur ultra-rapide pour véhicules électriques déployé en région sud, a eu lieu en présence de Chantal Eyméoud, le vice-présidente de la Région Sud, Jean-Claude Dou, président du SyMEnergie05, Guy Hermitte, maire de Montgenèvre, et Thierry Aimard, maire de Val-des-Prés.

ARGEUR POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À MONTGENÈVRE

Les stations de ski françaises, est aussi en train, en étant ambitieuse en termes de modernisation et de développement. Désormais, il est de bâtir un Système de Management de l'usage de la neige et de l'eau. Ce serait au service d'une réduction de l'impact par conséquent de penser à un avenir meilleur, agile et plus innovant.

Le 1er février 2022, il a été symbolisé par la mise en service de la recharge et du premier chargeur ultra-rapide de la Région Sud, qui permet aux véhicules de 100 kilomètres d'autonomie en à peine plus de 15 minutes. Guy Hermitte, le maire de Montgenèvre, Chantal Eyméoud, 2^{ème} Vice-Présidente de la Région Sud, Thierry Aimard, Maire de Montgenèvre, et Jean-Claude Dou, Président du SyMEnergie05 ont participé à la cérémonie.

Pourquoi des communes votent des délibérations sur le "Territoire d'énergie"

Embrun le 27 juin, Baratier le 30 juin... au sein des conseils municipaux, est la question de "Territoire d'énergie". Le syndicat poursuit son développement.

Explications.

Jean-Claude Dou, président du syndicat. Archives photos Le DL / Marc MORBELL

C'est un conseiller municipal d'Embrun qui est président de "Territoire d'énergie - Hautes-Alpes - SyMEnergie05" : Jean-Claude Dou, élu délégué au Développement durable et la Transition énergétique. Un nouveau nom, car avant on parlait uniquement de SyMEnergie05, qui n'est pas le seul chargeur ultra-rapide de la Région Sud, qui permet aux véhicules de 100 kilomètres d'autonomie en à peine plus de 15 minutes. Guy Hermitte, le maire de Montgenèvre, Chantal Eyméoud, 2^{ème} Vice-Présidente de la Région Sud, Thierry Aimard, Maire de Montgenèvre, et Jean-Claude Dou, Président du SyMEnergie05 ont participé à la cérémonie.

Nouveau statut, nouvelles compétences

Le Syndicat mixte d'énergie des Hautes-Alpes a accompagné des collectivités dans leurs projets de modifications de statut après l'adhésion à "Territoire d'énergie".

2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2022

Territoire d'énergie Hautes-Alpes a été régulièrement sollicité pour intervenir dans des conférences ou colloques, afin de soutenir les initiatives et contribuer aux échanges sur les enjeux énergétiques.

Du point de vue de l'activité propre du syndicat, plusieurs temps forts ont jalonné l'année dans les différents secteurs et domaines d'intervention. Ces moments clés ont probablement contribué à renforcer la position et l'impact de TE05 dans le département des Hautes-Alpes. Voici quelques exemples de ces temps forts...

20/01/2022 |

SIGNATURE DE L'ACCORD ENTRE TE ET ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉS DES RÉSEAUX



Cet accord a pour objectif d'apporter un cadre à l'enfouissement coordonnés des réseaux électriques avec les réseaux de communications électroniques ORANGE présents sur les supports de distribution d'énergie électrique ou déployés en parallèle. Cet accord s'inscrit dans le respect des accords nationaux établis entre la Fédération nationale des collecti-

vités concédantes et régies (FNCCR) et ORANGE. Cet accord fixe également le montant de la redevance due par ORANGE en cas d'utilisation des infrastructures de communications électroniques déployées par le syndicat depuis 2013.

01/02/2022 |

INAUGURATION DU SUPERCHARGEUR À MONTGENÈVRE

Quinze minutes de charge pour 200 kilomètres d'autonomie: le premier chargeur ultra-rapide pour véhicules électriques est désormais en service à Montgenèvre. Mardi 1^{er} février, l'inauguration et la mise en service de la station multimodale de recharge et du premier chargeur ultra-rapide pour véhicules électriques déployé en région sud, a eu lieu en présence de Chantal Eymeoud, 2^e vice-présidente de la Région Sud, Jean-Claude Dou, président de TE05, Guy Hermitte, maire de Montgenèvre, et Thierry Aïmard, maire de Val-des-Prés.

Ce projet, fortement soutenu par la Région à hauteur de 70 %, a été choisi pour sa localisation stratégique et son engagement en faveur de la transition énergétique et de la modernisation numérique. Outre le chargeur ultra-rapide, deux bornes rapides et une borne pour vélo à assistance électrique ont été installées.

Ce projet s'inscrit dans la vision de TE05 de développer la mobilité électrique durable et de conforter l'attractivité touristique et économique des Hautes-Alpes et de la Région Sud. En outre, il vise à anticiper les be-

soins futurs dans un secteur en pleine évolution. Le chargeur ultra-rapide offre une puissance de 50 à 170 kW à terme et est conçu, de manière évolutive avec la future installation de batteries tampons couplées à du photovoltaïque, pour répondre instantanément aux demandes énergétiques sans nécessiter de renforcement du réseau électrique. Cette initiative permet ainsi de conjuguer puissance et sobriété pour un développement durable de la mobilité électrique.



02/01/2022 |

WEBCONFÉRENCE IDEALCO

Cette Webconférence a porté sur le démonstrateur «smart IRVE» - Ombrière photovoltaïque de Baratier, une étape vers la gestion intelligente de la mobilité décarbonée. Le dispositif pilote de l'ombrière de Baratier permet de suivre l'évolution de l'utilisation de l'énergie, de la correspondance entre le besoin de puissance et la puissance verte disponible, et de prévoir les évolutions. Au-delà, il s'agit d'une première approche d'un système permettant à terme de mettre en concordance les puissances d'énergie verte produites par les centrales hydroélectriques et photovoltaïques en cours de développement par le syndicat avec les puissances appelées par la recharge des véhicules électriques connectés à l'infrastructure publique de recharge du département.

Ce système permettra d'évaluer l'intérêt d'incitations dirigées vers les utilisateurs de véhicules électriques pour les amener à recharger les véhicules aux moments les plus favorables vis-à-vis des contraintes exercées sur les réseaux électriques et de leur taux de décarbonation. Il permettra également aux diverses autorités en charge des politiques énergétiques de mieux appréhender l'évolution des besoins. TE05, qui regroupe la plupart des communes du département, apparaît ainsi comme un acteur incontournable de la transition énergétique du territoire et d'une nouvelle mobilité électrique utilisant l'énergie en circuit court.

08/03/2022 |

FORUM NOVALITUDE (anciennement OCOVA)

TE05 était présent à la 18^e édition de ce rendez-vous incontournable des technologies innovantes et intelligentes aux Orres qui avait pour thème « l'écosystème d'une plateforme de données multi-services ». Jean-Claude Dou, Président de TE05, et Stéphane RAIZIN, Directeur de TE05, accompagnés par Charlène SAGNOL et Jean-Christophe DEJOANNIS, tous les deux faisant partie du pôle Transition Énergétique au sein de TE05 sont intervenus pour présenter les services du syndicat acteur clé et fédérateur dans le domaine de l'énergie et tout particulièrement le pilotage de la centrale Champoléon, des bornes de recharges de véhicules électriques, des réseaux de chaleur, des centrales photovoltaïques et des bâtiments communaux.

ENTRE LE 30/05/2022 ET LE 22/09/2022

ADVENIRS FORMATIONS - 4 SESSIONS

TE05 a organisé des rencontres dans le cadre du programme Advenir Formations, visant à accompagner les élus et acteurs locaux des territoires dans la mise en œuvre de projets de mobilité électrique concrets. Quatre sessions ont été prévues dans différentes communes pour faciliter la participation. Il a été présenté aux communes intéressées par l'optimisation de leurs sites et la réduction de leur impact environnemental, les services de TE05. L'accompagnement de TE05 porte sur la mise en place de système de pilotage pour surveiller les consommations électrique, gazière et d'eau, de monitoring des installations, de pilotage des équipements. Les communes peuvent bénéficier d'un diagnostic technique ainsi qu'une analyse fine des consommations en vue d'en optimiser les coûts.



20/06/2022 | DÉFI DES FAMILLES AVEC ÉNERGIES COLLECTIVES



La société coopérative d'intérêt collectif, Énergies collectives qui a pour but de produire de l'électricité renouvelable, locale et citoyenne, mais également d'œuvrer pour réduire le gaspillage énergétique a organisé le Défi des familles qui s'est déroulé durant cinq mois dans l'hiver 2020/2021 sur le territoire de Serre-Ponçon avec l'aide financière et matérielle de la communauté de communes de Serre-Ponçon et de TE05. Le défi était ouvert à tous et a permis à chacun de découvrir et adopter des comportements et des gestes économes, sans toucher à son confort et

sans investir d'argent. Des appareils de mesures ont été fournis et des conseils apportés; les 31 foyers qui ont participé à ce défi ont été regroupés en équipe de façon à échanger des astuces et des façons de faire pour moins consommer et moins dépenser et ce en surveillant et réduisant les consommations relatives à l'électricité, au chauffage mais aussi à l'eau et ceci durant toute une saison. L'objectif de ce défi est de modifier les comportements de manière durable: il s'agit de faire prendre conscience, concrètement, de la capacité d'action que nous avons tous.

16/09/2022 | INAUGURATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA GARE D'ASPRES-SUR-BUËCH



Après plusieurs mois de travaux, Jean-Claude Dou président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes, Françoise PINET, maire d'Aspres-sur-Buëch, Jean-Marie Bernard, président du Département des Hautes-Alpes et Cédric Verline secrétaire général la Préfecture des Hautes-Alpes et sous-préfet de l'arrondissement de Gap ont inauguré les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension et d'infrastructures de communications électroniques, exécutés dans le cadre

de l'aménagement de la gare sur la commune d'Aspres-sur-Buëch. En effet, dans le cadre de son activité régaliennne de distribution publique de l'électricité, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a engagé une opération d'enfouissement des réseaux électriques, témoignant ainsi de sa volonté de s'impliquer pleinement aux côtés de ses communes membres pour améliorer la qualité paysagère de ses infrastructures.

27-29/09/2022 | 38^e CONGRÈS DE LA FNCCR À RENNES

Ce congrès bisannuel est un rendez-vous attendu et apprécié des acteurs de l'énergie, de l'eau et du numérique. Durant ces trois jours, l'Entente Régionale Énergies Sud (ERES), qui réunit cinq syndicats d'énergie de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur: Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse, a pu exposer ses missions et ses projets. C'est pour les syndicats un espace d'échange et de concertation où ils peuvent engager des actions de mutualisation dans les domaines de l'énergie et de la mobilité durable.

07/10/2022 | CONGRÈS DES MAIRES



TE05 était bien sûr présent pour ce rendez-vous tout à fait incontournable de la vie institutionnelle locale. Organisé par l'Association des Maires de France (AMF05), les élus et équipes du syndicat étaient présents pour rencontrer les élus et acteurs locaux et leur rappeler que le syndicat est à leur disposition pour les accompagner dans tous leurs projets en lien avec l'énergie, qu'il s'agisse de distribution électrique ou de production d'énergie renouvelable, de rénovation énergétique des bâtiments ou de mobilité.



01/12/2022 | TE05 PARTENAIRE DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ POUR « HAUTES-ALPES AU FÉMININ »

TE05 a répondu favorablement à l'invitation du Dauphiné Libéré pour parrainer la catégorie Femme des énergies et de l'environnement. Cette manifestation a pour objectif de mettre à l'honneur les femmes qui s'engagent dans le département. Les trois candidates étaient Virginie PIAUD (L'Atelier de Vir), Aurélie DAUPHIN (Tes rien sans la Terre) et Émilie POUILLAUD FERRAND (Auteure de Textiles éthiques: S'habiller, un acte engagé). La soirée de clôture s'est déroulée dans les locaux de Territoire d'énergie Hautes-Alpes et s'est achevée par la victoire d'Émilie POUILLAUD FERRAND.

14/12/2022 | RÉUNION DE SENSIBILISATION À L'UTILISATION DE NOTRE BÂTIMENT DANS LE CADRE DU LABEL BDM OR

Cette réunion avait pour but de « sensibiliser nos collaborateurs » à l'utilisation de notre bâtiment qui a obtenu le label BDM OR (Bâtiment Durable Méditerranéen). Être labélisé BDM OR qu'est-ce que c'est ? La démarche BDM est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment. BDM accompagne les collectivités dès la phase programmation pour apporter explications et conseils dans la conduite de projets de bâtiment durable méditerranéen. Cela se décline par un accompagnement sur trois phases (Conception/ Réalisation/Fonctionnement) et propose trois niveaux de reconnaissance (Bronze/Argent/Or) avec comme appui le référentiel.



22/12/2022 | CONFÉRENCE DE PRESSE DE TE05 ET MONTGENÈVRE



Le 22 décembre 2022, Jean-Claude DOU, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes, et Guy HERMITTE, Maire de Montgenèvre, ont tenu une conférence de presse face à la presse locale (BFM DIC1, Alpes 1, Le Dauphiné Libéré, TPBM...), relative à leur collaboration. Ils ont signé une convention de partenariat appelée «SAGE» (Service d'Assistance à la Gestion de l'Énergie) afin que les services de TE05 expertisent les bâtiments communaux de Montgenèvre les plus énergivores et les plus emblématiques: le Centre Balnéo & Spa Durancia, l'Espace Prarial, et le Centre Culturel Jean Gabin, et ce, afin de réduire leur consommation énergétique.

3. L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX

CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT

Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) agit en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans 159 communes des Hautes-Alpes. Son rôle principal est d'organiser le service public local de l'électricité. Pour ce faire, TE05 confie la gestion de ce service à Enedis pour l'exploitation des réseaux électriques et à EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. En parallèle, l'organisme exerce une surveillance régulière pour garantir la qualité du produit électrique offert aux usagers.

En tant que propriétaire des réseaux électriques de distribution, TE05 s'engage activement tout au long de l'année. Ses équipes compétentes travaillent sur le terrain en collaboration avec le concessionnaire et les entreprises, afin d'accomplir divers travaux essentiels tels que le raccordement, l'extension, le renforcement, la sécurisation et l'enfouissement des réseaux électriques. Ces missions constituent les principaux objectifs historiques du syndicat. De plus, TE05 met en place des services d'appui, tels que le Guichet Urbanisme et le service Études Travaux, qui interviennent en amont sur ces projets et apportent leur soutien aux communes.

Outre ses actions liées aux réseaux électriques, le syndicat s'occupe également des réseaux d'éclairage public et de télécommunications électroniques. Chaque année, il investit en moyenne 6 millions d'euros sur le territoire pour réaliser ces différents projets.

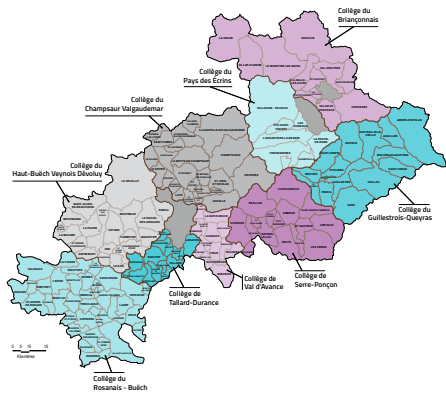


3.1. LA CONCESSION DE TE05 ET SON CONTRÔLE

L'ORGANISATION ET LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Le secteur de l'électricité comprend quatre grandes catégories d'activités: la production, le transport, la distribution et la vente. Certaines de ces activités, telles que le transport et la distribution, sont exercées en situation de monopole, tandis que d'autres, comme la production et la fourniture, opèrent dans un cadre concurrentiel.

Ouvrages de la concession	Quantité
Installations de production	2 710
Postes source	16
Km de réseau Moyenne Tension (HTA)	2 830
Km de réseau Basse Tension (BT)	2 554
Postes de transformation HTA-BT	3 283
Points de livraison	109 077



Le département des Hautes-Alpes compte trois autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE):

- Le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes - Territoire d'énergie Hautes Alpes - pour 159 communes;
- les communes de Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières qui exercent leur activité au sein d'une société d'économie mixte - EDSB;
- la commune de Gap qui a sa propre concession avec Enedis.

LA PRODUCTION

ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Différentes sources d'énergie (nucléaire, thermique, énergies renouvelables tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire).

LE TRANSPORT

RTE

Le transport de l'électricité est assuré par l'entreprise RTE qui gère les réseaux de tension >50 000 volts et assure l'équilibre entre offre et demande.

LA DISTRIBUTION

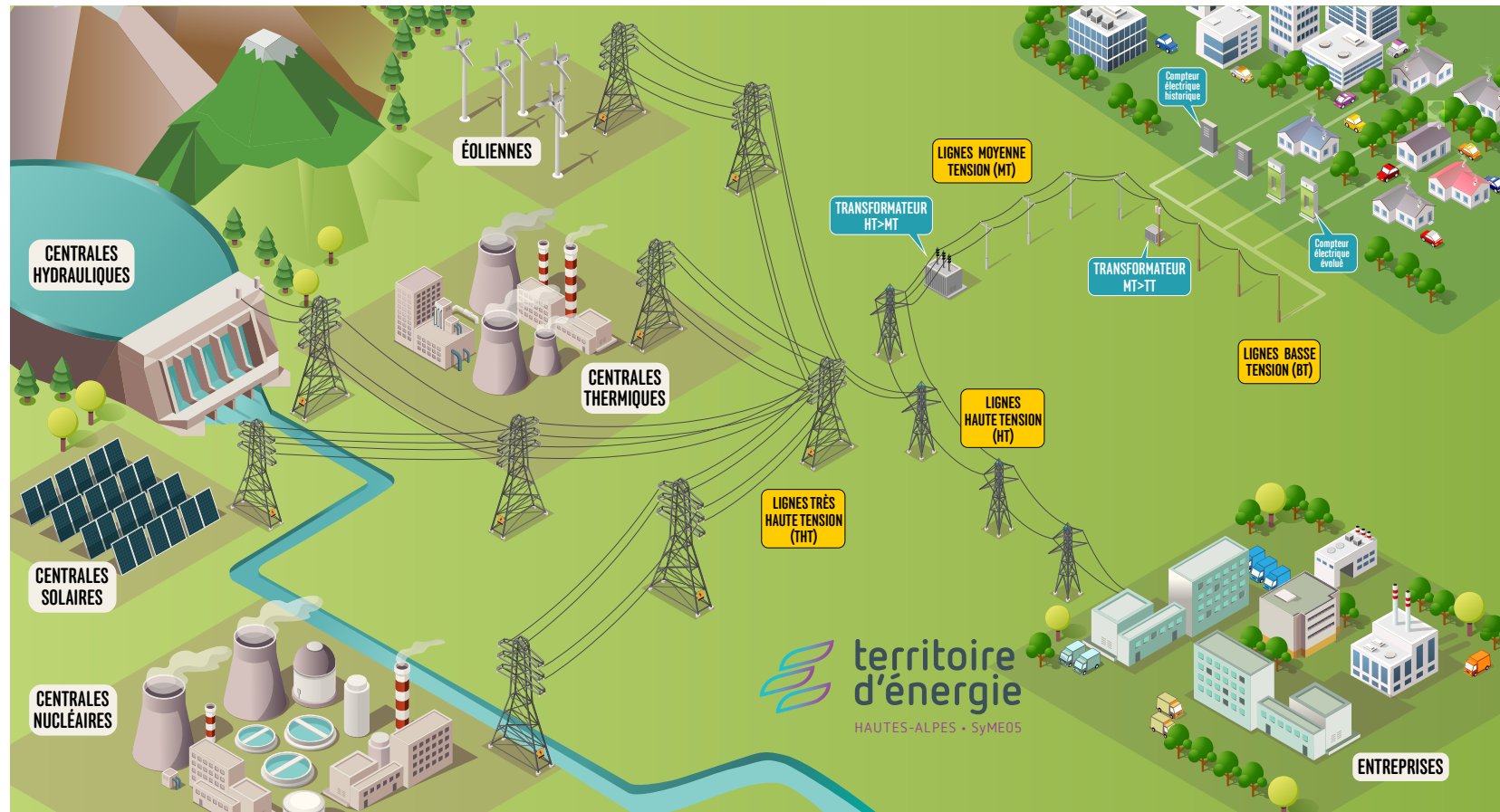
GESTIONNAIRE RÉSEAU DISTRIBUTION ENEDIS OU RÉGIE LOCALE

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tensions: la haute tension A (HTA 20 000 volts) et la basse tension (BT de 400 volts à 230 volts). Le gestionnaire de réseau en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007.



LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION

Selon l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il incombe aux autorités concédantes de la distribution publique d'énergie d'assurer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public définies par le cahier des charges de la concession.

Au cours des dernières années, TE05 a observé de manière récurrente un vieillissement significatif des infrastructures de sa concession, principalement en raison d'un manque de renouvellement de la part du concessionnaire et d'une tendance à la baisse des investissements d'Enedis sur notre territoire. Le contrôle de concession est réalisé sur les deux concessionnaires:

- Enedis: Les actions de contrôle entreprises par le syndicat portent sur la conformité technique des projets, la qualité de la fourniture aux consommateurs ainsi que les aspects financiers et comptables liés à la concession.
- EDF: les actions de contrôle portent sur les abonnements et contrats, les conditions générales de ventes et la tarification.

Concernant la fourniture d'électricité (données EDF):

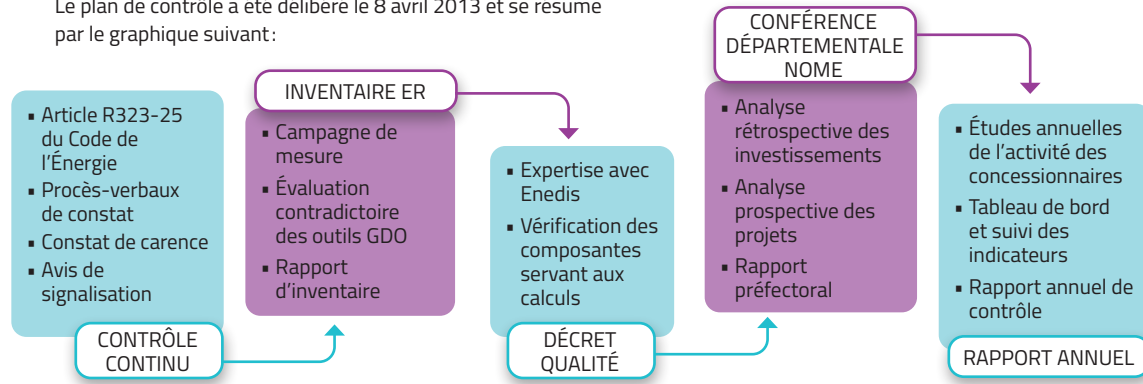
Clients tarif bleu: 82 483 dont tarif bleu résidentiel 76 960. Clients mensualisés tarif bleu résidentiel: 56,6% sont mensualisés et 45,9% bénéficient du service de facturation électronique. Le cahier des charges de concession de TE05 arrive à échéance, le 28 février 2024. Son renouvellement représente un enjeu capital de

la politique nationale énergétique et de développement économique local. Aussi afin d'accompagner le Président dans l'analyse et l'étude des éléments du futur contrat de concession de distribution d'énergie électrique, il a été convenu lors des débats en assemblée générale du 29 avril 2022, de créer une commission concession.

Cette commission concession a été créée au sein du Comité Syndical du mois de novembre. Elle est composée des membres du bureau exécutif, de cinq représentants du comité syndical et de trois membres experts du domaine des concessions ou œuvrant directement dans les actions de transition énergétique. Elle s'est réunie le 25 novembre et a défini pour 2023, les enjeux, les thèmes et le calendrier

de la négociation avec Enedis et EDF. Citons parmi les plus importants les points suivants: le bilan des passifs de la concession de 1994 à 2024, l'inventaire patrimonial de la concession, la durée du futur contrat, la répartition de la maîtrise d'ouvrage et la qualité du produit électrique attendu... Une première rencontre a eu lieu avec Enedis en septembre afin de fixer le planning et le cadre des négociations.

Le plan de contrôle a été délibéré le 8 avril 2013 et se résume par le graphique suivant :



Afin d'améliorer le dialogue entre autorité concédante et concessionnaire, un **comité stratégique** a été mis en place en 2012. Il réunit les directions d'Enedis Alpes du Sud et le Président du syndicat, accompagné du Directeur. Le comité ne s'est pas réuni en 2022.

En 2022, l'activité confiée à EDF dans le cadre du contrat de délégation de service public connaît une année charnière. En effet, l'année 2020 a marqué un tournant majeur avec la fin des tarifs réglementés pour les usagers non-résidentiels du tarif bleu. Cette évolution s'inscrit dans la démarche de dérégulation qui avait été amorcée dans les années 2000, entraînant ainsi une transformation significative de la partie du contrat de concession réservée au service public de la fourniture d'électricité. Jusqu'en 2020, les tarifs réglementés étaient appliqués à certaines catégories d'usagers non-résidentiels, garantissant ainsi un cadre tarifaire fixe et régulé pour ces clients. Cependant, avec la fin des tarifs réglementés, une plus grande libéralisation du marché de l'électricité a été instaurée, permettant aux fournisseurs d'énergie de proposer des offres concurrentielles et adaptées aux besoins spécifiques de chaque entreprise ou organisme.

Cette évolution a donc entraîné une redéfinition des responsabilités d'EDF dans le cadre du contrat de délégation de service public. Alors que la fourniture d'électricité était auparavant une composante centrale du service public délégué à EDF, celle-ci se voit désormais confrontée à un environnement concurrentiel plus ouvert, avec la pré-

sence d'autres acteurs sur le marché. En conséquence, l'année 2022 marque un moment critique pour EDF, qui doit s'adapter à ces nouvelles conditions de marché et repenser sa stratégie pour rester compétitive tout en continuant à assumer ses missions de service public. Cette transition exige des ajustements significatifs dans la gestion des contrats de délégation de service public et souligne l'importance pour EDF de se concentrer sur l'innovation, l'efficacité opérationnelle et la satisfaction des clients afin de conserver sa position de leader sur le marché de l'électricité en France.

Les autorités concédantes, regroupées au sein de la FNCCR, considèrent que la protection du consommateur est principalement assurée au niveau local grâce au contrat de concession. Les nombreux litiges signalés par le médiateur national de l'énergie, en rapport avec des pratiques irrégulières de certains fournisseurs, soulignent la nécessité d'une régulation efficace au niveau national, tout en prenant en compte les spécificités et situations locales propres aux consommateurs des Hautes-Alpes.

C'est pourquoi TE05 s'oppose à la suppression des tarifs réglementés pour les usagers résidentiels. Ces tarifs jouent un rôle crucial pour assurer une certaine stabilité et accessibilité des prix de l'électricité, spécialement dans les zones rurales et éloignées, où les consommateurs pourraient être davantage exposés aux variations des prix de l'énergie sur le marché libre. À titre d'exemple la loi Brottes de 2015,

relative à la transition énergétique, a constitué une avancée importante dans la lutte contre la précarité énergétique en élargissant le tarif de première nécessité à tous les fournisseurs d'électricité, et non plus seulement à EDF. Cette mesure a été complétée par la mise en place du « chèque énergie », visant à soutenir les ménages en situation de précarité énergétique.

Cependant, malgré ces avancées, la complexification des mesures sociales, élaborées en collaboration avec des acteurs de terrain et les collectivités territoriales, a eu un impact sur leur efficacité, notamment en ce qui concerne l'automatisation des prestations.

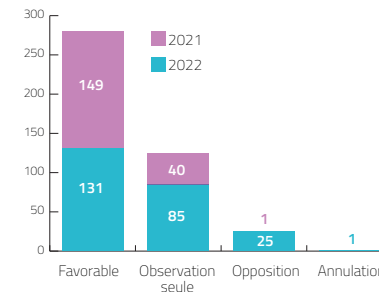
Dans ce contexte, le contrôle des missions de service public confiées à EDF par le contrat de concession devient de plus en plus difficile, et son avenir apparaît incertain.

LE CONTRÔLE EN CONTINU

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie, le maître d'ouvrage de toute opération de construction de réseau a l'obligation de procéder à une déclaration préalable à l'exécution. Sur cette base, le guichet Urbanisme établit un premier contrôle.

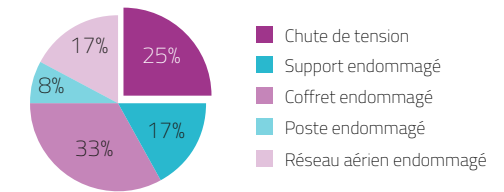
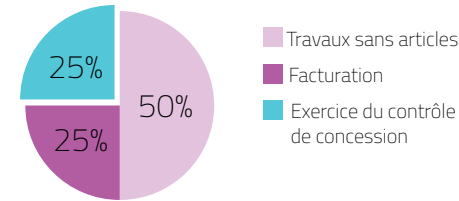
Contrôle technique et administratif des projets menés par Enedis

• Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 242 dossiers ont été déposés, c'est-à-dire 52 articles de plus par rapport à 2021. Parmi ces dossiers, 131 ont donné lieu à un avis favorable, 85 avec observations simples, 25 à une opposition et 1 annulation



Procès-verbaux

• En cas de non-respect des obligations imposées au concessionnaire, les agents de contrôle de l'autorité concédante ont la possibilité de dresser un procès-verbal de constat. Au cours de l'année 2022, sept procès-verbaux ont été rédigés suite à des manquements constatés.



Avis de signalisation

• Lorsque des agents de TE05, ou un tiers constatent une situation potentiellement dangereuse sur le réseau électrique, telle qu'un coffret ouvert ou un poteau électrique incliné, ils notifient immédiatement l'incident au gestionnaire de réseau Enedis en utilisant un avis de signalisation. Ils assurent ensuite un suivi rigoureux jusqu'à ce que le problème soit résolu. Au cours de l'année 2022, douze avis de signalisation ont été rédigés, parmi lesquels un tiers concernait spécifiquement des coffrets endommagés.

LA QUALITÉ DE FOURNITURE

La qualité de fourniture s'examine selon deux critères :

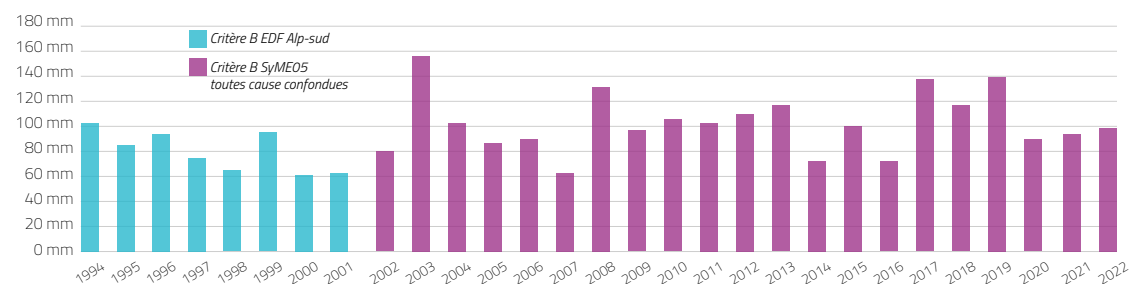
- la continuité de la fourniture,
- la qualité de l'alimentation en tension.

L'analyse porte sur la durée moyenne de coupure subie par les clients alimentés en basse tension, également connue sous le nom de « critère B ». Ce critère englobe les interruptions dues à des incidents, travaux, événements exceptionnels, etc. Il représente le temps moyen de coupure subi par un client au cours d'une année.

Après une augmentation significative du critère B en 2017 et en 2019, il a enregistré une baisse en 2020, cependant depuis 2021, il est reparti à la hausse.

En général, on observe que la valeur du critère B est nettement supérieure à la moyenne nationale. Cette différence s'explique en partie par le caractère montagneux et rural de la concession, mais elle est également due à l'insuffisance des investissements réalisés par le concessionnaire et au vieillissement des infrastructures.

Ces facteurs combinés contribuent à une qualité de service moins satisfaisante pour les clients de la concession en comparaison avec la moyenne nationale.



LE SUIVI PATRIMONIAL ET FINANCIER DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est constitué des lignes de distribution publiques d'électricité d'une tension inférieure à 50000V, ainsi que de tous les équipements techniques nécessaires pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité des

personnes et des biens. Le syndicat agit en tant que propriétaire des infrastructures de distribution au nom de ses communes membres, ce qui lui confère la responsabilité du suivi de ce patrimoine qu'il délègue par contrat de concession à l'opérateur Enedis. Dans le cadre de l'accord entre le concédant (l'autorité concédante) et le concessionnaire, la gestion du patrimoine est confiée à Enedis. Ce contrat de délégation fixe le cadre d'interven-

tion des deux entités (Enedis et Territoire d'énergie Hautes-Alpes) dans la répartition des maîtrises d'ouvrages et des travaux sur le département. Le concessionnaire par ce contrat doit donc gérer les apports des parties pendant la durée du contrat et gérer les actifs des ouvrages construits. Les données, ci-après, sont issues du compte-rendu d'activité de concession d'Enedis faisant le bilan de la valeur des biens au 31 décembre 2022.

Valeur des ouvrages concédés au 31/12/2022 en k€	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	130 286	63 621	66 665	181 374	14 704
<i>dont aérien</i>	33 851	24 545	9 306	59 518	12 333
<i>dont souterrain</i>	96 435	39 076	57 359	121 856	2 371
Canalisations BT	125 759	57 160	68 599	169 874	998
<i>dont aérien</i>	19 575	12 502	7 073	32 973	385
<i>dont souterrain</i>	106 183	44 658	61 526	136 901	612
Postes HTA-BT	36 146	22 231	13 915	48 323	987
Transformateurs HTA-BT	12 102	6 006	6 096	16 956	1 022
Comptage	10 458	2 355	8 102	10 458	0
<i>dont Compteurs Linky™</i>	8 238	1 232	7 006	8 238	0
<i>dont compteurs marché d'affaires</i>	663	217	446	663	0
<i>dont disjoncteurs</i>	1 557	906	650	1 557	0
Branchements	48 213	21 381	26 832	62 569	3 245
<i>dont branchements aériens*</i>	1 897	1 115	782	2 899	0
<i>dont liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines</i>	35 249	13 785	21 464	45 183	2 798
<i>dont dérivations individuelles des liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines</i>	11 067	6 481	4 586	14 577	447
Ouvrages collectifs de branchement**	7 340	2 226	4 914	8 931	0
Autres biens localisés	4 206	2 182	2 024	4 564	109
Ouvrages de branchement non localisés	0	0	0	0	0
Comptages non localisés	426	208	218	426	0
Autres biens non localisés	1 761	745	1 016	1 804	8
TOTAL	376 695	178 314	198 381	505 369	21 073

* Constitués de liaison réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles.

** Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE 2022

Produits d'exploitation : 57 286 000 € / Charges d'exploitation : 53 662 000 €
Le résultat d'exploitation pour l'année s'établit donc à 3 624 000 €.
 Lorsqu'une concession se situe en deçà de l'équilibre global, le concessionnaire perçoit une contribution à l'équilibre.

Les recettes d'acheminement

Les revenus provenant de l'acheminement de l'électricité dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) ainsi que du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est établi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de manière à couvrir les coûts associés à l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est uniforme sur l'ensemble du territoire, suivant le principe de péréquation, afin d'assurer une équité entre les différentes zones géographiques.

La redevance de concession

Elle est composée de deux parts :

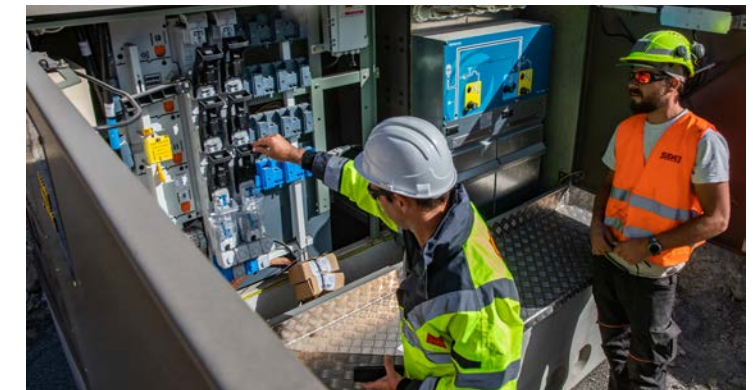
- la part R1, dite de fonctionnement, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission,
- la part R2, dite d'investissement, qui représente une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

En 2018, un désaccord important a été constaté et TE05 a contesté le calcul effectué par le concessionnaire. Le même désaccord a été relevé en 2019 et en 2020. En 2021, pas de nouveau contentieux, mais les affaires ont été instruites ou jugées. Des appels sont en cours.

L'INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS



En tant que gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a commencé le déploiement industriel des compteurs communicants Linky™ en décembre 2015. Ce processus de déploiement a pratiquement été achevé sur l'ensemble du territoire de la concession. Au 31 décembre 2022, le déploiement est terminé



3.2. LES TRAVAUX DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUTES-ALPES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les travaux sur les réseaux de distribution électrique constituent le cœur de métier de TE05. Le Syndicat, propriétaire du réseau (53 354 km de lignes à ce jour), a reçu de ses communes adhérentes la mission d'améliorer en permanence le réseau en réalisant des travaux d'extension/raccordement, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation/enfouissement. Ces travaux mobilisent les équipes du syndicat, principalement les pôles Études et Travaux, mais également le guichet Urbanisme et l'ensemble des services d'appui. Le syndicat partage la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité avec Enedis et sur les ouvrages de communications électroniques avec l'opérateur Orange. Il intervient essentiellement dans les communes dites rurales, c'est-à-dire dont la population n'exède pas 2 000 habitants.

Grâce à des équipes compétentes, le syndicat s'acquitte de cette mission avec le plus grand soin, en travaillant étroitement sur le terrain et en collaborant avec les communes. Que ce soit lors de la phase d'étude ou de la phase de travaux, TE05 assure la maîtrise d'œuvre et le suivi des entreprises impliquées, garantissant ainsi un travail de qualité et une amélioration continue du réseau électrique.

En 2022 ce sont au total 125 chantiers

qui ont été entrepris et menés, pour un investissement total de 4 417 000 €, exclusivement consacré aux réseaux électriques. À ce montant, s'ajoutent les travaux sur le réseau d'éclairage public et les télécommunications électroniques.

TE05 accorde une attention particulière à garantir un règlement rapide de l'ensemble de ses prestataires de travaux, afin de les accompagner au mieux dans cette période économiquement difficile, notamment pour les PME. Afin de donner une lisibilité des commandes à venir à ses entreprises, TE05 anime auprès de ses différents prestataires des réunions mensuelles de programmation de travaux.

LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

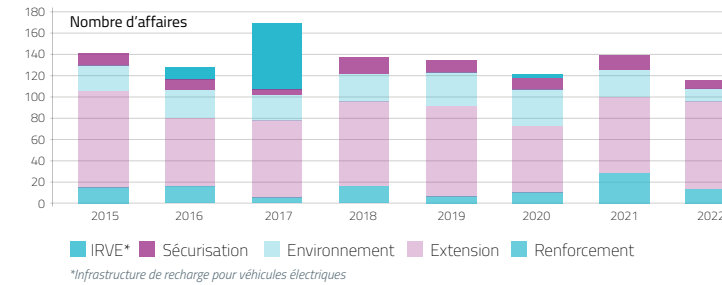
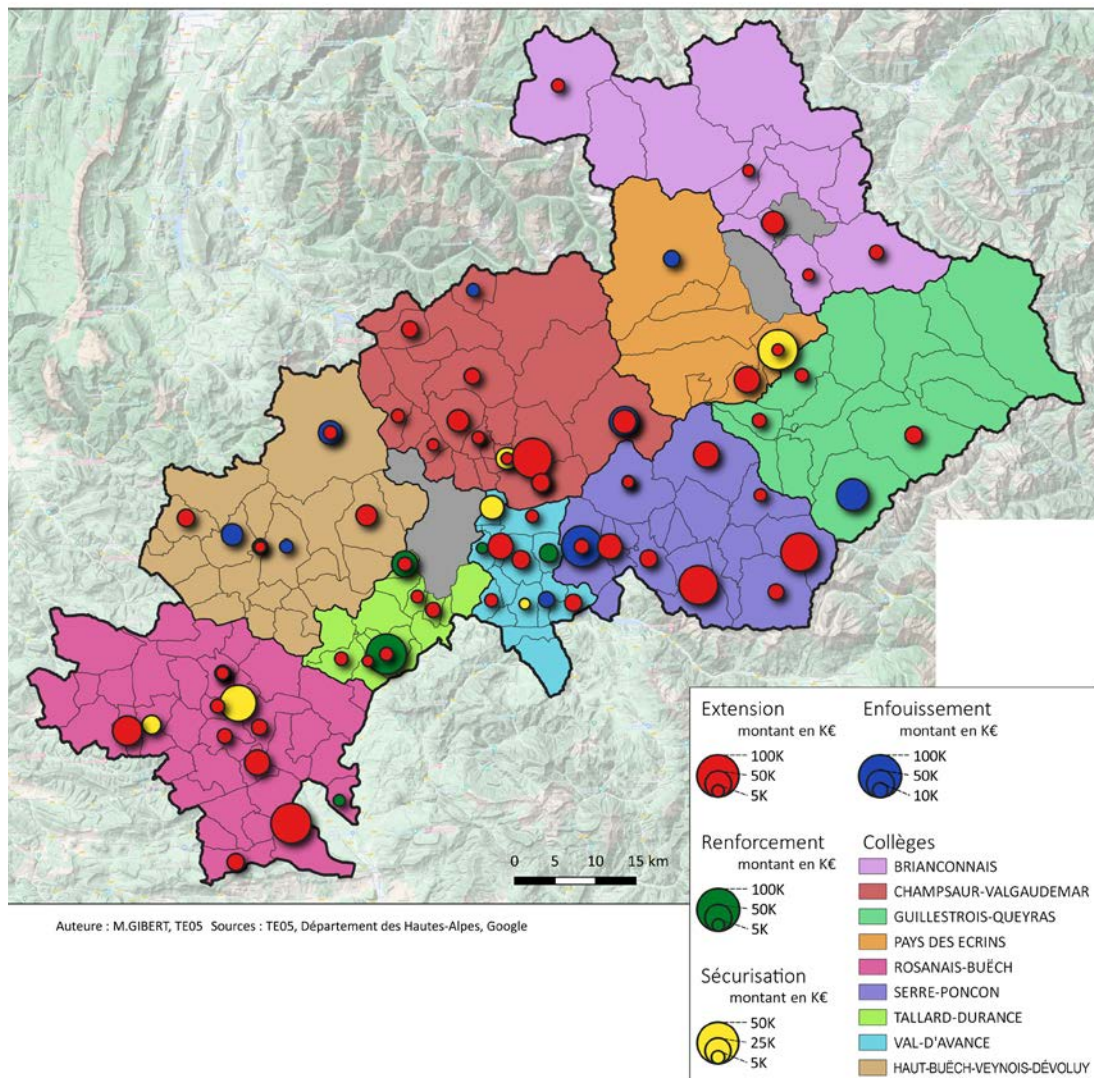
L'article 36 de la loi du 8 avril 1946 maintient les prérogatives des collectivités locales en matière de maîtrise d'ouvrage au sein de la concession de distribution d'électricité. Le cahier des charges de la concession énonce les règles de répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les parties prenantes, clarifiant ainsi les responsabilités des collectivités locales et du concessionnaire quant à la gestion, l'expansion et la modernisation du réseau électrique dans la zone de concession.

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TYPE DE TRAVAUX

La répartition géographique des travaux: **72 communes concernées en 2022**

TYPES DE TRAVAUX		Communes rurales	Communes urbaines
RENFORCEMENTS	Réseau BT	TE05	ENEDIS
	Réseau HTA	ENEDIS	ENEDIS
EXTENSIONS	Raccordement consommateurs	TE05	ENEDIS
	Raccordement Producteurs	ENEDIS	ENEDIS
BRANCHEMENTS		ENEDIS	ENEDIS
ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT/DÉPLACEMENT D'OUVRAGES		ENEDIS	ENEDIS
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES		TE05	TE05
SÉCURISATION		TE05/ENEDIS	ENEDIS

DEPENSES DES DIFFERENTS PROGRAMMES TRAVAUX EN 2022



LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le financement des affaires dépend du type de travaux :

- Financement à 100 % TE05 sur fonds propres
- Financement à 20 % avec un cofinancement du CAS FACE (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) à 80 %
- Financement à 60 % dans le cadre d'une participation d'Enedis (financement cité à l'art.8 de cahier des charges de concession) à hauteur de 40 %.

Pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de communications électroniques :

- Participation communale à hauteur de 50 % quand TE05 est propriétaire des réseaux électriques et de communications électroniques ;
- Participation communale à hauteur de 20 % quand TE05 est propriétaire des réseaux électriques et que

la commune est propriétaire des réseaux de communications électroniques (travaux réalisés sous convention de maîtrise d'ouvrage)

- Participation communale à hauteur de 20 % quand TE 05 est propriétaire des réseaux électriques sans travaux sur les ouvrages de communications électroniques ;

Pour les extensions et raccordement de réseau :

- Participation communale à hauteur de 60 % du montant HT du coût réel de l'opération de raccordement

Pour les travaux d'Énergie Renouvelable en sites isolés non raccordés au réseau public, il est demandé une participation du demandeur à hauteur de 20 % du montant HT du coût réel de l'opération.

Enfin, **les communes** participent à hauteur de 20 % pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques (la part concernant les communications électroniques et l'éclairage public

3.3. LES ÉTUDES PRÉALABLES

Les missions du pôle études de TE05 sont diverses :

- Réalisation des avant-projets et chiffrages d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre d'une demande faite par une commune, via la fiche demande travaux, disponible sur le site de TE05.

www.syme05.fr/electricite-et-reseaux/travaux-sur-le-reseau-electrique/

Effectuées sur le terrain, ces études sont réalisées par un agent d'étude spécialisé. Elles prennent en considération le développement urbanistique ainsi que les contraintes environnementales et techniques.

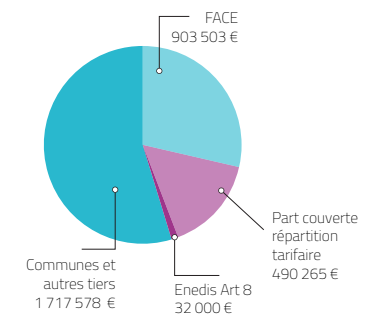
- La réalisation des avant-projets et des chiffrages pour les projets

de sécurisation du réseau est une mission essentielle qui demande un travail approfondi. Tout au long de l'année, l'équipe s'attelle à identifier les réseaux électriques aériens comportant des fils nus vétustes ou présentant des signes de dangerosité, nécessitant des travaux de sécurisation, soit par des techniques aériennes, soit par un enfouissement souterrain. Ces avant-projets sont ensuite présentés aux élus de la commune concernée pour recueillir leur avis.

- La réalisation des avant-projets et des chiffrages pour les projets de renforcement du réseau est une mission importante qui implique une enquête approfondie sur la qualité

étant intégralement à leur charge **Le syndicat a déposé en novembre 2021 son propre barème de facturation des raccordements auprès de la CRE. Ce barème est entré en vigueur au printemps 2022.**

- Lorsque des travaux coordonnés sont entrepris pour enfouir différents réseaux, le syndicat demande aux communes une participation financière pour les ouvrages réalisés dans le cadre des compétences optionnelles, tels que les infrastructures d'éclairage public et de télécommunications



Depuis 2021, Enedis a fortement diminué sa participation au titre de cet article puisque l'enveloppe 2021 et 2022 représente seulement 32 000 € (pour 206 000 € en 2020).

du réseau électrique soumis à des contraintes. L'agent d'étude effectue cette enquête pour comprendre les raisons de ces contraintes et déterminer si un renforcement du réseau est nécessaire.

- Le suivi des études d'exécution et des montants financiers des projets est une étape cruciale jusqu'à la phase des travaux. Cette mission implique une surveillance attentive de la mise en œuvre des études détaillées et techniques, ainsi que du suivi des coûts associés aux projets. Tout au long de cette phase, le syndicat s'assure que les travaux sont en accord avec les spécifications prévues et que les coûts demeurent conformes aux estimations établies initialement.

➔ DÉROULÉ D'UN CHANTIER TYPE

- **AVANT-PROJET ET CHIFFRAGE PAR LE PÔLE ÉTUDES**
 - sur demande des communes lors du renseignement d'une fiche d'intention des travaux,
 - sur repérage, par les services ou le concessionnaire, tout au long de l'année des réseaux aériens

présentant des lignes de vétusté ou de dangerosité et nécessitant des travaux de sécurisation ou de renforcement (contraintes);

- sur les projets de renforcement après une enquête sur la qualité du réseau électrique en contrainte: cette enquête est portée par l'agent d'étude pour confirmer ou non la nécessité de renforcer le réseau.

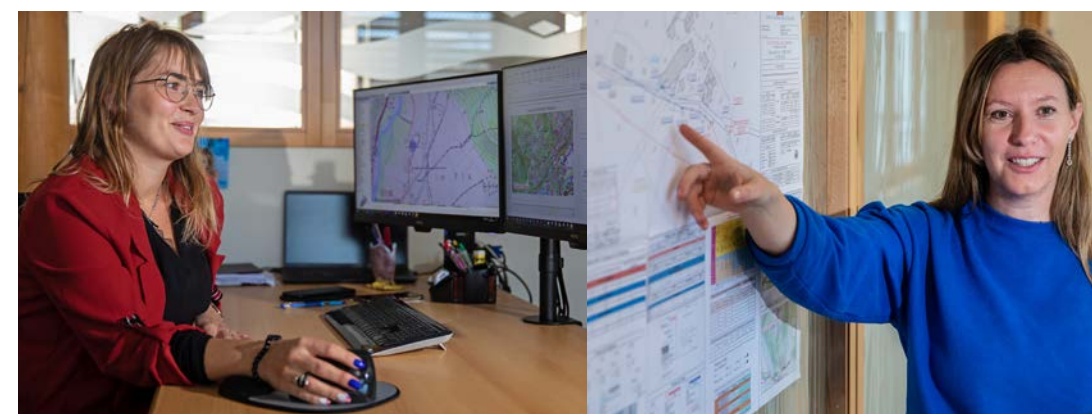
■ **DOSSIER D'EXÉCUTION**

- édition d'un bon de commande pour dossier exécution,

- autorisation des propriétaires,
- article R 323.25 (permis de construire électrique),
- vérification du dossier d'exécution par un technicien de TE05.

■ **TRAVAUX**

- réunion de piquetage,
- début des travaux, suivis soit par TE05 MOE ou MOE externe,
- suivi des travaux,
- réception des travaux et des DOE (dossier d'ouvrage exécuté).



3.4. LE GUICHET URBANISME

La création du Guichet Urbanisme, en 2010, vient en réponse à l'application des lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 et Urbanisme et Habitat (UH) de 2003, dans le domaine de la distribution d'énergie électrique. Ces deux lois rendent les collectivités en charge de l'urbanisme responsables des coûts relatifs aux extensions de réseaux, dans le cadre de la délivrance des autorisations d'urbanisme. En complément, le Code de l'Énergie, et notamment son article L342-11, distingue la partie renforcement de la partie extension de réseaux, la partie renforcement étant à la charge financière de Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05). La commune doit maîtriser le développement urbain, notamment à travers la mise en place de documents tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit pour elle de mettre en parallèle sa stratégie de développement urbain et sa capacité à financer ses équipements publics et en particulier les réseaux de distribution d'électricité. Il convient de rappeler que, depuis 2009, les travaux

d'extension de réseaux sont, par défaut, à la charge de la collectivité en charge de l'urbanisme. Grâce à son expertise, son savoir-faire et sa connaissance approfondie des réseaux électriques, le Guichet Urbanisme accompagne gratuitement les communes:

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISMES

- Instruit les autorisations d'urbanisme (PC, PA, CUa, CUB, DP, études diverses) pour les communes en régime rural.

AIDE ET CONSEILS LES COMMUNES

- Aide et conseille lors de la mise en place des outils de financement des équipements publics: Projet Urbain Partenarial (PUP), définition d'un taux de Taxe d'Aménagement adapté au développement du territoire, application de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme.

- Décide, en tant qu'Autorité Concédante, de la possibilité d'appliquer l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme.
- Accompagne et conseille le particulier pour toute demande relative à son projet de construction ou dans sa procédure de raccordement.
- Accompagne et conseille les communes dans l'élaboration/modification/révision des documents d'urbanisme (PLU, projet d'écoquartier, de zone...):

TE05 participe, à la demande des collectivités, aux réunions de mise en place ou modification/révision des documents d'urbanisme (PLU, SCoT, SRADDET), afin d'aider à la définition des zones constructibles en fonction des réseaux existants, d'estimer les éventuelles extensions nécessaires et leurs coûts, de donner les pistes d'un développement cohérent d'un point de vue énergétique et de coconstruire les cahiers des charges en vue du recrutement des bureaux d'études.



Solution technique et estimation du coût des travaux sous MOA du TE05 (branchement/extension)



L'état du réseau (réseau suffisant/ Renforcement)



Débiteur des travaux CCU (par défaut) ou pétitionnaire (avec application d'un régime d'exception)

L'INSTRUCTION DES PROJETS D'URBANISME

En 2022, le Guichet Urbanisme de TE05 a instruit 2044 dossiers. Nous avons observé un fort accroissement du nombre de dossiers depuis 2021 lié à deux facteurs:

- La mise en application du nouvel arrêté préfectoral lié au décret ruralité.
- Une reprise importante de l'activité en période post-covid.

Pendant ces études, le guichet fournit des informations au demandeur (commune, tiers privé, etc.) concernant le raccordement du projet en fonction de l'emplacement des réseaux et de leur capacité à le desservir. Il indique la solution technique nécessaire, les éventuels coûts financiers, les personnes

responsables du paiement, ainsi que la nécessité de réaliser des démarches DT/DICT.

L'INTERVENTION

En communes rurales: 2036 affaires
Le Guichet Urbanisme émet un avis à la commune sur les points suivants:

- **Coût financier à la charge de la commune:** selon la loi, il revient à la commune de décider si les extensions doivent être réalisées lors de la délivrance de l'Autorisation d'Urbanisme (AU) au demandeur, et d'assumer le coût financier associé.

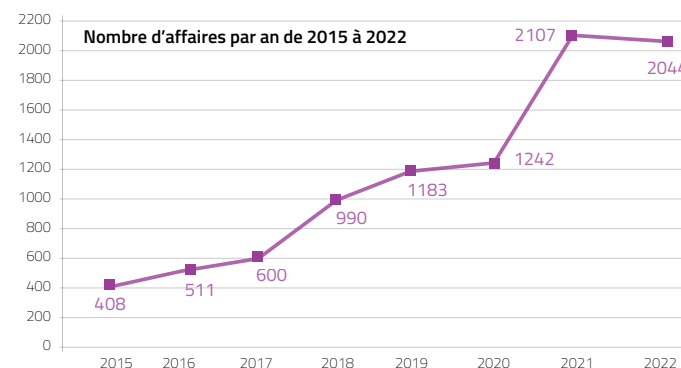
- **Débiteur du coût des travaux de raccordement:** le Code de l'énergie, notamment l'article L342-11, définit les différentes parties responsables des coûts liés aux travaux de raccordement (renforcement, extension, branchement). TE05 conseille également la com-

mune sur la manière d'appliquer les différentes lois permettant de faire supporter ces coûts aux demandeurs lorsque la loi le permet.

- Concernant les communes urbaines (8 dossiers), TE05 peut intervenir à tout moment en tant qu'organisme de contrôle de concession pour ses communes adhérentes et pour les usagers du service public de l'électricité. Dans ce cadre, il procède à l'analyse des réponses proposées par le distributeur Enedis.

ÉTUDE DES DOCUMENTS D'URBANISME & ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION D'UN TAUX DE TAXE D'AMÉNAGEMENT

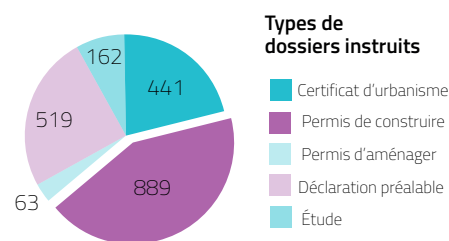
Le but de cette étude est d'analyser l'état du réseau électrique dans les projets de zones urbanisées et à urbaniser. Elle vise à identifier l'état des réseaux existants ainsi que les éventuels travaux de renforcement ou d'extension nécessaires. Le rapport final présentera, pour chaque secteur, un plan indiquant l'état des réseaux existants, les extensions potentielles à réaliser avec leur coût, des réflexions sur l'organisation spatiale de la zone (voiries, divisions, etc.), et enfin, les éventuels moyens de financement applicables seront également identifiés. En 2022, le Guichet a traité 4 études.





INSTRUCTION DES ÉTUDES DIVERSES

Dans le cadre de ses missions de conseil et d'accompagnement, le guichet urbanisme joue un rôle essentiel en facilitant les demandes variées émanant aussi bien des communes que des particuliers. Les agents de TE05 sont ainsi disponibles pour fournir aux usagers et aux communes des réponses concernant leurs interrogations sur différentes thématiques liées au réseau de distribution public. En 2022, en dehors des études des documents d'urbanisme demandées par les communes, nous avons réalisé 109 études pour les municipalités et les particuliers, ainsi que 3 études internes impliquant le pôle étude et le guichet urbanisme. Ces dernières études ont été effectuées en collaboration pour anticiper l'évolution urbanistique sur les secteurs où des projets d'enfouissement sont prévus.



3.5. L'ACTION DU SYNDICAT EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES OUVRAGES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les études réalisées au niveau local et national ont largement conclu à l'insuffisance du paiement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques. Outre la perte de ressources financières, cela entraîne un risque juridique tant pour les opérateurs que pour les collectivités en raison du

non-respect des obligations réglementaires de paiement des RODP.

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux, notamment pour coordonner l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, TE05 se présente comme un interlocuteur pertinent pour développer des actions visant à mieux connaître les réseaux présents dans le domaine public. Ces actions, menées à l'échelle départementale, permettent d'atteindre une plus grande efficacité et sont essentielles pour des raisons pratiques, car elles ne pourraient pas être menées de manière réaliste par chaque collectivité individuellement. Grâce à ces actions de connaissance accrue des réseaux, les collectivités gestionnaires du domaine public se-

ront en mesure de mieux maîtriser et contrôler les montants de RODP dus par les opérateurs de communications électroniques. Cette meilleure compréhension et maîtrise des réseaux de télécommunication faciliteront également le déploiement de nouveaux réseaux de communications électroniques et contribueront à en réduire les coûts.

- 78 communes du département ont sollicité TE05 pour ce service
- 2 communes pilotes pour vérification des bases
- Pour 42 communes s'étant intégrées dans la démarche dès son initialisation, cela représente la récupération d'une recette de: 213 536€ dont 57 655€.

LA MISE À DISPOSITION DES RÉSEAUX AÉRIENS

Afin d'accélérer la montée du très haut débit numérique du territoire et favoriser l'attractivité du département des Hautes-Alpes, Territoire d'énergie Hautes-Alpes, Enedis et SFR FTTH devenu XPFIBRE ont signé le 13 octobre 2019 une convention tripartite permettant le déploiement en aérien des réseaux fibre optique sur les supports de distribution d'énergie électrique. Cette convention correspond au modèle national établi par la FNCCR et l'association des maires de France.

TE05 prévoit la généralisation de ce type de convention à tous les opérateurs de communications électroniques qui lui en feront la demande.

TE05 devient propriétaire d'infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambre de tirage) qu'il réalise. Ces infrastructures permettent le déroulage en souterrain des réseaux cuivre d'Orange mais également des réseaux en fibre optique.



LE PROGRAMME NEW DEAL

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep ont conclu à un accord historique pour accélérer le déploiement mobile sur le territoire afin d'améliorer la couverture mobile, la généralisation de la 4G, l'accélération de la couverture des axes de transport prioritaires et l'amélioration de la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments.

Chaque année, le Gouvernement arrête, après l'analyse d'un besoin remonté par les équipes projet, la liste des zones à couvrir par les opérateurs au titre de ce dispositif.

L'identification des zones à couvrir (expression du besoin local) est un travail de concertation constant entre les équipes-projets, leurs référents et la Mission France Mobile de l'Agence du numérique. Lorsqu'un site est arrêté par le Ministère de l'Économie et des Finances, l'opérateur dispose d'un délai de 2 ans pour mettre en service l'antenne-relais. Ainsi, dans le cadre de l'alimentation électrique des antennes-relais, TE05 travaille en étroite collaboration avec le service numérique de la Préfecture des Hautes-Alpes et les services d'ENEDIS.

Durant l'année 2022, 5^e année du programme, **22 sites ont été arrêtés par le Ministère de l'Économie et des Finances sur les communes suivantes :**

Arvieux/Cervières	01/02/22	110 200 € HT
Chorges	01/02/22	12 500 € HT
Esparron	01/02/22	19 000 € HT
Jarjayes	01/02/22	40 000 € HT
Lazer	01/02/22	80 000 € HT
Montclus	01/02/22	47 500 € HT
Val-Buëch-Méouge	01/02/22	48 000 € HT
Valdoule	01/02/22	24 500 € HT
La Bâtie-Neuve	21/06/22	Site non défini
Le Monétier-les-Bains / Villard d'Arène	21/06/22	Branchement ENEDIS
Saint Maurice en Valgaudemard	21/06/22	23 100 € HT
Freissinières	21/06/22	Non raccordable en DP
Sigoyer		30 100 € HT
Eyglis/Arvieux	23/12/22	Branchement ENEDIS
Le Noyer	23/12/22	Branchement ENEDIS
Champcella	23/12/22	Site non défini
Oze	23/12/22	42 000 € HT
Chabestan	23/12/22	Site non défini
La Grave	23/12/22	Site non défini
Esparron	23/12/22	44 000 € HT
Rosans	23/12/22	15 000 € HT
St Jacques-en-Valgaudemard	23/12/22	Branchement ENEDIS

SIGNATURE DES ACCORDS AVEC L'OPÉRATEUR DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE HISTORIQUE ORANGE

Les relations entre ORANGE et notre collectivité ont commencé dès la création du syndicat en 2012. En 2012, le syndicat est devenu autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique sur le territoire de sa concession, ce qui l'a rendu également maître d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique, notamment des enfouissements de réseaux. Avec cette nouvelle compétence, le syndicat est devenu, un maître d'ouvrage possible sur les réseaux de télécommunications électroniques.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, TE05 intervient pour le compte de ses communes membres sur diverses opérations d'entretien et de développement des réseaux. L'enfouissement des réseaux est ainsi une intervention majeure pour TE05.

Malgré les contraintes liées au caractère rural et de montagne des territoires haut-alpins, la proportion de réseaux enterrés est très importante, ce qui témoigne d'un fort engagement du syndicat en la matière. Chaque année,

le syndicat investit environ 1 500 000 € pour l'enfouissement des réseaux, contribuant ainsi largement à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et à l'intégration paysagère, qui est essentielle dans un département touristique comme les Hautes-Alpes.

Lorsque les réseaux de télécommunications et de communications électroniques sont également concernés, c'est une intervention globale qui est mise en œuvre dans l'intérêt des communes et des populations.

Pour ce qui concerne les communications électroniques, TE05 réalise environ 6 km de génie civil par an à destination des opérateurs tels que ORANGE. À ce jour, ce sont plus de 40 km d'infrastructures de communications électroniques qui ont été réalisées par le syndicat depuis 2013. Le syndicat est ainsi en capacité aujourd'hui de proposer un accord aux différents opérateurs présents sur le territoire de sa concession afin d'accompagner le déploiement de la fibre optique dans nos territoires haut-alpins.

Le syndicat s'était positionné dans les accords qu'il avait conclu avec Orange en 2013 pour prendre la propriété de ces infrastructures ainsi créées. Plusieurs conventions avaient été signées entre les deux parties et l'entreprise Orange s'était engagée à assumer la gestion et l'entretien de ce génie civil pour des raisons de maîtrise des coûts pour le syndicat.

Après des mois de négociations, un nouveau cadre à l'enfouissement coordonné des réseaux a été posé pour accueillir tous les opérateurs qui développent des réseaux de fibre optique sans discrimination d'accès aux ouvrages du syndicat.

Le nouveau protocole partenarial pour le développement et la gestion des infrastructures de communications électroniques entre Orange et TE05 consiste à mettre un terme à la convention d'entretien et de gestion des installations de génie Civil de communications électroniques, en parallèle de la mise en œuvre de nouveaux accords de location des ouvrages appartenant à TE05.

Les deux parties se sont entendues pour signer un avenant à la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange (ex France télécom) et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs ainsi qu'une mise à disposition et une location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques.

La convention d'entretien et de gestion des installations de Génie Civil de communications électroniques de TE05 est devenue caduque.

Enfin, la durée d'amortissement des infrastructures de communications électroniques appartenant à TE05, a été portée de 25 à 30 ans.



3.6. LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les investissements sur les infrastructures de communications électroniques se réalisent lors des opérations d'enfouissement coordonnées des réseaux aériens existants. L'investissement du syndicat en termes de génie civil de réseaux de télécommunications électroniques en 2022 est le suivant :

TYPLOGIE	MONTANT
Études/ Travaux	483 914 € HT

Liste et répartition des affaires câblées par régime de propriété

CODE PROJET	PROPRIÉTÉ
GUILLESTRE « Coordination rue de la Combe »	TE05
FREISSINIÈRES « Sécu Maison artisanale »	TE05
VALLOUISE-PELVOUX « Enf BT Chambonnettes pst GYR »	ORANGE
LA FREISSINOISE « Rft poste LES PONS »	TE05
LA FREISSINOISE « Renfo poste LA SELLE »	ORANGE
ANCELLE « Enf BT poste LES AUCHES »	ORANGE
MONTROND « Sécu poste MONTROND »	TE05
LE DEVOLUY « Coord RD 937 St DISDIER »	TE05
VARS « Coord Allées Jeanlin et Briata »	TE05
SIGOYER « Coord Enf EP-ICE Les Parots »	TE05
LE DEVOLUY « Enf BT L'Enclus »	ORANGE
CHABOTTES « Rac AUBERT pst COUSTOU »	ORANGE

TE05, GESTIONNAIRE À LA CARTE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGES PUBLICS

La compétence liée à l'éclairage public s'exerce à la carte par les adhérents dans le cadre d'une mise à disposition des installations techniques. Après délibération de la commune, TE05 dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer les opérations suivantes :

Inventaire physique et patrimonial du réseau et de l'ensemble des ouvrages

- Rapport sur l'état général du service concerné comprenant :
 - un état technique des installations,
 - un état des sources lumineuses,
 - une cartographie du réseau d'éclairage,
 - une base de données associées à chaque ouvrage,
 - un relevé d'informations sur le fonctionnement (horaires notamment),
 - un état des puissances installées.

Recensement des besoins d'équipement et d'amélioration en éclairage de la collectivité, avec en priorité la mise à niveau vis-à-vis de la conformité.

La mise à disposition effective des biens à TE05 ainsi que l'instauration du service sont constatées à l'issue de ces opérations par l'approbation d'un état contradictoire du patrimoine à la date de la mise à disposition, autorisé par délibérations concordantes de la collectivité membre et de TE05. La collectivité souhaitant adhérer aux services de gestion des installations d'éclairage public peut confier la gestion

des contrats de fourniture d'énergies pendant la durée de la mise à disposition.

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE05

Ils concernent les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance du réseau et la collecte des certificats d'économies d'énergie.

Parmi les travaux d'investissement, on distingue les catégories de travaux suivantes :

- Création d'un premier réseau d'éclairage sur le territoire d'une collectivité,
- travaux d'extension d'éclairage,
- travaux de renouvellement, de mise en conformité,
- travaux d'effacement d'éclairage par mise en souterrain coordonnée ou technique discrète façade,
- équipements spécifiques visant aux économies d'énergie,
- équipements spécifiques visant à l'apport de nouveaux services (vidéoprotection, sonorisation,
- panneaux à message variable, antenne de téléphonie...),

- Diagnostic des installations d'éclairage public,
- contrôle de la luminance et de l'éclairement,
- extension des réseaux et création de points d'éclairage,
- mise en sécurité des réseaux,
- mise en valeur par la lumière de sites et monuments,
- dispositifs d'alimentation d'illuminations temporaires.

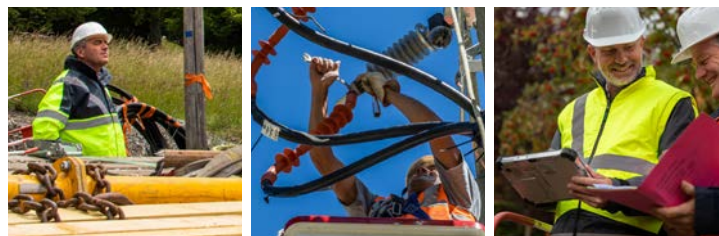
La décision d'engager des travaux d'investissement par TE05 ne s'effectuera qu'après décision favorable de la collectivité membre et accord sur leur financement. Six communes ont décidé de confier la compétence éclairage public à TE05 : les communes de Puy-Saint-André, de Montgenèvre, de Dévoluy, de Puy-Saint-Pierre, de La Grave et de Villar d'Arène.

Les travaux en éclairage public sont réalisés et financés en lien avec les communes et les syndicats d'éclairage public existants. Aujourd'hui notre département compte 3 Syndicats Intercommunaux d'Éclairage Public :
- SIEP du Champsaur Valgaudemar
- SIEP de l'Embrunais Savinois
- SIEP du Guillestrois Queyras

L'investissement du syndicat en termes d'éclairage public en 2022 :

TYPLOGIE	MONTANT
Études	9 850 € HT
Travaux	74 512 € HT

TRAVAUX 2022 EN IMAGES



LARDIER ET VALENÇA RENFORCEMENT PRÉ DE CLARE

En cohérence avec le développement de la commune par l'aménagement de la zone urbanisable du Pré de CLare et l'agrandissement du laboratoire Acanthis, des opérations sur les réseaux secs sont menées depuis septembre 2022. Il s'agit ici de l'enfouissement du réseau basse tension avec renforcement, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public. La commune de Lardier a également fait le choix d'un éclairage solaire pour plus de sobriété et indépendance énergétique.

Début des travaux: septembre 2022

Mise en service: décembre 2022

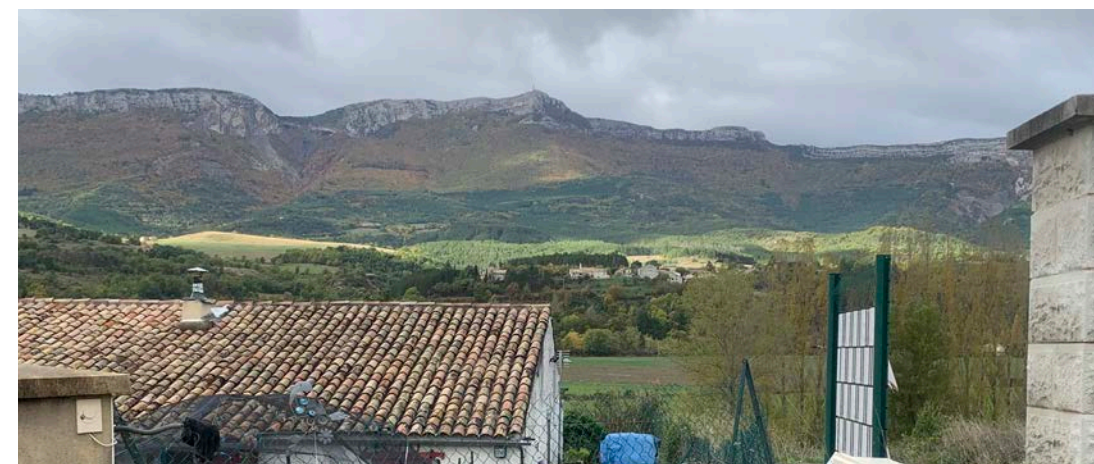
Réception définitive: septembre 2023

Linéaire: basse tension 406 ml, Haute tension 745 ml, infrastructures de communication électronique 796 ml

Financement:

Montant HT total : 150 000,00 €
(dont 150 000,00 € en Électrification Rurale)

- Subvention : 120 000,00 €
- Fonds propres : 30 000,00 €



TRAVAUX 2022 EN IMAGES

VAL BUËCH-MÉOUGE | RACCORDEMENT OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE FREE

13 Travaux entrepris en janvier 2022 réceptionné en avril 2022. Il s'agit de la réalisation d'une opération de raccordement d'une antenne dans le cadre du programme NEW DEAL porté par la Préfecture auprès des opérateurs de téléphonie.

Début des travaux : janvier 2022

Mise en service : mars 2023

Réception définitive : avril 2023

Linéaire : basse tension 981 ml, infrastructures de communications électroniques 970 ml

Financement : Montant HT total : 127 829,44 €
(dont 104 134,65 € en Électrification Rurale et
23 694,79 € en Infrastructures de Communications Electroniques)

■ Subvention : 39 143,53 €

■ Participations tiers : 90 914,54 €

MONTROND SÉCURISATION DE RÉSEAU ET ENFOUISSEMENT D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Travaux entrepris en septembre 2022 se poursuivant sur 2023. Il s'agit de la réalisation d'une opération de sécurisation du réseau de distribution public couplée à un enfouissement des infrastructures de communications électroniques. Une opération de renouvellement d'un réseau accidentogène et de mise en technique souterraine de ce dernier.

Début des travaux : septembre 2022

Mise en service : février 2023

Réception définitive : mai 2023

Linéaire : Basse tension 360 ml, infrastructures de communication électroniques 470 ml

Financement : Montant HT total : 66 290,17 €
(dont 51 020,12 € en Électrification Rurale et 15 270,05 € en Infrastructures de Communications Electroniques)

■ Subvention : 37 639,24 €

■ Fond propres : 22 510,96 €

■ Cotisations communales : 6 139,97 €



TRAVAUX 2022 EN IMAGES

PUY-SAINT-PIERRE | EXTENSION DE RÉSEAU

Cette opération a consisté en l'extension du réseau de distribution publique d'électricité sur une longueur de 480 m en câble basse tension de 150 mm² de section pour alimentation d'une antenne de téléphonie mobile.

Début des études : mars 2022

Début des travaux : juillet 2022

Mise sous tension : novembre 2022

Programme New deal pour la résorption des zones blanches.

Financement : Montant HT total : 47 196,46 €
(dont 47 196,46 € en Électrification Rurale)

- Subvention : 17 740,85 €
- Fond propres : 1 137,73 €
- Participations tiers : 28 317,88 €



VILLARD-SAINT-PANCRACE ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les travaux entrepris en avril 2021 se sont poursuivis en 2022. Il s'agit d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques basse tension et d'infrastructures de communications électroniques. Cette opération contribue à l'amélioration du cadre de vie et fait partie des interventions majeures du syndicat (programme esthétique).

Début des études : avril 2021

Début des travaux : 20 septembre 2021

Mise sous tension : Juillet 2022

Linéaire : Basse tension :

- Réseaux : 450 m + pose d'un fourreau sur 100 m pour future 2^e tranche

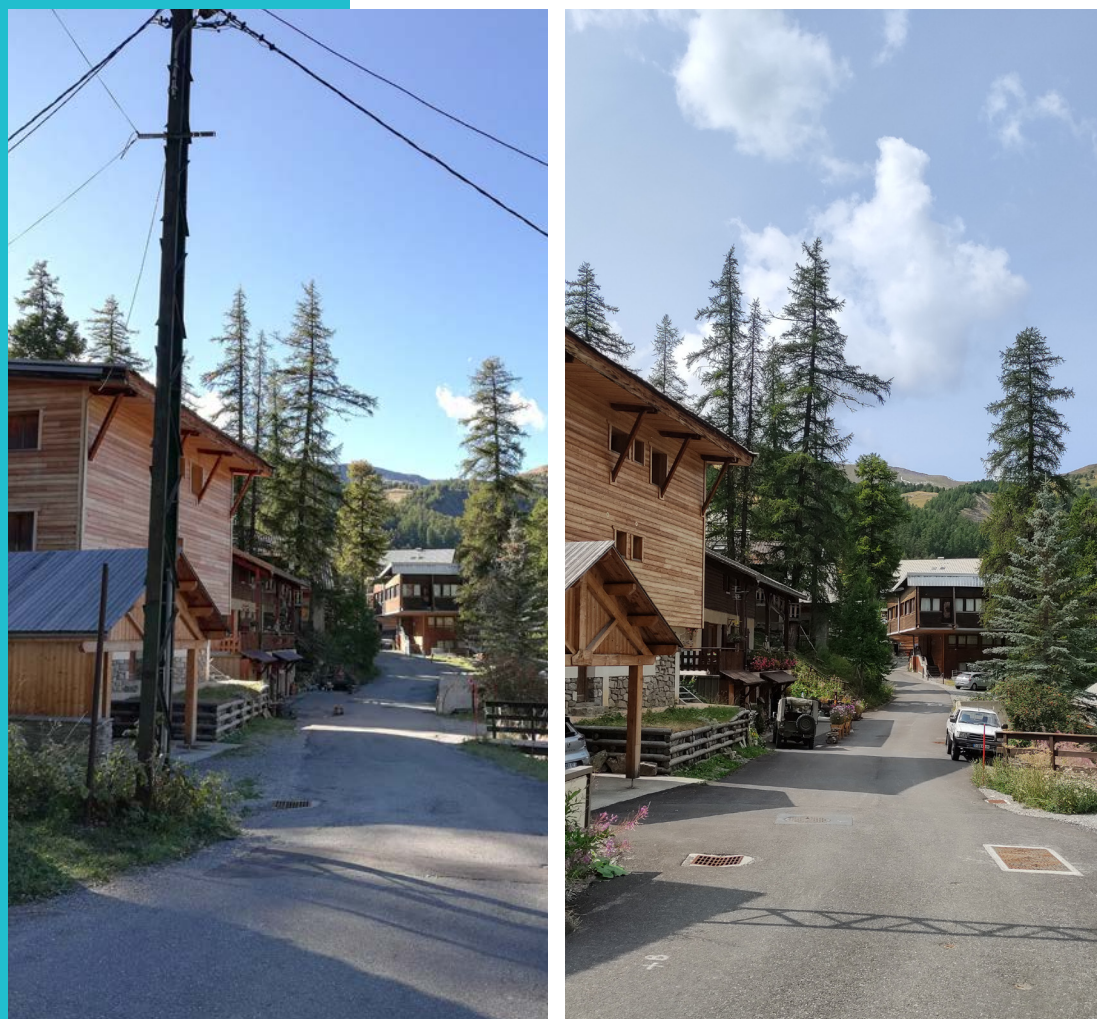
- Reprise des branchements : 34 branchements > 570 m
- Dépose : 663 m (réseaux et branchements) et 10 supports.

Infrastructures de communications électroniques :

- Réseaux : 300 m + fourreaux surnuméraires pour passage de la fibre optique
- Reprise des branchements : 530 m

Financement : Montant HT total : 130 689,17 €
(dont 103 299,74 € en Électrification Rurale et 27 389,43 € en Infrastructures de Communications Electroniques)

- Fond propres : 78 370,43 €
- Participations tiers : 52 318,74 €



TRAVAUX 2022 EN IMAGES

VARS ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'opération a consisté à l'enfouissement de réseaux électriques et de télécommunications électroniques.

Début des études : juin 2021

Début des travaux : avril 2022

Mise sous tension : juillet 2022

Linéaire : Dépose de 200 m de réseau aérien BT
Dépose de 260 m de branchement aérien, pose de 460 m de réseau souterrain BT
Pose de 190 m de branchement, pose de 900 m de génie civil de télécommunication électronique (réseau et branchement).

Financement : 144 704,99 € (dont 75 959,16 € en Électrification Rurale et 68 745,83 € en Infrastructures de Communications Electroniques)

- Subvention : 60 767,33 €
- Fond propres : 11 585,17 €
- Cotisations communales : 72 352,49 €

VALLOUISE-PELVOUX ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU BASSE TENSION

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension aérien et souterrain ont été entrepris durant l'été 2022 sur la commune de Vallouise-Pelvoux.

Début des études : mai 2021

Début des travaux : juin 2022

Mise sous tension : Juillet 2022

Linéaire : dépose de 180 m de réseau aérien BT et Pose de 190 m de réseau souterrain BT

Éclairage public : dépose de 65m de réseau aérien et pose de 65 m de réseau souterrain.

Financement : Montant HT total : 21 416,51 €
(dont 19 856,03 € en Électrification Rurale et 1560,45 en Éclairage Public)

- Fonds propres : 13 861,50 €
- Participations communales liées à une convention financière : 5 994,53 €

4. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le département des Hautes-Alpes est une terre d'énergie par son histoire ainsi que par son potentiel de production d'énergie renouvelable. Sensibilisé depuis toujours à la sobriété et à la préservation de ce patrimoine exceptionnel, Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) est devenu, en quelques années, un acteur majeur et un interlocuteur incontournable de la transition énergétique. Fort de son socle de compétences historiques, TE05 accompagne toutes actions et projets concourant à une modification structurelle des modes de production et de consommation de l'énergie. De la mise en place d'une mobilité électrique vertueuse avec une production d'énergie renouvelable locale à la rénovation thermique des bâtiments, en passant par la maîtrise de la demande énergétique, TE05 s'engage, aux côtés de ses communes membres et de nombreux partenaires, à générer des ressources durables pour nos territoires et à préserver nos espaces de vie pour les générations futures. En 2022, TE05 a souhaité mettre ses compétences au profit des acheteurs publics du département des Hautes-Alpes, en leur proposant une solution d'achat groupé d'énergie. Dans un souci de rationalisation et considérant qu'une démarche similaire avait été mise en place par le Syndicat d'Énergie des Bouches du Rhône (SMED13), TE05 a adhéré au groupement d'achat d'énergie du SMED13. Un travail de recensement des communes intéressées par le groupement d'achat a été effectué à partir du mois de mai.

Ci-contre | Microcentrale de Champoléon : intégration réussie!

4.1. LE BOUQUET DE SERVICES TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de mener à bien la transition énergétique de notre territoire, TE05 propose à ses communes membres, un bouquet de services pour la transition énergétique, un ensemble complémentaire à l'activité régalienne du syndicat, afin d'accompagner les collectivités adhérentes du syndicat dans l'analyse énergétique, les audits, l'entretien, la maintenance, le tiers financement et le suivi technique de tous systèmes: bâtiments, centrales de production (chaleur, électrique).

CE « BOUQUET » DE SERVICES EST COMPOSÉ DE HUIT PROPOSITIONS DE SERVICES OPÉRATIONNELS

SAGE Bâtiment

Service d'Accompagnement dans la Gestion et la supervision Énergétique de bâtiments. Sur la base d'un inventaire établi par la commune, le service propose l'instrumentation des sites pour relever les grandeurs physiques à mesurer et accompagner la collectivité dans la connaissance des consommations et éviter l'effet rebond de l'effacement des gains énergétiques des rénovations.

SyME-Rénov

Mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovations thermiques de bâtiments publics. Ce service intègre les fonctionnalités du service « SAGE Bâtiment ». Il s'agit d'assurer pour le compte de la commune un mandat de maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux. L'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord peut être prorogé sur décision communale le temps des amortissements et le remboursement des emprunts.

SyME-Rénov+

Mandat de maîtrise d'ouvrage et tiers financement de rénovation thermique de bâtiments publics. Il s'agit d'un accompagnement plus complet qui prend en plus en charge le financement des travaux communaux. Les équipes du SyMÉnergie05 réalisent les études de faisabilité et d'exécution des opérations et étudieront le plan de financement approprié. Il comprend sur la durée l'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord.

Réseau de chaleur

Après délibérations concordantes, la compétence Réseau de Chaleur de la commune est transférée au Syndicat. L'investissement ainsi que la vente de chaleur sont gérés par le SyMÉnergie05 auprès des abonnés (Commune, communauté de communes, particulier...).

Séléné

Service d'échange local d'énergie électrique. Séléné met en relation les consommations et productions pour une autoconsommation énergétique locale de l'électricité. L'autoconsommation est un usage qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie produite au plus proche des sources et des usages.

SAGE Éclairage

Service d'Accompagnement dans la Gestion et supervision de l'Éclairage public. Sans transférer la compétence éclairage public, une commune peut bénéficier d'un service de supervision comprenant le géoréférencement des réseaux, les réponses aux DT/DICT, l'instrumentation et télégestion des armoires électriques pour accompagner les collectivités dans la connaissance des consommations des équipements d'éclairage et l'exploitation des ouvrages.

My e-born

Mandat de fourniture, d'entretien et gestion de bornes de rechargement pour véhicules électriques intégrés dans le service e-born. Pour installer un réseau de bornes complémentaires au réseau public dans l'espace privé des communes et les parkings ouverts au public, le SyMÉnergie05 propose un mandat de maîtrise d'ouvrage et de gestion pour la fourniture, pose, entretien et supervision des bornes pour assurer un service de qualité 24/24 et 7j/7 (charge à la commune de faire son affaire des achats d'énergie).

Production ENR

Production d'Énergie Renouvelables. Le service Transition Énergétique du SyMÉnergie05 est doté d'outils, de compétences et selon la taille des projets peut s'appuyer sur des bureaux d'études indépendants afin d'évaluer le potentiel de production d'électricité (Photovoltaïque et Hydroélectricité) mais aussi de chaleur (solaire thermique). Appuyé par des assistants juridiques et avec une expertise financière interne, le SyMÉnergie05 peut évoquer toutes les possibilités de portage des projets.



Instrumentation Durancia-Montgenèvre

SAGE BÂTIMENT (TÉLÉGESTION)

La commune de Montgenèvre a adhéré au service SAGE Bâtiment pour trois bâtiments DURANCIA, Espace Jean GABIN et l'espace PRARIAL. Cette convention avait pour but objectif de mettre en place un automate de gestion technique centralisée pour le monitoring et le pilotage des installations et des consommations d'énergie. Un premier bilan a été établi constatant des défauts de fonctionnement, les mesures correctives entreprises ont permis de constater une réduction de la consommation de propane de l'ordre de 19%. L'analyse a également permis de demander au fournisseur d'énergie une réduction de la puissance soucrite en électricité.

Sur 2022, les travaux se sont concentrés sur DURANCIA avec notamment :

- Le remplacement des automates
- La mise en place d'une cascade chaudières et l'amélioration du fonctionnement hydraulique
- La création de superviseur accessible à distance
- La mise en place de capteurs multicanaux relevant la température, l'humidité, le taux de CO₂ et la luminosité.

LES COMMUNES QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2022

Montgenèvre	2 x Études télégestion bâtiment + pilotage d'une chaufferie / sous station + pilotage CTA (Voir Durancia)
Saint-Véran	Étude télégestion bâtiment : pilotage chauffage / éclairage
Le Glaizil	Étude télégestion bâtiment : pilotage chauffage
Montmaur	Étude pose de capteurs de qualité d'air
St-Bonnet-en-Champsaur	Étude et pose de capteurs de qualité d'air + Étude télégestion de 6 bâtiments : Chauffage / éclairage / CTA
Brézières	Étude télégestion bâtiment : pilotage chauffage / CTA
Baratier	Étude télégestion bâtiment : pilotage chauffage
La Salle-les-Alpes	Audit technique télégestion / économie d'énergie
Prunières	3 x Étude télégestion bâtiment : pilotage chauffage
Réallon	Étude pour pose de capteurs de qualité d'air.

4.2. LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

TE05 a été l'un des premiers syndicats à s'engager sur le plan national en faveur de la mobilité électrique mais cet engagement s'est accompagné, dès le départ, d'une condition sine qua non : produire parallèlement l'énergie nécessaire. Ici, on parle de mobilité électrique vertueuse et tout est fait pour relever ce défi.

En 2014, Territoire d'Énergie Hautes-Alpes et les syndicats d'énergie des départements Ardèche, Drôme, Isère et Haute-Savoie se sont en effet associés pour créer un réseau public de bornes et implanter ainsi un véritable service public de la recharge mutualisé. Aujourd'hui le réseau eborn compte 11 départements.

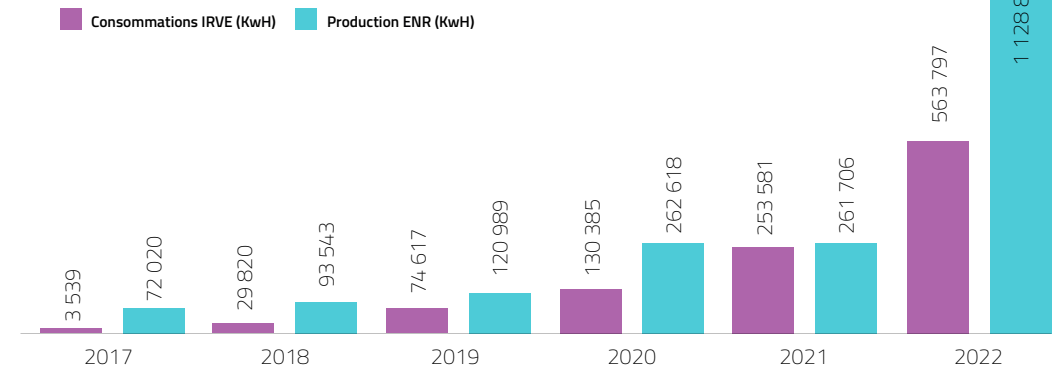
La loi LOM de 2019 prévoit l'élaboration d'un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE) par les collectivités territoriales ou leurs délégataires. Un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation d'un schéma directeur (SDIRVE) s'est constitué avec les syndicats membres du réseau eborn en 2021. Plusieurs ateliers de travail se sont déroulés au cours de l'année afin d'établir le SDIRVE.

La réalisation de ce SDIRVE est une étape utile pour organiser le déploiement des bornes sur le territoire. Sa réalisation s'articule autour de 4 phases clés :

- Une phase de concertation auprès des acteurs clés de la mobilité du territoire.
- Une phase de diagnostic qui vise à faire l'état des lieux de la mobilité électrique (points de charge existants, bornes en projet, aperçu des énergies alternatives (hydrogène et bioGNV)).
- Une phase d'évaluation des besoins selon un scénario d'adoption des véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- Une phase de stratégie spécifique au syndicat visant à prioriser les déploiements des IRVE selon des aspects économiques, de calendrier et également d'organisation entre secteur public et secteur privé.

Le SDIRVE permet l'accès à un taux de réfaction bonifié de 75 %, au lieu de 60%, pour le raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité d'une borne de recharge publique. Seules les collectivités ayant mis en place un schéma directeur pourront bénéficier de ce taux de réfaction bonifié. En pratique, l'ensemble des communes adhérentes du syndicat pourront donc bénéficier de ce taux de réfaction.

Suivi production ENR - Conso IRVE (kWh)



Le rapport Production ENR / Consommations IRVE en 2022 (kWh) :

Une évaluation des besoins va permettre d'identifier les différents types d'usage de la recharge.

- La recharge résidentielle publique : utilisée par les conducteurs n'ayant pas accès à un stationnement privé à domicile, généralement de puissance lente ($\leq 7,4\text{kVA}$) voire accélérée (entre 7,4 et 22kVA).
- La recharge à destination : utilisée pour recharger des véhicules quand les conducteurs font des courses par exemple. Ce type de recharge est généralement disponible au niveau de grands parkings (supermarchés, centres commerciaux).
- La recharge de transit : utilisée pour une recharge courte afin d'avoir suffisamment d'énergie pour finir un trajet. Ce type de recharge est généralement le long d'autoroutes (station-service) ou d'axes très empruntés.

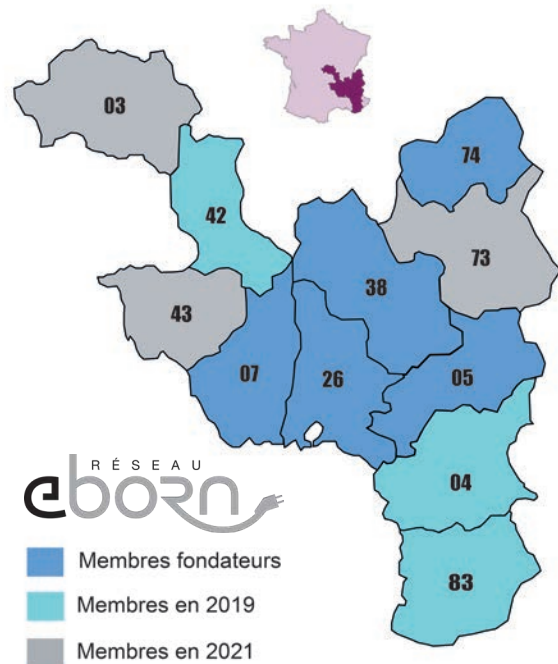
Parallèlement, le projet de définition et de mise en œuvre d'un schéma directeur de bornes pour vélos à assistance électrique a continué à se concrétiser durant l'année 2022.



POUR UNE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

TE05 continue de maintenir fermement son positionnement original, qui est étroitement lié à une condition sine qua non qu'il s'est imposée : faire de la mobilité électrique une mobilité durable. Conscient des enjeux environnementaux et des défis liés à la transition énergétique, le syndicat a pris la ferme résolution de promouvoir une mobilité électrique respectueuse de l'environnement.

Dans cette perspective, TE05 mène des actions concrètes dans les Hautes-Alpes afin que l'ensemble des consommations électriques engendrées par les véhicules électriques soit entièrement couvert par une production locale d'énergie verte. Cette approche audacieuse vise non seulement à offrir aux usagers une énergie propre et renouvelable, mais également à anticiper les besoins futurs en électricité et à prévenir toute surcharge potentielle des réseaux électriques dans les années à venir. Le syndicat se positionne en véritable précurseur dans cette voie et s'implique activement dans de multiples actions et programmes en partenariat avec des acteurs et intervenants régionaux.





LE RÉSEAU EBORN DANS LES HAUTES-ALPES

Acteur de la transition énergétique, TE05 a déployé 85 bornes sur le territoire des Hautes-Alpes dont 69 bornes accélérées, 15 bornes rapides et 1 ultra rapide, soit une tous les 25 km. Ce réseau est compatible pour les porteurs de cartes d'abonnés, avec les réseaux de prises de recharge en place sur d'autres départements 03- 04- 07-26-38-42-43- 73-74-83-89. L'objectif de ce réseau est d'assurer un maillage optimal, n'oubliant aucune partie du territoire et confortant bien sûr les sites touristiques.

Les statistiques de l'année 2022 confirment la forte évolution de l'électromobilité. (La fréquentation par commune est disponible sur demande). Voici quelques chiffres :

TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES

Dans les Hautes-Alpes, les bornes sont alimentées à partir d'électricité 100 % renouvelable.



94%
Taux de disponibilité
[moyenne eBorn 96%]

85
BORNES
dont 15 rapides



655 tonnes
CO₂ économisées



34 289
charges réalisées

564 MWh
consommées

4 091 000
de km parcourus
en véhicules électriques

TERRITOIRE INTERDÉPARTEMENTAL eBORN

6500
abonnés
[hors itinérance et
CB sans contact]

1220
BORNES
fonctionnelles

9673 tonnes
CO₂ économisées

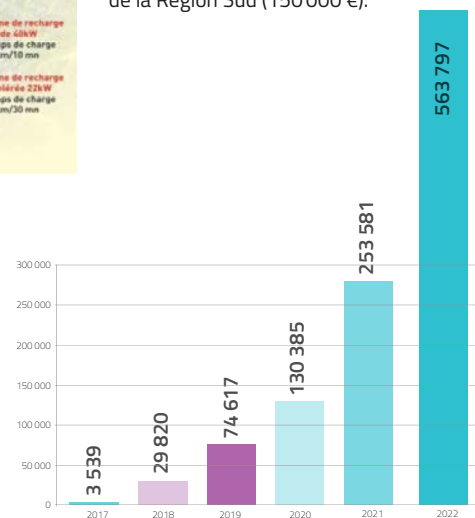
8 291 MWh
consommées



515 247
charges réalisées

58 MILLIONS
de km parcourus
en véhicules électriques

Évolution annuelle des recharges (kWh)



Le réseau eborn est sans aucun doute l'un des plus denses sur le territoire métropolitain, avec une borne tous les 25 kilomètres. La liste complète des bornes est disponible en annexe. À noter que le premier plan de déploiement a englobé 75 bornes, dont le financement a été assuré par TE05 avec le soutien financier de l'ADEME (449 400 €) et du Département des Hautes-Alpes (275 000 €). En outre, ce plan initial a été renforcé par l'ajout de 7 nouvelles bornes, grâce à l'implication financière de la Région Sud (150 000 €).

LE SUPER-CHARGEUR DE MONTGENÈVRE

La première station avec super-chargeur de la Région Sud a été implantée à Montgenèvre, dans les Hautes-Alpes, par TE05, marquant ainsi un jalon significatif dans le développement de l'infrastructure de recharge électrique. Les travaux, qui ont débuté plus tôt et se sont achevés fin 2021, ont abouti à la mise en service opérationnelle le 1^{er} février 2022, offrant ainsi aux automobilistes une solution de recharge rapide et pratique dans cette région. Cette station multimodale, fruit de l'effort concerté des parties prenantes, comprend un super-chargeur, deux bornes rapides, ainsi qu'un système de recharge spécialement dédié aux vélos à assistance électrique.



La création du nouveau service de mobilité a été fortement motivée par la logique de service public, une motivation qui persiste encore aujourd'hui. Les syndicats demeurent particulièrement exigeants, ce qui se traduit notamment par les mesures suivantes :

- Mise en place de trois types d'authentification pour accéder au service : carte d'abonné, paiement via smartphone et paiement par carte bancaire.
- Une ligne d'appel disponible 24/24, 7 jours sur 7, offrant une assistance aux utilisateurs en difficulté.
- Possibilité de réserver une borne de recharge, offrant ainsi une meilleure flexibilité aux utilisateurs.
- Application d'une tarification unique et équitable, basée sur le kWh délivré.
- Engagement envers une énergie propre, garantissant une mobilité plus respectueuse de l'environnement.
- Mise en place d'accords d'itinérance via la plateforme Gireve, permettant une meilleure interconnectivité avec d'autres services de mobilité.

Plus qu'un simple point de recharge, ce superchargeur fait partie d'une initiative plus large visant à connecter les différents services publics et à mettre en œuvre des solutions innovantes basées sur la centralisation et l'échange de données opérationnelles. La collaboration étroite entre le super-chargeur, le réseau eborn et TE05 permettra aux usagers d'accéder à une gamme de services connectés en matière de mobilité, contribuant ainsi à faciliter leurs déplacements tout en réduisant leur empreinte carbone. Dans le cadre de cette initiative, la commune de Montgenèvre s'est engagée dans une transformation digitale d'envergure, renforçant ainsi la connectivité et l'interopérabilité des services de recharge et de stationnement. L'objectif est de fournir aux clients un accès transparent et fluide à ces services, tout en créant une expérience de mobilité intégrée et sans friction.



EASYCHARGE, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC eBORN

La responsabilité de la création du réseau d'infrastructures de charge a été attribuée à TE05. Aujourd'hui, la gestion du service public a été déléguée à la société SPBR1, un groupement composé d'Easy Charge et du Fonds de Modernisation Écologique des Transports. Cette délégation englobe plusieurs responsabilités, notamment :

- Fourniture du service de recharge aux usagers, y compris la gestion de l'assistance et de la commercialisation du service sous la marque « eborn ».
- Prise en charge de l'entretien, de la maintenance et du renouvellement de toutes les infrastructures de recharge.
- Approvisionnement des bornes de recharge en électricité d'origine 100 % renouvelable, en accord avec l'engagement envers une mobilité durable.
- Conception, financement et réalisation des nouvelles infrastructures nécessaires pour améliorer le service.
- Application de la tarification du service telle que définie dans le contrat, ainsi que la gestion des recettes provenant des usagers.

Le rapport d'activité du délégataire est consultable sur demande, il est présenté annuellement à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE : LE SMARTCHARGING



Dans le souci de promouvoir une approche durable, TE05 a entrepris de développer le smartcharging, également connu sous le nom de recharge intelligente, en impliquant activement les usagers pour les transformer en véritables acteurs du système. Dans cette optique, des discussions sont en cours avec le délégataire pour mettre en place les premières briques de cette approche « intelligente ».

Cette initiative vise essentiellement à anticiper l'arrivée prochaine d'un nombre croissant de véhicules électriques de plus en plus puissants sur le réseau. En effet, cette évolution suscite des inquiétudes quant à son impact potentiel sur les réseaux électriques locaux. Si rien n'est fait, cela pourrait entraîner la nécessité de renforcer considérablement les infrastructures existantes et d'augmenter la production électrique pour répondre à la demande croissante. Selon les évaluations, sans un pilotage intelligent de la recharge des véhicules électriques, il serait envisagé un besoin supplémentaire de 12 % de puissance électrique.

Ainsi, en favorisant le smartcharging, les usagers deviennent des acteurs clés de la gestion efficiente de la recharge de leurs véhicules électriques. En adaptant leurs habitudes de recharge selon les besoins du réseau et en utilisant des technologies « intelligentes » qui optimisent la charge, ils contribuent activement à atténuer les pressions exercées sur les réseaux électriques locaux, tout en promouvant une utilisation plus responsable et durable de l'énergie.

QU'EST-CE QUE LE SMARTCHARGING ?

Le smartcharging, également appelé recharge intelligente, vise à transformer « l'automobiliste électrique » en « consommateur-acteur », lui permettant d'avoir un impact optimisé sur le système électrique global. Le système proposé par TE05 intègre plusieurs services élémentaires pour faciliter cette approche :

- **Bornes communicantes et disponibles en permanence (24/7), avec un service en ligne pour faciliter l'accès et la recharge des véhicules électriques.**
- **Interconnexion transparente des systèmes pour les usagers et interopérabilité bancaire rendant l'utilisation du service de recharge plus conviviale et pratique.**
- **L'optimisation des trajets énergétiques pour tirer le meilleur parti des sources d'énergie disponibles tout en respectant les contraintes du réseau électrique.**
- **Garantie de l'origine locale de l'électricité et traçabilité associée en veillant à ce que l'électricité utilisée pour la recharge provienne d'une source située dans un rayon géographique de 50 km entre la production et la consommation.**
- **Personnalisation : le concept « smart » permet à l'usager de disposer de multiples outils intrinsèques à l'objet (dans ce cas, la borne de recharge) qui deviennent paramétrables et personnalisables en fonction des objectifs de chaque utilisateur. Par exemple, cela peut inclure une tarification dynamique en temps réel, la possibilité de profiter des surplus de production locale d'énergie renouvelable et d'éviter les périodes de fortes demandes énergétiques produites à partir de sources carbonées.**

LES TARIFS ET LE BUDGET ANNEXE eBORN

TARIFS	ABONNÉ EBORN À LA CARTE annuel 12€ TTC	ABONNÉ EBORN AU FORFAIT mensuel 42€ TTC	NON ABONNÉ** paiement CB ou smartphone
CHARGE ACCÉLÉRÉE	0,264€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,370€ TTC/kWh
CHARGE RAPIDE	0,370€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,489€ TTC/kWh <i>smartphone</i> 7,80€ TTC/charge <i>CB sans contact</i>

*Au-delà de 250kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges

**Le réseau eborn est accessible aux abonnés d'autres opérateurs. Pour le tarif, se référer aux conditions contractuelles des opérateurs.

- L'organisation budgétaire de TE05 comprend un budget annexe dédié à la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques, appelé «Eborn». Ce budget est classifié

en tant que service public industriel et commercial (SPIC) et est géré en montant hors taxes (HT). Les transactions et activités liées à ce budget font l'objet d'une déclaration

fiscale de TVA chaque mois pour assurer la conformité avec les réglementations en vigueur. Se reporter en partie Finances en p. 77.



LE PLAN « VAE05 »

Dans le cadre de sa compétence en tant qu'opérateur technique pour toutes infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public, TE05 a pris l'initiative de promouvoir la mobilité durable en étendant son action au développement d'un réseau de points de recharge pour vélos à assistance électrique.

En 2019, le syndicat a saisi l'opportunité de candidater à l'appel à projets «Vélo et territoires» lancé par l'ADEME. À la suite de cette démarche, TE05 a été le seul acteur de ce type à recevoir la labellisation pour son projet. Les points forts de cette candidature résidaient dans l'exercice de la compétence en matière d'IRVE grâce au réseau eborn, l'expertise reconnue de TE05 dans le domaine de la mobilité électrique, sa connaissance approfondie des réseaux et des territoires, ainsi que l'intérêt évident de mutuali-

ser une partie des équipements.

En ligne avec le plan VAE, l'implantation des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique a débuté en 2022. Cette phase marque le lancement officiel de ce nouveau réseau, offrant ainsi aux « cyclistes électriques » une infrastructure fiable et étendue pour recharger leurs vélos dans des lieux stratégiques du territoire.

4.3. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE : VUE GLOBALE

Le département des Hautes-Alpes jouit indéniablement d'un riche patrimoine énergétique. Sa dimension historique se manifeste notamment à travers des réalisations emblématiques telles que le barrage de Serre-Ponçon et la filière bois-chaleur. Cet environnement exceptionnel offre un terrain propice au développement des énergies renouvelables, une démarche que le département s'est résolument engagé à suivre.

En vertu de ses compétences statutaires, TE05 s'est transformé en producteur d'électricité renouvelable, tant pour ses propres besoins que dans le cadre d'une approche mutualisée pour le compte des communes adhérentes. En coopération avec ses communes membres et tous les acteurs concernés, TE05 s'efforce ainsi de valoriser durablement ce potentiel

énergétique considérable.

L'année 2022 a marqué un tournant décisif avec l'entrée en phase active de plusieurs projets énergétiques et l'émergence de nouvelles perspectives. Parmi ces avancées majeures, la mise en service de la centrale hydroélectrique de Champoléon se distingue sans aucun doute. Cette réalisation de grande envergure représente un

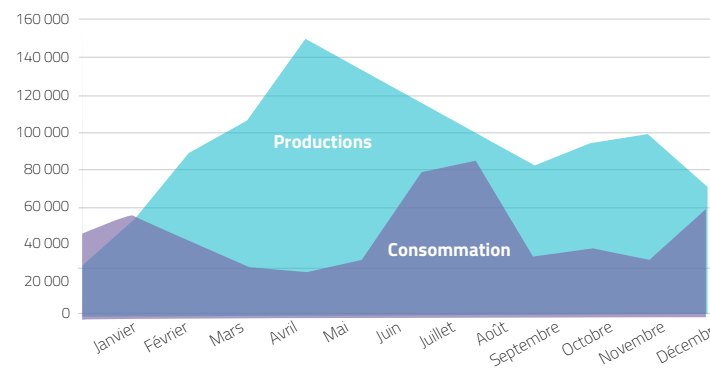
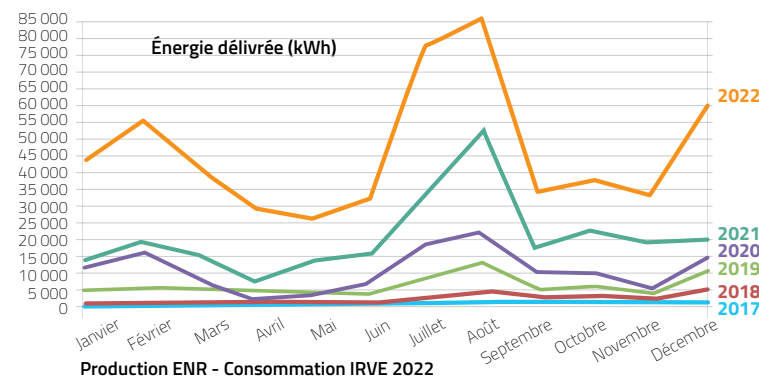
jalón important dans la promotion de l'énergie hydraulique et démontre l'engagement concret de TE05 en faveur du développement des énergies renouvelables dans la région. Durant l'année 2022, une animation spécifique a été en place dans le cadre d'un projet de mutualisation à l'échelle régionale, Cocopeop-les Générateurs (voir ci-après).

Comme mentionné précédemment dans le contexte de la mobilité électrique, le syndicat TE05 nourrit une ambition essentielle: anticiper l'augmentation prévue des consommations liées aux véhicules électriques, qui seront de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants.

Cette ambition découle d'une prise de conscience claire quant à l'évolution croissante du parc automobile vers une électrification plus large et vers des véhicules électriques de plus en plus performants. Alors que la transition vers la mobilité électrique s'accélère, il est attendu que de plus en plus de conducteurs adoptent des véhicules électriques, bénéficiant ainsi des avantages d'une mobilité plus propre et durable.

Cependant, cette évolution démographique des véhicules électriques impose une planification stratégique soignée pour répondre aux besoins de recharges croissants. En effet, une augmentation significative du nombre de véhicules électriques implique également une demande accrue en énergie pour alimenter ces véhicules.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA PRODUCTION DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUTES-ALPES



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE RÉGIONALE: COCOPEOP - LES GÉNÉRATEURS

En avril 2021, le ministère de la Transition écologique et l'Ademe ont lancé l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques ». L'objectif est, pour une période de trois ans de mettre à disposition des conseillers techniques afin d'accompagner la montée en compétences des collectivités et de favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Confirmant leur souhait de travailler ensemble et de mutualiser, les cinq syndicats de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, regroupés au sein

de l'Entente Régionale Énergies Sud (ERES), ont décidé de candidater ensemble et leur candidature a été retenue. Elle se traduit par le financement de postes d'animateurs et par la mise en place d'un réseau régional particulièrement efficace. COCOPEOP a été depuis renommé les Générateurs et un conseiller est à la disposition des communes des Hautes-Alpes. TE 05 est coordinateur pour la région PACA. Le réseau des conseillers les Générateurs a démarré au mois de mars. Un premier comité de pilotage s'est tenu le 25 novembre 2022. Un premier bilan des sollicitations et accompagnement a été dressé. Il est constaté une explosion des demandes des collectivités



dans des projets d'autoconsommation. Il est prévu des actions de sensibilisation des Architectes des Bâtiments de France (ABF) avec les services de l'Etat, la DREAL et la DRAC pour une meilleure acceptabilité des projets. Au cours de l'année 2022, le conseiller des Générateurs TE05 a réalisé huit réunions d'informations et de sensibilisation auprès des communes membres, trois accompagnements technique et juridique de projets et 16 études d'opportunités portant majoritairement sur des projets d'autoconsommation collective.



4.4. LES PROJETS ET RÉALISATIONS DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

La France a engagé depuis plusieurs années une transition écologique afin de réduire son impact climatique et garantir sa sécurité énergétique. La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, et la transition énergétique est un des axes de la transition écologique.

La loi française définit aujourd'hui des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables. Il s'agit de porter à 40 % la production d'électricité renouvelable dans le mix électrique national en 2030.

L'électricité d'origine photovoltaïque a connu une baisse de coûts de production continue et constitue désormais une source incontournable d'énergie renouvelable. Les caractéristiques d'ensoleillement du territoire français, favorables à son développe-

ment, placent les centrales solaires en première ligne pour transformer le système électrique français.

Ce développement de l'énergie solaire doit être réalisé dans le respect des autres enjeux du développement durable et notamment la limitation de l'artificialisation des sols, la préservation des terres agricoles et naturelles ainsi que des paysages. L'atteinte des objectifs de développement du photovoltaïque en cohérence avec ces enjeux constitue un défi que nous de-

vons collectivement relever.

L'énergie solaire est utilisée essentiellement pour deux usages: la production de chaleur et la production d'électricité. Une installation solaire thermique permet de fournir de l'eau chaude pour l'usage domestique ou pour le chauffage.

Une installation solaire photovoltaïque produit de l'électricité pouvant être utilisée sur place ou réinjectée dans le réseau de distribution électrique.



L'OMBRIÈRE DE BARATIER

Ce projet ambitieux et innovant a été unanimement salué: il a été l'objet d'une visite ministérielle en 2018, et d'articles dans la presse nationale. L'ombrière photovoltaïque de Baratier représente un projet phare pour le syndicat TE05. Il s'agit d'une ombrière solaire en autoconsommation spécialement conçue pour alimenter des véhicules électriques.

D'un point de vue technique, cette ombrière photovoltaïque est constituée de sept structures porteuses, chacune équipée de 40 modules photovoltaïques, permettant d'atteindre une puissance installée de 93,6 kWc. Pour maximiser l'utilisation de l'énergie solaire produite, le projet intègre un dispositif de stockage basé sur des batteries de seconde vie. Un système de management de l'énergie est également mis en place, ce qui permet de restituer l'énergie stockée lorsque cela est nécessaire, notamment pendant les périodes de faible ensoleillement, comme la nuit. Pour surveiller et gérer efficacement le fonctionnement de cette infrastructure, l'ombrière est équipée d'un système d'hypervision eborn.

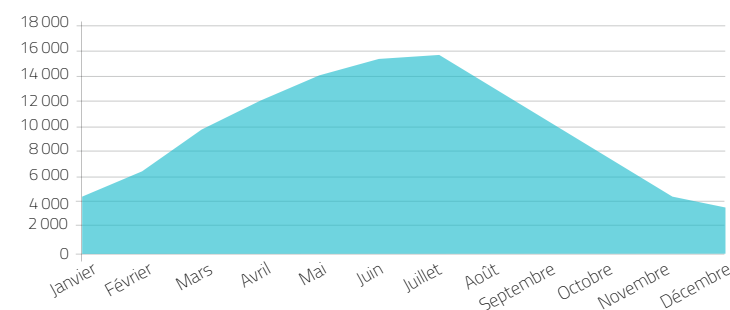
Au-delà de son aspect technologique, ce projet revêt également une dimension pédagogique et incitative. Dans le cadre d'un partenariat avec le lycée

pédagogique est installée sur le site. Cette initiative vise à sensibiliser les étudiants et les visiteurs à l'importance des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et de l'autoconsommation, tout en encourageant l'engagement en faveur de solutions énergétiques durables.

L'ombrière photovoltaïque de Baratier incarne l'engagement résolu de TE05 dans la promotion des énergies

renouvelables, dans l'innovation technologique et dans la construction d'un avenir énergétique plus responsable et respectueux de l'environnement. Grâce à ce projet emblématique, le syndicat montre l'exemple et contribue activement à la transition vers une société bas-carbone, tout en inspirant d'autres initiatives similaires à travers le pays.

La production 2022 : 110 729 kWh



LA GRAPPE PHOTOVOLTAÏQUE

Le principe de grappe photovoltaïque a été lancé dès 2019 suite à la demande de plusieurs communes, et de l'Ingénierie territoriale Hautes-Alpes (IT05) a élaboré des notes d'opportunités en conséquence. Par la suite, les communes ont eu la liberté de choisir parmi plusieurs options: réaliser elles-mêmes les installations, les confier à des Centrales villageoises, ou les déléguer à TE05.

Le syndicat propose alors une convention d'une durée de trente ans, avec occupation du domaine de la commune et versement d'une redevance qui dépend de la surface de toiture occupée par l'installation photovoltaïque. Cette approche offre aux communes une flexibilité dans la gestion de leurs projets d'énergie solaire, tout en établissant un partenariat durable avec TE05 pour assurer un développe-

ment énergétique responsable et adapté aux spécificités de chaque territoire. L'année 2022 a été marquée par la construction de 3 installations sur les communes suivantes:

- Aspres-sur-Buëch (36kWc)
- Aspremont (9kWc)
- Lardier-et-Valença (9kWc)

Les mises en service de la part d'Enedis sont prévues pour début 2023.

KIT SOLAIRE À DESTINATION DES CABANES PASTORALES



CABANE PASTORALE DE L'HIVERNET

TE05 est propriétaire d'installations photovoltaïques comprenant des panneaux de production d'électricité, onduleurs et batteries de stockage pour des sites isolés d'altitude. Lors des déposes des installations vieillissantes qui nécessitent au fil du temps le renouvellement ou la mise au rebut de certains équipements devenus obsolètes, certaines parties des

installations peuvent être réutilisées.

C'est le cas notamment des panneaux photovoltaïques qui peuvent assurer encore une production pour des cabanes pastorales en site isolé.

Afin d'éviter la destruction de ces éléments encore capable de produire, il est proposé de les réutiliser en les couplant à un système autonome de stockage et de régulation intégré.

LE PROJET DE SÉRIGONS (LA ROCHE-DES-ARNAUDS)

Le projet de centrale solaire au sol de Sérignons, développé en partenariat avec la société Valorem, se situe sur la commune de La Roche-des-Arnauds sur une surface de 7 hectares, avec une capacité de 4,7 mégawatts-crête (MWc). Cette centrale solaire est estimée pour produire l'équivalent de 124 % des besoins électriques de la commune, ce qui contribue significativement à la réalisation des objectifs régionaux en matière de production d'énergies renouvelables. Le projet a

été initié en 2017, avec l'accord des élus communaux et sur des parcelles appartenant à la commune. Depuis octobre 2019, il est en cours d'instruction et TE05 joue un rôle important en devenant actionnaire à hauteur de 49 % dans ce projet. L'implantation du projet a fait l'objet d'une réflexion approfondie, prenant en compte toutes les contraintes liées à un projet solaire au sol, en particulier les enjeux naturalistes, paysagers ainsi qu'à la présence du Rif de l'Arc. En novembre 2019,

les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont soulevé une problématique concernant le risque de crue torrentielle. Valorem a proposé une solution après une expertise réalisée par un bureau d'études, en concertation avec le RTM (Restauration des Terrains en Montagne). Cette solution a reçu un accord final du service risque de la DDT en juin 2020, et une nouvelle demande d'autorisation a été déposée.

PARTICIPATION DANS LES CENTRALES VILLAGEOISES

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Par leur action, par l'in-

formation et la sensibilisation qu'elles véhiculent sur les territoires, les centrales villageoises sont des acteurs précieux qui concourent à l'effort global en faveur d'une transition énergétique partagée et réussie. TE05 en est partenaire. Le principe de participation dans des entreprises, des sociétés ou associations qui ont pour objet de développer des centrales de production d'électricité à partir d'énergie primaire renouvelable a

été acté en 2015. La décision d'entrer au capital de deux centrales villageoises, la SCIC ENERGIES COLLECTIVES et la SCIC ENER'GUIL a été formalisée dès la délibération prise. Depuis, TE05 a augmenté sa participation au capital et a souscrit également au capital d'une troisième SCIC qui intervient sur le territoire du Gapençais: ERDG (Énergie Renouvelable du Gapençais).

Les parts du TE05:

ENERGUIL	745 parts	pour 37 250 €
ÉNERGIES COLLECTIVES	720 parts	pour 36 000 €
ERDG	137 parts	pour 6 850 €



4.5. PROJETS ET RÉALISATIONS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE



LE PROJET D'AUTO-CONSUMMATION DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

TE05 a signé en 2020 une convention afin de réaliser des études d'autoconsommation sur la commune de La Roche-des-Arnauds. Les études portaient sur les deux groupes scolaires et la salle polyvalente.

Un premier rendu intermédiaire, réalisé en octobre 2021 (sur la base de relevés réels ainsi que d'une estimation sur les mois de novembre/décembre et janvier), a conclu à l'opportunité de réaliser de l'autoconsommation sur ces bâtiments. A la suite des études réalisées par TE05, la commune a souhaité nous confier le portage du projet en signant ensemble une convention en Aller/Retour qui va permettre à TE05 de mettre à disposition une centrale photovoltaïque et à la commune de consommer cette énergie locale. Les économies réalisées grâce à cette autoconsommation permettront de rembourser l'investissement de TE05, d'exploiter la centrale mais aussi de sécuriser une partie du budget communal en termes de dépense énergétique.

LES PROJETS ET RÉALISATIONS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

LES ORRES

La petite hydroélectricité joue un rôle essentiel dans le dynamisme économique des territoires, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre.

Au printemps 2018, la Commune des Orres a lancé un appel à candidatures, en collaboration avec l'agence départementale d'Ingénierie IT05, pour le développement et l'exploitation de centrales hydroélectriques sur les torrents de la commune. TE05 a été retenu dans le cadre d'une candidature commune avec Gaz Electricité Grenoble (GEG).

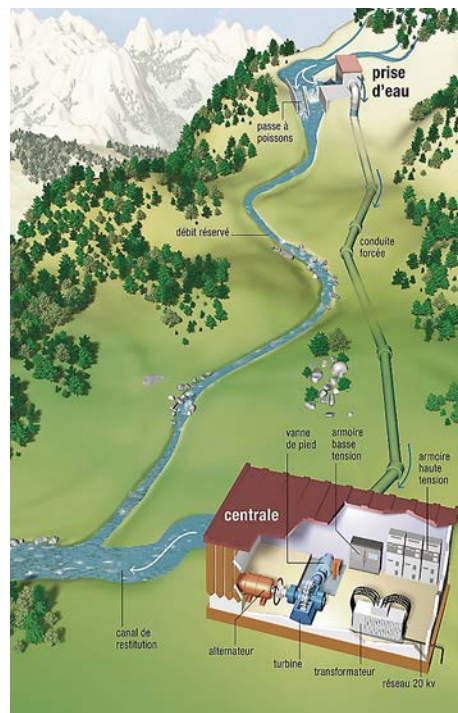
L'objectif de ces projets est de valoriser la ressource en eau tout en préservant les milieux naturels et les activités existantes. Pour ce faire, la prise d'eau est conçue de manière à laisser s'écouler en permanence un débit minimum biologique (débit réservé) vers l'aval, pour préserver le milieu aquatique. Une fois turbinée, l'eau est ensuite restituée au cours d'eau sans altération.

Les torrents de Vachères, de l'Eysalette et de Corbières sont les cours d'eau concernés par ces études. La

production électrique générée par l'ensemble de ces projets pourrait atteindre l'équivalent de la consommation annuelle de la commune.

Une autre étude porte sur la source d'eau potable de Jérusalem, qui présente également un potentiel hydroélectrique intéressant bien que plus modeste. Le fait qu'elle dispose déjà d'un captage et d'une conduite pour la distribution d'eau potable et la production de neige de culture offre un avantage. Il serait possible d'envisager sur ce réseau l'installation d'une turbine d'environ 70 kW de puissance électrique.

Pour le projet sur le torrent de l'Eysalette, les études réglementaires ont été poursuivies en partenariat avec GEG. La demande d'autorisation de turbine a été déposée au milieu de l'année 2021, et l'année 2022 a permis de compléter le dossier conformément aux exigences des services de l'État.



LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE CHAMPOLÉON

La source de Valestrèche, dans le valon éponyme, est captée au lieu-dit « Les Oules des Beaumes ». Initialement, cette source satisfaisait les usages d'alimentation en eau potable (AEP) et d'irrigation de la commune de Champoléon.

Du fait de la présence d'un taux d'arsenic dans l'eau potable se situant au-dessus des normes européennes la rendant impropre à la consommation humaine, la commune de Champoléon souhaitait tirer parti du prélèvement existant pour un nouvel usage : la production hydroélectrique.

Les premières études ont débuté en 2014, avec l'appui de l'agence départementale d'Ingénierie Territoriale des Hautes Alpes (IT 05) et de Territoire d'énergie Hautes Alpes (TE05). Ce projet a pu être réalisé grâce à l'excellente collaboration de la commune de Champoléon, de l'Association Syndi-

cale Autorisée (ASA) des Beaumes et de TE05. Une convention tripartite a été signée afin de permettre à TE05 d'investir et d'exploiter cette centrale de 120 kW durant 40 ans.

Située à 1455m d'altitude, une partie des ouvrages de captage existant depuis 1963 a été réutilisée. Une chambre de mise en charge a été créée 35m en aval du captage. Un débit réservé de 40l/s est maintenu dans le lit du torrent de Valestrèche. Une conduite forcée en fonte a été posée sur environ 570 mètres linéaires depuis l'ouvrage de mise en charge jusqu'au lieu de turbinage au pont des Beaumes. L'eau turbinée est rejetée dans le torrent de Valestrèche en rive droite, juste en contrebas du bâtiment de production.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Provence Alpes Canalisations, Société Alpines de Travaux

Publics et ETEC pour la partie des réseaux et canalisations, les entreprises E++ et DYNELEC pour les équipements hydromécaniques, et la société RANGUIS MOTTE pour les bâtiments, avec la participation du cabinet d'architecture SOLEA, du cabinet de géomètre TOULEMONDE-BONTOUX et de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la société coopérative CLAIE.

Mise en service en février 2022, elle a produit 510 MWh au cours de cette première année, ce qui équivaut à alimenter environ 103 foyers français ou parcourir 3,4 millions de km en voiture électrique. Cette production couvre une partie des besoins des véhicules électriques et fournit également l'énergie nécessaire pour la recharge publique dans tout le département, soit 563 MWh annuellement.

LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DU DEVEZET (LA BÂTIE-NEUVE)

TE05 se positionne comme un acteur engagé et résolu à optimiser les moyens de production préexistants au sein de son territoire. Dans ce contexte, la centrale du Dévezet, située sur la commune de la Bâtie-Neuve, revêt une importance particulière. Une étude a été lancée en 2020 afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la réhabilitation et de la remise en service de cette centrale appartenant à la société ENERALP. Le rapport élaboré par le Bureau d'études CLAIE a été présenté en février 2021, et les démarches ont été entreprises en collaboration avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance. Plusieurs scénarios sont en cours d'examen, visant à déterminer la meilleure approche pour cette initiative. Les considérations environnementales ont été prises en compte, et il semble que les répercussions sur l'environnement demeurent de faible

envergure. Parallèlement, la viabilité technique a été établie, avec la possibilité de réutiliser en tout ou en partie le générateur et la turbine existants, en fonction des partenariats envisagés avec l'ASA du Canal de GAP.

L'année 2022 a été une année de négociation avec l'ancien propriétaire du local de turbinage afin de lui racheter le

bâtiment ainsi que le matériel. En décembre 2022, TE05 est donc devenu propriétaire de ce local. L'année 2023 sera une année où la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance choisira le type de portage juridique qu'elle compte mettre en place pour que la centrale puisse être réhabilitée.



4.6. LES RÉSEAUX DE CHALEUR : SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS ET BARATIER

En 2017, le syndicat prenait une nouvelle compétence et la première commune à lui confier la réalisation de son réseau de chaleur était alors la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas. En 2021, la commune de Baratier a également fait ce choix.

TROIS SAISONS DE CHAUFFE POUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



remplacé cinq chaufferies utilisant des énergies fossiles, permettant ainsi d'éviter le rejet de 55,6 t/an de CO₂ et 102,5 kg/an de SO₂.

La commune de Baratier nous a confié l'étude de la réalisation de son réseau chaleur bois et d'autres communes devraient prochainement se lancer dans ce type de projet. À l'issue de la troisième saison de chauffe, au mois de juin 2022, le bilan très positif dressé en 2020 a été confirmé. Ce bilan a été présenté en octobre à l'ensemble des usagers ainsi qu'en novembre à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du syndicat. Le rendement global est de 87,7 %, encore amélioré par rapport à 2021 (82,6 %). À l'automne démarrait ainsi la troisième saison de chauffe. Un budget annexe est voté chaque année pour cette compétence. Se référer à la Partie Finances, p. 78.

À la suite d'une opportunité mise à jour par la commune de Prunières, TE05 a présenté les différents modes de portages de tels projets. La commune a ensuite délibéré en juillet 2022 afin de transférer la compétence « Création et exploitation d'un réseau de Chaleur Public » à TE05 qui l'a acceptée par délibération du mois de novembre 2022. Les relevés de terrains ont débuté en octobre 2022.

Le développement du réseau de chaleur a bénéficié du soutien de l'ADEME et de la Région PACA. L'agence d'ingénierie IT05 a joué un rôle clé dans ce processus, tant pour l'étude de faisabilité que pour la mobilisation du Fonds régional Chaleur. En 2019, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a inauguré son premier réseau de chaleur au bois déchiqueté sur la commune de

Saint-Jean-Saint-Nicolas.

Le réseau alimenté par une chaufferie de 200 kW permet de chauffer cinq bâtiments communaux et intercommunaux. La chaudière, qui consomme environ 75 tonnes de bois par an, a



PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE BARATIER

En avril 2021, la commune de Baratier a délégué à TE05 la compétence « Création et Exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Grâce à cette délégation de compétence, TE05 a le pouvoir d'intervenir sur le territoire de Baratier pour le financement, la réalisation et l'exploitation de réseaux de chaleur (ou de froid) ainsi que de chaufferies.

Confrontée au vieillissement des installations de chauffage de l'école et de la Salle de fête « La Baratonne », qui disposent actuellement d'une chaufferie collective, la commune de Baratier a pris l'initiative de mettre en place une chaufferie bois afin d'alimenter ces deux bâtiments. De plus, la commune souhaite offrir aux riverains proches la possibilité de bénéficier également de cette énergie renouvelable.

A la suite d'une note d'opportunité réalisée en 2021 par TE05, l'année 2022 a été l'année de lancement des études de faisabilité. Un premier rendu a été fait en juin 2022 par le bureau d'étude puis à la suite de modifications du nombre de clients potentiels, une mise à jour a été faite puis présentée en décembre 2022. Lors de cette réunion un point de dimensionnement important a été soulevé ce qui oblige donc à remettre à jour cette étude sur 2023. La commune, ainsi que les usagers déjà engagés à participer au projet, sont motivés et veulent voir sortir ce réseau de chaleur qui comporte des enjeux territoriaux et



écologiques non négligeables.

Ce projet de chaufferie bois est une démarche stratégique pour la commune de Baratier car il répond à la fois à des enjeux de transition énergétique et de modernisation des infrastructures de chauffage. En optant pour une source d'énergie renouvelable, la commune

s'engage dans une voie durable, réduisant son empreinte carbone et contribuant à la lutte contre le changement climatique. La délégation de compétence à TE05 a également joué un rôle clé dans la mise en œuvre rapide et efficace de ce projet bénéfique pour la collectivité et son environnement local.



4.7. L'ALIMENTATION EN SITES ISOLÉS

Par définition un site isolé ne peut avoir accès aux commodités offertes par la connexion à des réseaux publics d'énergie (chaleur, gaz, électricité, eau). Un site est dit isolé lorsque les coûts de raccordement sont prohibitifs pour le propriétaire du site qui doit alors s'orienter vers des solutions de production sur le site et se ressourcer localement pour assurer ses besoins.

Une étude du potentiel énergétique en rapport des besoins est nécessaire avec un diagnostic énergétique. Il doit permettre de mieux définir les besoins d'énergie. Généralement, ceux-ci sont répartis en deux catégories : électricité et chaleur. Ils dépendent des saisons,

des périodes d'ouverture des refuges et bien sûr de la situation énergétique de votre bâtiment. L'objectif est de les satisfaire de la façon la plus autonome et la plus durable possible

LES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ

L'électricité est nécessaire à l'éclairage, au froid, à l'électroménager, au traitement de l'eau et à son pompage. Les besoins d'électricité des refuges, habitations isolées sont généralement assez faibles. Mais ceux-ci doivent toutefois s'adapter aux demandes croissantes des visiteurs et usagers. En effet, la difficulté de disposer de cette énergie en quantité importante limite son usage.

LES BESOINS DE CHALEUR

Ils se rapportent à la cuisine, au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire (ECS). Ces besoins de chaleur sont, le plus souvent, assurés par des énergies autres que l'électricité, étant donné la difficulté de disposer de cette énergie. Le gaz ou le bois sont donc généralement utilisés, pour la seule production d'ECS et le chauffage des communs (salle à manger).

Les besoins de chaleur sont extrêmement variables en site isolé puisqu'ils dépendent de l'usage. En refuge de montagne par exemple ils dépendent de l'altitude, de la qualité de l'isolation thermique, du type de prestations proposées aux clients...

TE05 est intervenu sur plusieurs refuges depuis une dizaine d'années. Ainsi, au 31 décembre 2022, la concession comptait 21 sites de production :

Refuge des Souffles (Villar Loubière), Refuge du Pigeonnier et Refuge de Vallonpierre (La Chapelle-en-Valgaudemar), Ferme pastorale Les Plainnes (L'Épine), Refuge du Peynin (Aiguilles), Gîte Auberge les Pinées (Châteauroux-Les-Alpes), Serre Jean Vasserot (Saint-Véran), Refuge de la Blanche (Saint-Véran), Observatoire de Châtaurenard (Saint-Véran), Refuge du col Agnel (Molines-en-Queyras), Pré de Madame Carle (Pelvoux), Cabane pastorale le Cournet (La Roche-de-Rame), Bergerie l'Oustaous (Barillonnette), Auberge la Fruitère (Névache), Chalet du Queyrelin (Névache), Refuge de l'Olan (La Chapelle-en-Valgaudemar), Chalet du Galibier (Cervièrès), Refuge du Glacier blanc (Vallouise-Pelvoux), Refuge du Pic du Mas de l'a Grave (La Grave), Refuge de Furfande (Arvieux).

4.8. UNE NOUVELLE COMPÉTENCE : LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La compétence Rénovation énergétique de TE 05, fait suite à un partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) du Grand Briançonnais Écrins, Guillestrois, Queyras qui a accepté, dans le cadre de son programme Leader, d'initier le syndicat à développer une action en direction des communes adhérentes.

Garant de la qualité de la distribution d'électricité, investisseur dans la production d'énergie renouvelable et réseaux de chaleur, TE05 s'engage désormais dans la rénovation thermique des bâtiments et œuvre ainsi globalement pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

Durant l'année 2021, TE05 a rencontré les communes et leur a proposé un accompagnement. Une première convention a été élaborée et signée avec la commune de Rochebrune, première commune à nous faire confiance.

Cette convention permet de déterminer les axes de rénovation possibles et d'orienter les communes sur des projets et des programmations d'actions prévisionnelles, en fonction de leur budget et de leurs priorités. Sur le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Grand Briançonnais, l'action est accompagnée par le Programme Leader

Cette étape marque une avancée significative dans le développement des

compétences de TE05 qui exerce désormais son rôle sur l'ensemble de la chaîne énergétique et sur l'ensemble du territoire :

- TE05 assure le rôle essentiel de garant de la qualité de la distribution d'électricité, veillant ainsi à fournir un service fiable et sûr aux usagers.
- Ensuite, en investissant dans la production d'énergie renouvelable, le syndicat s'engage résolument à distribuer une énergie propre et locale, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la transition énergétique.
- Enfin, conscient de l'importance de la gestion efficace de l'énergie, TE05 se positionne désormais dans la rénovation thermique des bâtiments. En œuvrant pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique, le syndicat cherche à éviter les pertes inutiles d'énergie et à encourager des pratiques éco-responsables.



4.9. TE05, EXEMPLAIRE DANS SON PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX AVEC UN BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

L'année 2022 a été marquée par une étape importante pour TE05 : l'intégration de son nouveau siège sur la commune de Chorges. La construction de ces nouveaux locaux a nécessité près de vingt mois de travaux.

Avant cela, le projet a suivi plusieurs étapes préalables essentielles, notamment une concertation avec le personnel pour prendre en compte leurs besoins et une définition précise du programme afin de répondre aux ambitions du syndicat en termes de conditions de travail et de gestion énergétique. L'exigence d'exemplarité a guidé toutes les étapes du projet, tant dans la phase de conception que lors de la réalisation et de l'exploitation des locaux. TE05 s'est engagé à respecter les normes les plus élevées en matière de construction durable et respectueuse de l'environnement. Ce souci de durabilité a été récompensé par l'obtention du label Or Bâtiment Méditerranéen Durable (BDM), mettant en évidence les performances environnementales et énergétiques du nouveau siège. Ce label souligne l'engagement de TE05 envers le développement durable et son désir de servir d'exemple pour une gestion responsable de l'énergie et des ressources. Suite au programme lancé en 2017, l'équipe SOLEA Voutier & Associés a été sélectionnée pour réaliser le projet. Les élus ont été séduits par les différentes caractéristiques du projet, notamment sa fonctionnalité, ses ambitions et l'utilisation du Bois des Alpes, qui répondait à une forte volonté de la commune.

Les principaux objectifs du projet étaient les suivants :

- Offrir un environnement de travail optimal pour le personnel et développer de nouvelles compétences.
- Construire un bâtiment exemplaire,



tant par ses matériaux de construction que par son utilisation, en garantissant un équilibre entre les énergies consommées et produites.

- Assurer une gestion technique avancée du bâtiment en suivant en temps réel les consommations et productions, avec une approche expérimentale et pédagogique à l'échelle départementale et régionale.

La surface de plancher des constructions est de 1448 m² et le bâtiment peut accueillir jusqu'à 41 agents. À ce jour, le coût total du projet s'élève à 3 660 000 € HT, auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition du terrain et d'équipement.

TE05 a également bénéficié de l'accompagnement du cabinet TERRE ECO pour la partie performance environnementale, ainsi que du CAUE 05, un partenaire essentiel. Dans le cadre de la démarche Bâtiment Méditerranéen Durable (BDM), un suivi du bâtiment est prévu pendant trois ans, permettant de garantir sa performance environnementale et énergétique.

UN PROJET EXEMPLAIRE LABELLISÉ BDM

La démarche BDM est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment. BDM accompagne les collectivités dès la phase programmation pour apporter explications et conseils dans la conduite de projet de bâtiment durable méditerranéen.

Cela se décline par un accompagnement sur trois phases (Conception/ Réalisation/ Usages) et propose trois niveaux de reconnaissance (Bronze/ Argent/ Or) avec comme appui le référentiel.

Accompagné avec compétence par le CAUE05 et le bureau d'Études Terre-Eco, notre bâtiment a d'ores et déjà obtenu la labélisation BDM OR pour les phases Conception et Réalisation. La phase Usages est en cours d'acquisition.

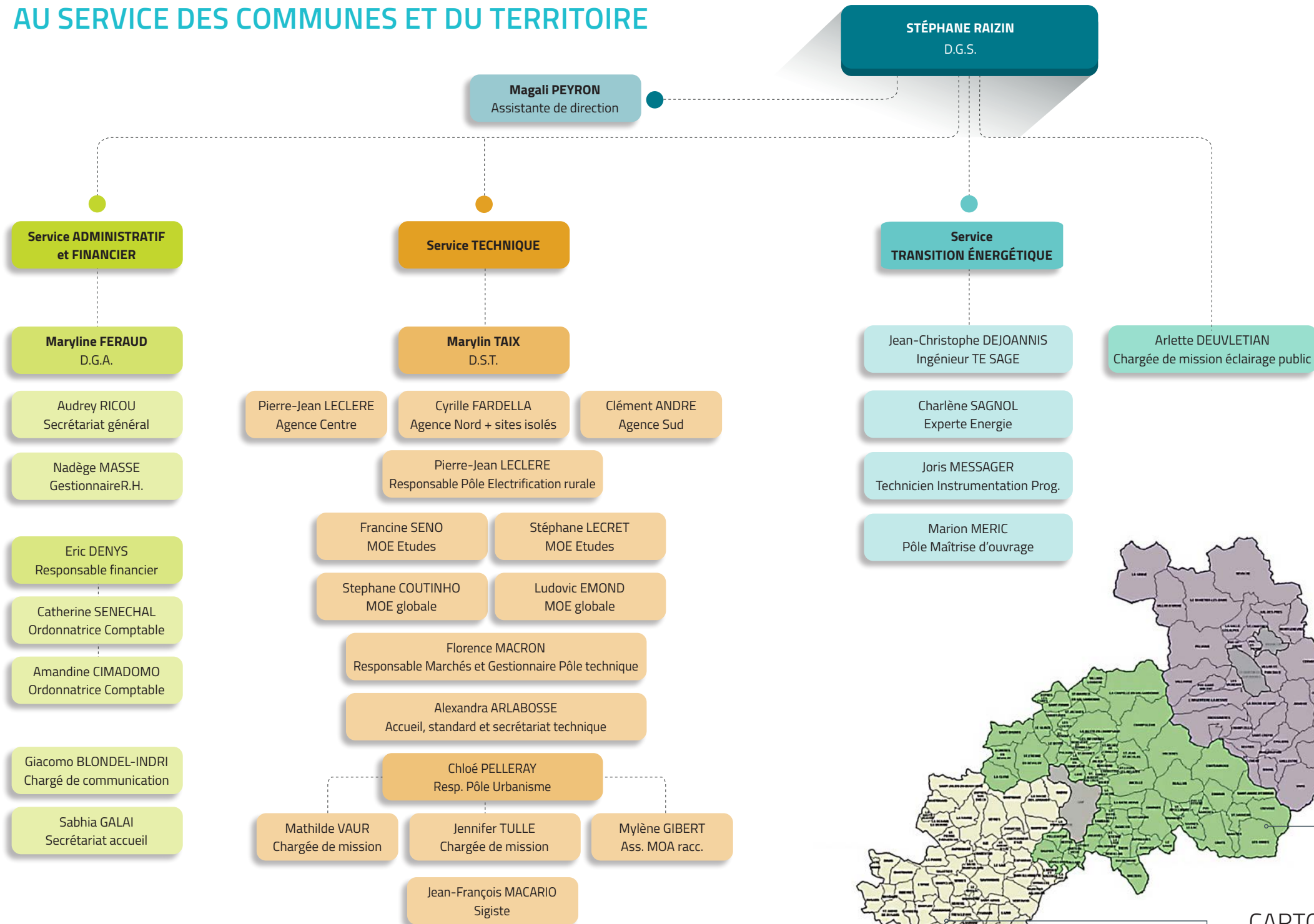


5. RESSOURCES HUMAINES & FINANCES

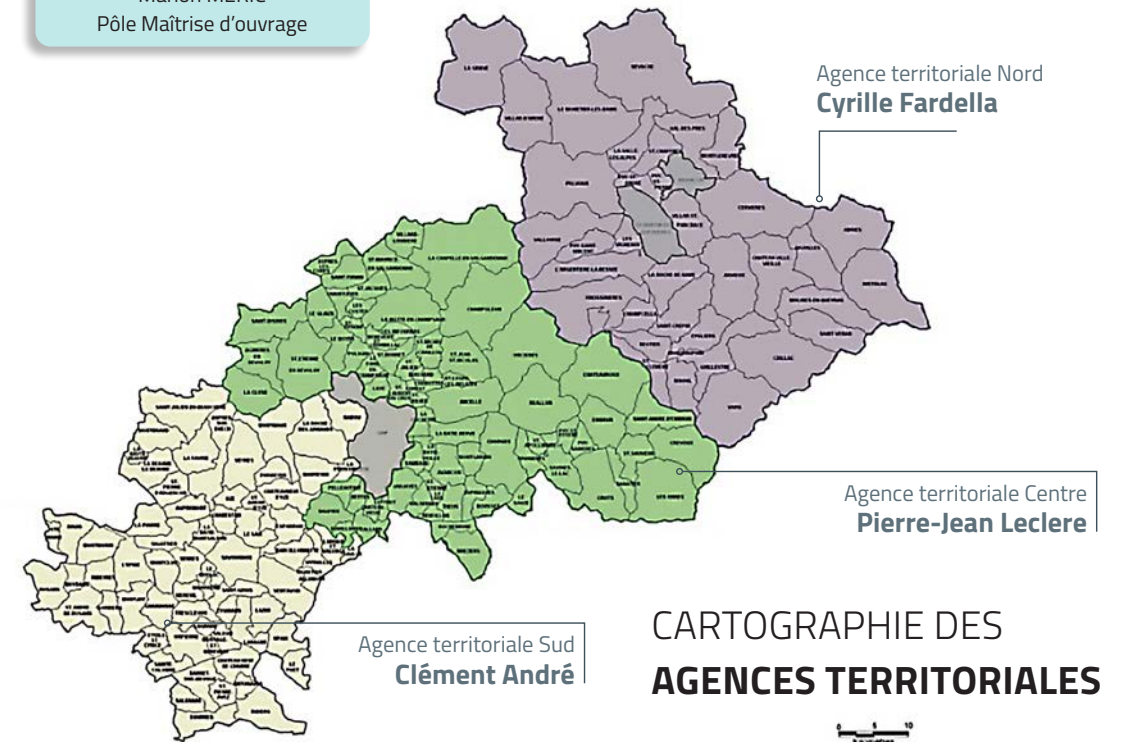


Depuis 2012, le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes a connu une évolution marquante, notamment grâce à l'extension de ses domaines de compétence. Cette expansion a entraîné une croissance significative de l'équipe technique et administrative passant de douze agents en 2012 à un effectif de trente agents en 2022. L'année 2022 a été marquée par un événement crucial pour l'organisation : l'intégration tant attendue de son nouveau siège. Cette étape était impérative, car les locaux précédents étaient devenus trop exigus pour répondre aux besoins grandissants du syndicat. Le passage à ce nouveau siège s'est déroulé avec succès, offrant des conditions de travail plus adaptées à l'équipe. Durant l'année 2022, les agents du syndicat ont poursuivi leurs missions avec dévouement, un sens aigu du service public, et une rigueur exemplaire. Leur implication a été la clé dans la réalisation des objectifs fixés par le syndicat. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec les communes, mettant en avant leur expertise pour répondre aux besoins de la population et agir dans l'intérêt général. Par ailleurs, concernant les finances, le syndicat a adopté une nouvelle structure budgétaire, désormais composée de quatre budgets distincts : le budget principal ainsi que trois budgets annexes dédiés à la mobilité électrique, au réseau de chaleur et à la production d'énergie renouvelable. Cette segmentation budgétaire permet une meilleure allocation des ressources et une gestion plus efficace des différents domaines d'activité du syndicat.

5.1. EXPERTISE D'UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE AU SERVICE DES COMMUNES ET DU TERRITOIRE



Au 31 décembre 2022, TE05, comptait un effectif de 30 agents. Cette équipe se compose de plusieurs services qui permettent de mettre en place une organisation fonctionnelle bien structurée. De plus, TE05 a mis en place une organisation territoriale qui facilite son action en se rapprochant au maximum du terrain et des communes. Pour cela, il a créé et anime trois agences territoriales, garantissant ainsi une présence et une proximité opérationnelle. Elles assurent un suivi personnalisé des besoins et des projets spécifiques à chaque territoire, favorisant ainsi une meilleure prise en compte des enjeux locaux.

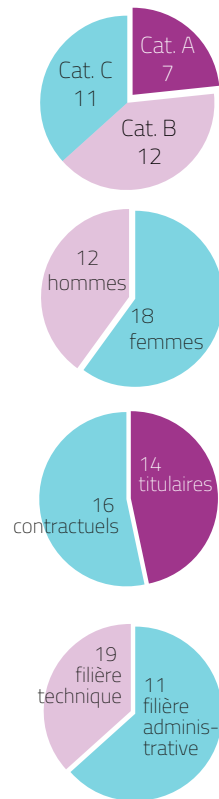




LE BILAN SOCIAL

30 agents dont 2 agents en disponibilité pour convenance personnelle et 1 alternant

Effectifs par catégorie



UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE ET ENGAGÉE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

Depuis 2012, le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes a connu une évolution majeure, avec une expansion significative de ses domaines de compétence. Cette évolution s'est reflétée par une augmentation substantielle de l'équipe technique et administrative, passant de 12 agents en 2012 à 30 agents en 2022, et avec une croissance continue de l'effectif tout au long de cette année. Les agents de TE05 investis pleinement dans l'exercice de leur mission sont au service des territoires et de la population des Hautes-Alpes. Qu'il s'agisse de travaux d'électrification, de communications électroniques, d'éclairage public ou encore de transition énergétique, les équipes techniques de TE05 veillent à la réalisation des projets avec l'appui précieux des services administratifs. Afin de maintenir la motivation et permettre aux agents de se perfectionner et d'évoluer dans leurs métiers et pratiques, une politique active de formation est développée, avec un budget formation atteignant 40 000 € en 2022. Par ailleurs, des mesures favorisant le télétravail ont été mises en place ces dernières années pour améliorer les conditions de travail.

Enfin, concernant le bilan social, l'équipe parvient à préserver les équilibres et la diversité des profils au sein du groupe constitue une réelle richesse. Félicitations pour votre contribution à rendre le syndicat opérationnel.



CINQ ARRIVÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022...

Mylène GIBERT a rejoint l'équipe au 1^{er} juin 2022 au service technique, en tant que chargé de mission études et raccordements.

Jennifer TULLE a également renforcé le pôle urbanisme au 1^{er} juillet 2022 pour le poste de chargé de mission urbanisme et raccordement.

Stéphane COUTINHO a rejoint le service technique au 4 juillet 2022 à titre de chargé d'affaires.

Sahbia GALAI a rejoint l'équipe du syndicat au 1^{er} octobre 2022 au poste de secrétariat et fonction d'accueil.

Enfin, **Giacomo BLONDEL-INDRI** en tant qu'apprenti, est devenu membre de l'équipe au 21 novembre 2022 au sein des services administratifs en qualité de chargé de communication.



5.2. LES FINANCES

UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Le syndicat confirme une situation financière solide qui lui permet de continuer à investir dans les réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public, tout en planifiant de nouveaux investissements à moyen terme, notamment dans la production d'énergie renouvelable et la transition énergétique.

■ Chaque année, le Compte Administratif du syndicat affiche un solde positif compris entre 3 et 3,5 millions d'euros, en tenant compte des restes à réaliser et des excédents des années précédentes.

■ L'investissement représente plus de 60 % des dépenses réalisées tandis que les comptes de tiers, qui se compensent en termes de recettes et de dépenses, correspondent aux travaux effectués pour les communes sur les réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

■ Les recettes réelles de fonctionnement fluctuent entre 3,5 et 4 millions d'euros chaque année, dont plus de 80 % proviennent de la fiscalité, principalement de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Depuis 2020, 6 % de cette taxe est directement allouée au budget de la mobilité électrique.

■ Il est à noter que 20 % du produit de cette taxe est reversé aux communes ce qui représente environ 750 000 € par an, constituant une particularité du syndicat.

■ L'endettement du syndicat est maîtrisé et concerne les trois budgets du syndicat :

> **Eborn** : le capital restant dû est de 471 608 € et l'échéance annuelle est de 36 607 €.

> **Réseau de chaleur** : le capital restant dû est de 214 636 €. L'échéance annuelle est de 14 653 €.

> **Production ENR** : le capital restant dû est de 692 133 €. L'échéance annuelle est de 40 213 €.

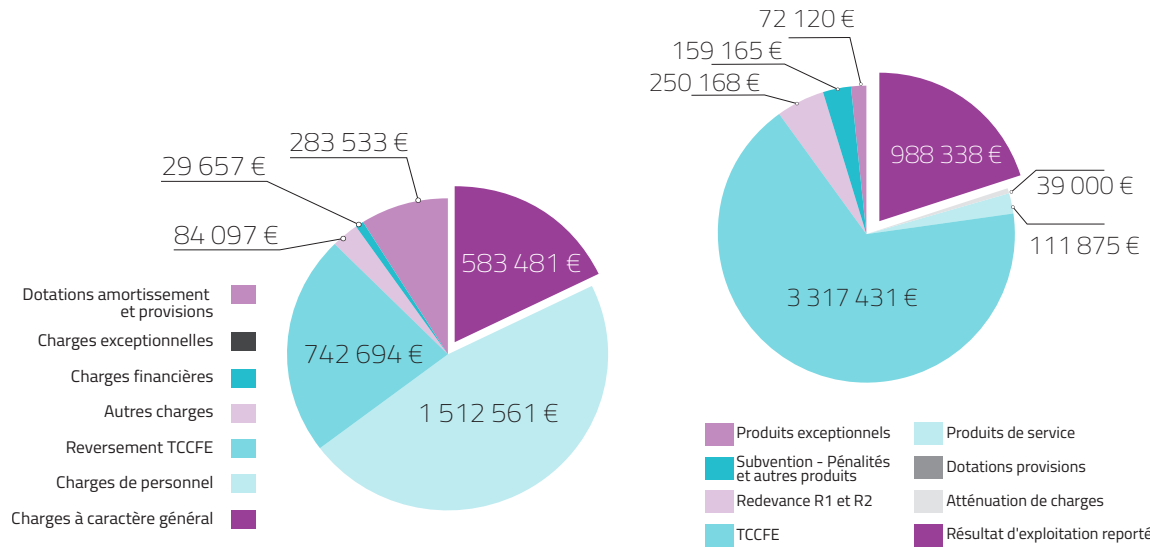
Pour le budget principal, nous avons actuellement trois emprunts en cours, représentant un capital restant dû de 2 766 641 € et une échéance totale de 193 000 €. Ces emprunts sont liés à différents engagements financiers.

■ Tout d'abord, ils incluent un endettement résiduel provenant des anciens syndicats d'électrification, dont la période d'emprunt est arrivée à son terme en 2022.

■ Ensuite, un emprunt a été contracté pour financer les anciens locaux de Savines-le-Lac dont la dette devrait être remboursée d'ici 2025.

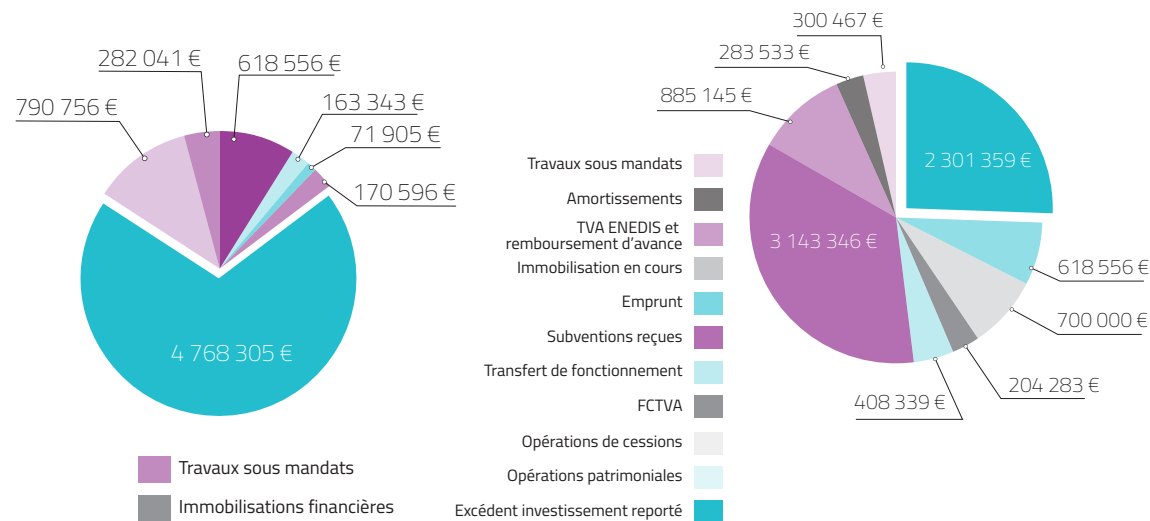
■ Enfin, un emprunt supplémentaire a été souscrit pour la construction du nouveau siège à Chorges, nécessitant un montant total de 3 millions d'euros.

RESSOURCES HUMAINES & FINANCES



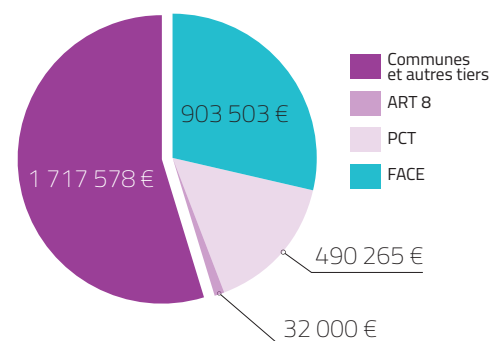
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 3 236 023 €

TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 4 938 529 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 6 866 159 €

TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 8 853 898 €



DÉTAILS DES SUBVENTIONS : 3 143 346 €

LE BUDGET PRINCIPAL

L'activité comptable est en augmentation régulière depuis quelques années en raison de l'augmentation du volume de travaux et de l'extension des compétences : en 2022, 1934 mandats et 729 titres ont été émis. Le compte administratif du syndicat au 31 décembre 2022 fait apparaître que le total des dépenses de fonctionnement est stable. Les dépenses à caractère général sont stabilisées malgré une légère hausse des dépenses de personnels. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation, malgré la baisse des redevances

du service public d'électricité dites « R1 » et « R2 ». En effet, celles-ci ont connu une forte baisse en 2022 pour atteindre 250 168 € au lieu de 655 578 € en 2021.

L'augmentation de ces recettes de fonctionnement est principalement due à plusieurs facteurs :

- L'augmentation du résultat d'exploitation reporté. Après une diminution en 2021, celui-ci a augmenté en 2022 pour s'établir à 988 338 €
- La hausse de recette de taxe sur les ventes d'électricité « TCCFE » depuis 2021, la tendance continue pour l'année 2022

- Les subventions, pénalités et autres produits ont atteint 159 165 € en 2022.

L'excédent de fonctionnement 2022 s'est établi à 714 167 € avec un excédent cumulé de 1 702 506 €. L'exercice s'est clôturé par un déficit d'investissement de 313 619 € avec un excédent d'investissement cumulé de 1 987 740 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 3 690 246 €.

LE BUDGET EBORN

Ce budget constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) géré en montant hors taxe (HT) et soumis à une déclaration fiscale de TVA mensuelle. La gestion des bornes a été confiée en délégation de service public au cours du deuxième trimestre de l'année 2020. Le concessionnaire EasyCharge/SPBR1 est responsable de l'exploitation et de la supervision des bornes.

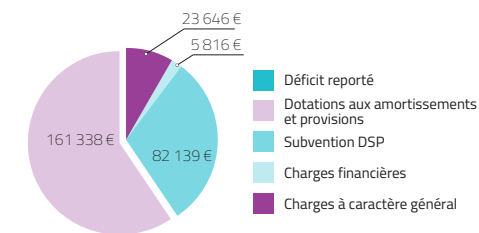
L'activité comptable en 2022 représente 56 mandats et 12 titres.

Le compte administratif au 31 décembre 2022 fait apparaître un total des dépenses stable depuis le passage en délégation de service public. Les recettes sont maintenant principalement constituées des 6 % de part de la TCCFE attribuées au budget. Les dépenses d'investissement sont en baisse car le déploiement des bornes est terminé.

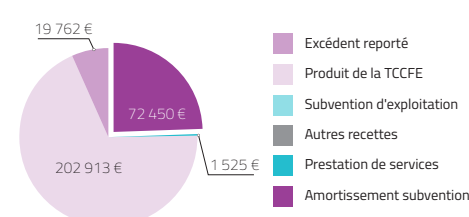
L'exercice 2022 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 3 950 € avec un excédent cumulé de 23 711 € et un déficit d'investissement de 137 090 € avec un excédent d'investissement cumulé de 235 474 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 259 186 €.

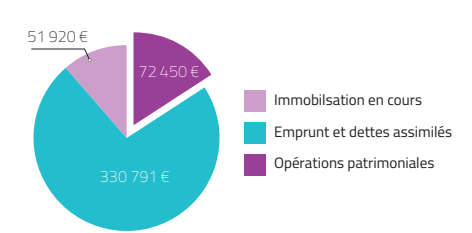
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 272 939 €



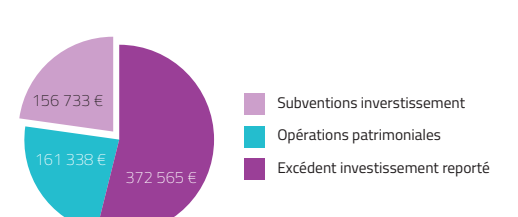
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 296 650 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 455 161 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 690 636 €



LE BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Ce budget correspond à un service public industriel et commercial (SPIC) géré en montant hors taxe (HT) et soumis à une déclaration fiscale de TVA mensuelle. À la date du 31 décembre 2022, il est constitué du réseau de chaleur de St Jean St Nicolas. Le projet d'étude de Baratier a été inclus dans le budget de l'année 2022.

Courant 2022, TE05 a défini les tarifs applicables pour la vente de la chaleur :

- Le terme R1, correspondant au coût de l'énergie consommée, mesurée au compteur installé chez l'abonné: 41,4 € HT/ MWh
- Le terme R2, correspondant à l'abonnement, maintenance et amortissement des structures comprises, et dépend de la puissance souscrite par l'abonné: coût unitaire annuel de 173 €HT/kW souscrit.

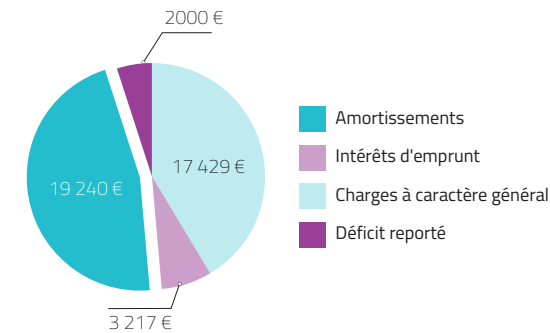
Le taux de TVA appliqué sur la part abonnement de la facturation (R2) est de 5,5%. En raison de la qualité environnementale du réseau concerné, l'abonné bénéficie également d'un taux réduit de TVA à 5,5% sur le terme consommations (R1) de la facturation.

L'activité comptable en 2022 représente 30 mandats et 12 titres.

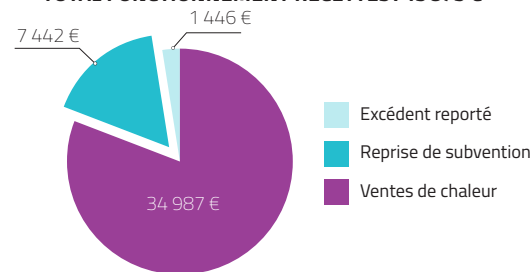
L'exercice 2022 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 542€ avec un excédent de fonctionnement cumulé de 1989€ et un excédent d'investissement de 362€ avec un excédent d'investissement cumulé de 68521€.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 70509 €.

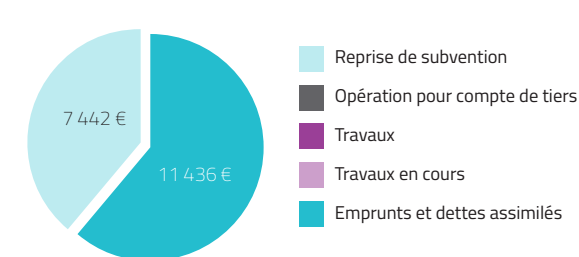
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 41 886 €



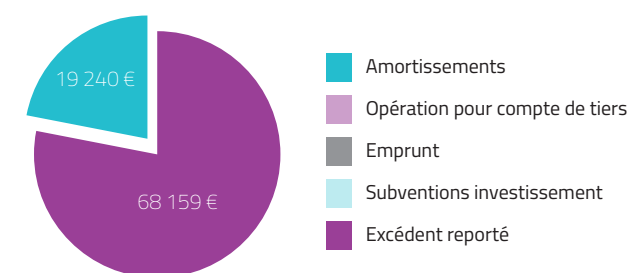
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 43 875 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 18 878 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 87 399 €



LE BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

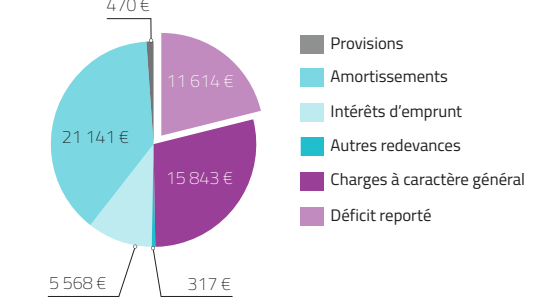
La production et la vente d'énergie sont une activité économique classée en comptabilité publique comme un service public industriel et commercial (SPIC). Elle est gérée par un budget en montant HT et fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement. Les flux financiers observés dans la comptabilité reflètent l'activité des unités de production d'électricité :

- la toiture Solaire de St Pierre d'Argençon
- l'ombrière de Baratier
- la centrale hydroélectrique de Champoléon

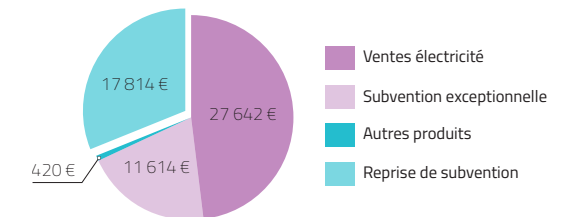
L'exercice 2022 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 14 151€ avec un excédent de fonctionnement cumulé de 2 538 €, et un déficit d'investissement de 181 617€ avec un excédent d'investissement cumulé de 100 349 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 102 887 €. L'activité comptable en 2022 représente 72 mandats et 12 titres.

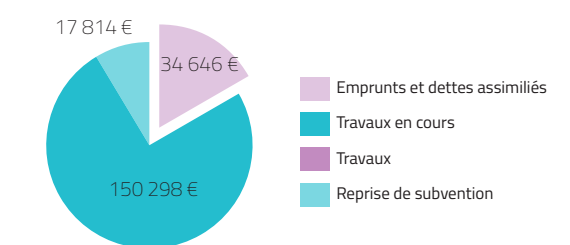
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 54 953€



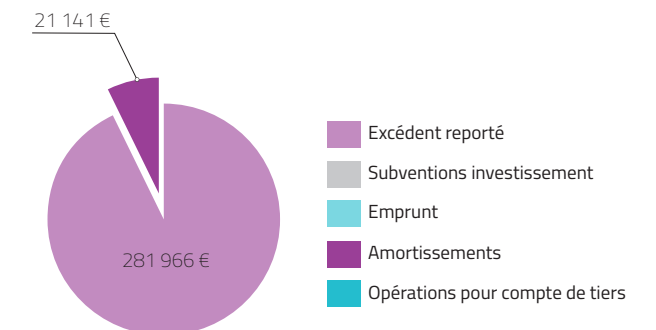
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 57 490 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 202 758 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 303 107 €



LISTE DES BORNES DE RECHARGE

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
AIGUILLES	Parking Hôpital	Accélérée
ANCELLE	Place du Groupe Scolaire	Accélérée
ARVIEUX	Parking de l'Eglise	Accélérée
ASPREMONT	Parking Coccimarket	Accélérée
ASPRES-SUR-BUËCH	Office de Tourisme	Accélérée
BARATIER	Rond-Point des Orres	Rapide
CERVIÈRES	Route du Col d'Izoard	Accélérée
CHABOTTES	Parking Haute Plaine	Accélérée
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE	Ville Vieille	Accélérée
CHORGES	Parking des Ecoles	Accélérée
CHORGES	Place du Grand Logis	Accélérée
CHORGES	La Gare	Rapide
CREVOUX	Pra Vesqua	Accélérée
LE DEVOLUY	Superdevoluy - Parking Lilas	Accélérée
LE DEVOLUY	La Joue du Loup	Accélérée
EMBRUN	Stade - Champs de Mars	Accélérée
EMBRUN	Espace de la Roche	Accélérée
EMBRUN	Esplanade de la Resistance	Accélérée
EMBRUN	Chemin du Plan d Eau	Accélérée
EMBRUN	Route de Chalvet	Accélérée
ESPINASSES	Place Amédée Turel	Accélérée
EYGLIERS	Parking de la Gare	Rapide
GUILLESTRE	Rue de la Fontloubé	Accélérée
LA BATIE-NEUVE	Place de la Mairie	Accélérée
LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Immeuble Les Glaciers	Accélérée
LA FARE-EN-CHAMPSAUR	Esplanade Napoléon	Rapide
LA FREISSINOUSE	Parking de la Mairie	Accélérée
LA GRAVE	Salle Polyvalente	Rapide
LA ROCHE-DE-RAME	Voie Communale 2	Accélérée
LA SALLE-LES-ALPES	Parking entre les Eaux	Rapide
LA SAULCE	La Gandiere	Rapide
LARAGNE-MONTEGLIN	Parking Veragne	Accélérée
LARAGNE-MONTEGLIN	Place des Lavandes	Accélérée
LARAGNE-MONTEGLIN	Parking Veragne	Rapide
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSEE	Place de la Gare	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSEE	Rue Edward Whympér	Rapide
LE MONËTIER-LES-BAINS	Hôtel Les Glaciers	Accélérée
LE MONËTIER-LES-BAINS	Route de Grenoble	Accélérée
LE POËT	Place de la Bascule	Accélérée
L'EPINE	Place du 19 Mars 1962	Accélérée
LES ORRES	Parking Horizon	Accélérée
LES ORRES	Parking Bois Means	Accélérée

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
MOLINES-EN-QUEYRAS	Clot la Chalpe	Accélérée
MONT-DAUPHIN	Le Fort	Accélérée
MONTGENEVRE	Office de Tourisme	Accélérée
NEVACHE	Office de Tourisme	Accélérée
ORCIÈRES	Parking de la Poste	Accélérée
ORCIÈRES	Merlette - Casse Blanche	Accélérée
ORPIERRE	Parking UCPA	Accélérée
PUY-SAINT-VINCENT	Le Laux	Accélérée
REALLON	La Station	Accélérée
RIBIERS	Place de la Fontaine	Accélérée
RISOUL	Office de Tourisme	Accélérée
ROSANS	Camping Municipal	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Place Waldems	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Gendarmerie	Accélérée
SAINT-CHAFFREY	Le Coolidge	Accélérée
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Maison du Tourisme	Accélérée
SAINT-FIRMIN	Parking sous la poste	Accélérée
SAINT-FIRMIN	ZA sous la Roche	Rapide
SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Parking de la Poste	Accélérée
SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE	Aire du Beauchêne	Accélérée
SAINT-VERAN	Parking Beauregard	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Avenue du Faubourg	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Rue du Stade	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyer	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyere	Rapide
TALLARD	Place du General de Gaulle	Accélérée
TALLARD	Rue du Château - Village	Accélérée
TALLARD	Parking Aéroport	Rapide
VAL BUECH-MEOUGE	Parking Mairie- Château neuf de chabre	Accélérée
VAL-DES-PRES	Parking l Enclare	Accélérée
VALLOUISE	Pelvoux	Accélérée
VARS	Office de Tourisme	Accélérée
VARS	Les Claux	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Rapide
RISOUL	Office de Tourisme	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 2	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 1	Accélérée
MONTGENEVRE	Parking de l'obelisque	Accélérée
MONTGENEVRE	Le Psychier	Rapide
MONTGENEVRE	Le Psychier	Rapide
MONTGENEVRE	Le Psychier	Ultra-rapide

LISTE DES AFFAIRES MISES EN SERVICE

PROJETS	COLLÈGE	DATE	AGENCE
ANCELLE "Enf BT poste LES AUCHES"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	19/07/22	Centre
ANCELLE "Rac RG RESIDENCE LE JAS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	08/12/22	Centre
ARVIEUX "Enf BT les Esponces"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	12/10/22	Nord
ASPRES SUR BUECH "Rac Mairie Pst ABATTOIRS"	VEYNOIS-DEVOLUY	10/11/22	Sud
ASPRES SUR BUECH "Renfo Pst ABATTOIRS"	VEYNOIS-DEVOLUY	01/12/22	Sud
AUBESSAGNE "Enf les Costes TR2"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	09/08/22	Centre
AVANCON "Rac DESAINT Pst CHAUSSENSOIRE"	VAL-D'AVANCE	04/07/22	Centre
AVANCON Rac Sadouet Pst BRUISSET	VAL-D'AVANCE	14/10/22	Centre
BARATIER "Rac PC20H6 Ensemble commercial"	SERRE-PONÇON	23/02/22	Centre
BARCILLONNETTE "Rac Orange Pst BARCILLONNETTE"	TALLARD-DURANCE	22/11/22	Sud
CEILLAC "Rac FOURNIER Pst CLAPIERE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	10/10/22	Nord
CEILLAC "Rac FOURNIER Pst EPERVIER"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	17/10/22	Nord
CEILLAC "Rac 3 lots perron Pst CLAPIERE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	31/08/22	Nord
CHABOTTES "Rac surpresseur Pst LES OLIVIERS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	26/09/22	Centre
CHAMPCELLA "Rac BERGERIE MICHEL Pst CHAMBON"	PAYS DES ECRINS	31/05/22	Nord
CHATEAUNEUF D'OZE "Sécu Pst PIED DE LA POUA"	VEYNOIS-DEVOLUY	29/04/22	Sud
CHATEAUROUX LES ALPES "Renfo Pst GRIOURE"	SERRE-PONÇON	19/09/22	Centre
CHATEAUROUX "Rac CIARLONE - Fontmoline"	SERRE-PONÇON	29/07/22	Centre
CHATEAUROUX "Rac FB CONSTRUCTION"	SERRE-PONÇON	27/06/22	Centre
CHATEAUROUX "Rac Morales Pst VERDUNA"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	14/03/22	Nord
CHATEAUVIEUX "Rac BRUNET Pst ASTIERS"	TALLARD-DURANCE	22/11/22	Sud
CHATEAUVIEUX "Rac MARCHAND Pst PIERRE TAILLEE"	TALLARD-DURANCE	17/03/22	Sud
CHORGES "Enf Chemin de l'ISCLE"	SERRE-PONÇON	15/07/22	Centre
CHORGES "Rac Lot Amandier Pst ZUMBA"	SERRE-PONÇON	05/05/22	Centre
CHORGES "Rac MOUTTE Pst ZUMBA"	SERRE-PONÇON	12/01/22	Centre
CHORGES "Rac Reynaud Pst PRE GUERIN"	SERRE-PONÇON	14/02/22	Centre
CREVOUX "Rac FREE Pst L'ETOILE"	SERRE-PONÇON	22/09/22	Centre
CREVOUX "Rft poste LA CHALP"	SERRE-PONÇON	12/07/22	Centre
CROTS "Rac CHIEREGATO Pst HLM CROTS"	SERRE-PONÇON	11/08/22	Centre
CROTS "Rac FONTENAY Pst LE MOULIN"	SERRE-PONÇON	23/08/22	Centre
CROTS "Rac FREE Pst MARLES"	SERRE-PONÇON	20/04/22	Centre
CROTS "Renfo Pst CHAUPS"	SERRE-PONÇON	05/10/22	Centre
CROTS "Rac SCI Les Moulins Pst CHAUPS"	SERRE-PONÇON	05/10/22	Centre
EOURRES "Rac Traitement UV Pst VILLAGE"	ROSANAIS-BUËCH	30/03/22	Sud
ESPARRON "Enf Village Nord"	TALLARD-DURANCE	06/04/22	Sud
ESPINASSES "Enf Vieux Village"	VAL-D'AVANCE	16/12/22	Centre
EYGLIERS "Rac PC21H1 RIBET Pst PLEIN SUD"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	12/01/22	Nord
EYGLIERS "Rac SAUR Poste GUINGUETTE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	08/03/22	Nord
GARDE COLOMBE "Rac Lot Le Moulin"	ROSANAIS-BUËCH	05/07/22	Sud
LA BATIE NEUVE "Rac Sabatier Poste LES CARLES"	VAL-D'AVANCE	05/08/22	Centre
LA BATIE VIEILLE "Rac Brochier Poste NOYER"	VAL-D'AVANCE	04/07/22	Centre
LA FARE EN CHAMPSAUR "Rac Mairie Les Farelles"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	05/05/22	Centre
LA FAURIE "Enf poste NOTRE-DAME"	VEYNOIS-DEVOLUY	16/11/22	Sud
LA FREISSINOISE "Rft poste LES PONS"	TALLARD-DURANCE	06/10/22	Sud
LA GRAVE "Rac ALPINI Pst LES TERRASSES"	BRIANCONNAIS	02/06/22	Nord
LA MOTTE EN CH "Renf Pst LES HERITIERS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	07/12/22	Centre
LA MOTTE EN CH. "Rac Orange Pst LES HERITIERS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	02/12/22	Centre
LA ROCHE DE RAME "Rac Mairie Pst LES PAROTS"	PAYS DES ECRINS	15/09/22	Nord
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac 4 lots PIERRON"	VEYNOIS-DEVOLUY	06/04/22	Sud
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac BEL poste LES ROUX"	VEYNOIS-DEVOLUY	28/04/22	Sud
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac BOANICHE - POMMERET"	VEYNOIS-DEVOLUY	14/09/22	Sud
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac SCI MP2 Pst Lynx"	VEYNOIS-DEVOLUY	22/03/22	Sud
LA ROCHE DES ARNAUDS "Renf Pst PRE ROUBERT"	VEYNOIS-DEVOLUY	06/05/22	Sud
LA ROCHETTE "Sécu Pst LES REYNARDS"	VAL-D'AVANCE	19/05/22	Centre
LA SALLE LES ALPES "Rac PA Jappy Poste BOSQUET"	BRIANCONNAIS	09/08/22	Nord
LARDIER ET VALENCA "Enf BT Pré de Clare"	TALLARD-DURANCE	03/12/22	Sud
LARDIER ET VALENCA "Rac MEYSSONIER Pst LA PINÉE"	TALLARD-DURANCE	08/11/22	Sud
LARDIER ET VALENCA "Renfo poste LE COLLET"	TALLARD-DURANCE	24/03/22	Sud
LARDIER ET VALENCA "Renfo Pst PRE DE CLARE"	TALLARD-DURANCE	29/11/22	Sud

LE BERSAC "Renf Pst LE BERSAC"	ROSANAIS-BUËCH	26/01/22	Sud
LE DEVOLUY "Coord RD 937 St DISDIER"	VEYNOIS-DEVOLUY	27/06/22	Centre
LE DEVOLUY "Enf BT L'Enclus"	VEYNOIS-DEVOLUY	24/10/22	Centre
LE DEVOLUY "Rac FREE poste FESTRE"	VEYNOIS-DEVOLUY	16/05/22	Centre
LE NOYER "Rac Fougairolle Pst TS PIPONSON"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	10/10/22	Centre
LE POET "Renfo Pst LA CONDAMINE"	ROSANAIS-BUËCH	06/10/22	Sud
LES ORRES "Rac PC21h1 BY LOMBARD Pst L'AUPIILLON"	SERRE-PONÇON	21/09/22	Centre
LES ORRES "Rac Rony Pst LEAUTIERS"	SERRE-PONÇON	08/12/22	Centre
MEREUIL "Racc 9 lots poste MEREUIL"	ROSANAIS-BUËCH	24/11/22	Sud
MOLINES EN QUEYRAS "Enf HTA poste GARDIOLE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	14/06/22	Nord
MONETIER ALLEMONT "Renfo Poste LES ROUSSES"	ROSANAIS-BUËCH	23/04/22	Sud
MONTBRAND "Rac BOUYGUES Pst CREYERS"	VEYNOIS-DEVOLUY	10/05/22	Sud
MONTJAY "Sécu Pst VIRANT VERSET"	ROSANAIS-BUËCH	25/05/22	Sud
MONTROND "Sécurisation poste MONTROND"	ROSANAIS-BUËCH	30/12/22	Sud
NEFFES "Rac 5 lots Pst PRE MARTEL"	TALLARD-DURANCE	30/05/22	Sud
ORCIERES "Rac Bouygues Pst LES AUDIBERTS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	17/11/22	Centre
PUY ST PIERRE "Rac BOUYGUES Pst PUY RICHARD"	BRIANCONNAIS	12/10/22	Nord
RAMBAUD "Renfo Pst RAMBAUD"	VAL-D'AVANCE	29/04/22	Centre
REALLON "Rac QUILLES Pst GOURNIERS"	SERRE-PONÇON	11/10/22	Centre
REALLON "Renfo Pst GOURNIERS"	SERRE-PONÇON	07/10/22	Centre
REOTIER "Rac Gauthier Pst FOURNET"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	27/09/22	Nord
REOTIER "Rac REYNAUD poste REOTIER"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	04/10/22	Nord
ROUSSET "Rac FREE Pst TUNNEL"	VAL-D'AVANCE	02/12/22	Centre
SALEON Rac BOUYGUES Poste LES PLANS	ROSANAIS-BUËCH	31/03/22	Sud
SAVINES LE LAC "Rac ARNAUD Pst ROCHETTE"	SERRE-PONÇON	29/11/22	Centre
SAVINES LE LAC "Rac Bouygues Pst AUREAS"	SERRE-PONÇON	16/08/22	Centre
SAVINES LE LAC "Rac Les Coralines Pst MANIANE"	SERRE-PONÇON	10/06/22	Centre
SAVINES LE LAC "Renfo poste MANIANE"	SERRE-PONÇON	04/10/22	Centre
SERRES "Rac Orange Pst LES CHAMBONS"	ROSANAIS-BUËCH	23/08/22	Sud
SERRES "Renfo Pst LES CHAMBONS"	ROSANAIS-BUËCH	18/08/22	Sud
SERRES "Sécu Poste VILLAGE DE RETRAITE T1"	ROSANAIS-BUËCH	31/01/22	Sud
SERRES "Sécu Poste VILLAGE DE RETRAITE T2"	ROSANAIS-BUËCH	27/01/22	Sud
SORBIERS "Rac BUECH AMANDEMENTS"	ROSANAIS-BUËCH	18/11/22	Sud
SORBIERS "Rac Jean-Bompard Pst SORBIERS"	ROSANAIS-BUËCH	22/03/22	Sud
ST ANDRE D'EMBRUN "Rac LECLERCQ pst GARDIOLE"	SERRE-PONÇON	25/08/22	Centre
ST BONNET EN CH "Rac Orange poste CHARBILLAC"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	31/03/22	Centre
ST BONNET "Rac lot CARDALINE Pst SAPINETTE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	06/04/22	Centre
ST CLEMENT "Rac ZONE AU Combe Roussard"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	15/03/22	Nord
ST CLEMENT "Rft poste ST CLEMENT"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	15/03/22	Nord
ST CREPIN "Rac Hangar CR2 Aerodrome Pst ISCLES"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	15/11/22	Nord
ST FIRMIN "Rac FEUTRIER Pst LA BASCULE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	24/03/22	Centre
ST FIRMIN "Rac Station épuration Pst TRINITE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	10/10/22	Centre
ST JEAN ST NICOLAS "Rac HERRIJGERS - LEAUTIERS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	04/05/22	Centre
ST JEAN ST NICOLAS "Rac RIBAL Pst LES BONNETS "	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	13/04/22	Centre
ST JULIEN EN CHAMPSAUR "Rac PELLEGRIN Pt LAVOIR"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	15/12/22	Centre
ST JULIEN EN CHAMPSAUR "Renfo Pst LE LAVOIR"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	19/07/22	Centre
ST LEGER "Rac COLL-SINAD Pst CHARLON"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	26/09/22	Centre
ST LEGER LES MELEZES "Rac Marsaguet Pst FAVIER"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	24/10/22	Centre
ST LEGER LES MELEZES "Rac station pompage"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	04/07/22	Centre
ST LEGER LES MELEZES "Rac PRL LA DANSE T2"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	02/12/22	Centre
ST LEGER "Rac MOULIN DU SERRES"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	09/08/22	Centre
ST LEGER "Rac PRL LA DANSE Pst VERNE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	01/12/22	Centre
THEUS "Renfo poste MANGAROT"	VAL-D'AVANCE	28/06/22	Centre
VAL BUECH MEOUGE "Rac FREE Pst POMET"	ROSANAIS-BUËCH	24/03/22	Sud
VALLOUISE-PELVOUX "Enf BT Le Riou pst CHASTELET"	PAYS DES ECRINS	13/07/22	Nord
VALSERRES "Rac PC18H0001 Estachy Pst Les Hugues"	VAL-D'AVANCE	25/07/22	Centre
VARS "Coord Allées Jeanlin et Briata"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	12/07/22	Nord
VEYNES "Enf BT J.J Rousseau Pst GLAIZETTE"	VEYNOIS-DEVOLUY	13/09/22	Sud
VEYNES "Enf Rue Sous-Ville"	VEYNOIS-DEVOLUY	23/08/22	Sud
VILLAR ST PANCRACE "Enf Bt Gatchelou Champrouet"	BRIANCONNAIS	27/06/22	Nord
VILLARD ST PANCRACE "Rac Moulin Pst MOURANDES"	BRIANCONNAIS	02/12/22	Nord
VITROLLES "Rac Nicoletti Pst LES COMBES"	TALLARD-DURANCE	09/11/22	Sud

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Crédits photo: SO Dupont-Renoux, TE05
Réalisation: Le naturographe